

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**1052 LE MONT**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de l'art. 104 du Règlement du Conseil communal, du 26 septembre 2005, nous avons l'avantage de vous présenter le Rapport relatif à l'activité de la Municipalité pour l'année 2013.

<b>ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS.....</b>	<b>3</b>
ADMINISTRATION GENERALE.....	3
CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2013 .....	6
PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2013 .....	7
SERVICES TECHNIQUES .....	10
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	11
<b>TRAVAUX - ROUTES - COLLECTEURS .....</b>	<b>33</b>
<b>BATIMENTS.....</b>	<b>44</b>
<b>DOMAINES ET FORETS - DECHETS.....</b>	<b>51</b>
FORETS COMMUNALES 2013 .....	56
<b>FINANCES – INFORMATIQUE – OUTILS DE COMMUNICATION .....</b>	<b>58</b>
<b>POLICE - HYGIENE - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES .....</b>	<b>69</b>
POLICE .....	69
POLICE ADMINISTRATIVE .....	70
SECURITE PUBLIQUE HYGIENE.....	73
BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS .....	74
INSTRUCTION PUBLIQUE.....	79
CULTES .....	86
SOCIETES LOCALES.....	87
<b>AFFAIRES SOCIALES - DEFENSE INCENDIE - PROTECTION CIVILE.....</b>	<b>88</b>
AFFAIRES SOCIALES .....	88
SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	97
PROTECTION CIVILE .....	101
Glossaire .....	105



---

# ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS

---

**Municipal responsable : M. Jean-Pierre SUEUR**

---

## *ADMINISTRATION GENERALE*

---

La Municipalité a tenu 44 séances plénières, représentant 247 pages A4 de procès-verbaux, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère pour l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, STEP, Services Industriels, Tridel SA, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, CIGM, PCi, ARASPE, EFAJE, APROMAD, SAF, SDNL, PALM, TL, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires.

Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses félicitations et ses vœux aux personnes domiciliées sur territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90<sup>ème</sup> ou 100<sup>ème</sup> anniversaire, leurs 50<sup>ème</sup>, 60<sup>ème</sup>, voire 65<sup>ème</sup> anniversaires de mariage.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'assister et d'organiser les traditionnelles rencontres :

- le mercredi 13 février, réception des nouveaux habitants ;
- le vendredi 17 mai, réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1995 ;
- le mercredi 19 juin, 30<sup>ème</sup> édition de la Journée des Aînés sur le Lac Léman ;
- Participation à la 104<sup>ème</sup> Assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises, le samedi 8 juin à Montricher ;
- Réunion des anciens Syndic, Municipaux et Secrétaires à l'Auberge communale, le 30 août.

### **Le Mont, une ville**

En décembre 2013, la Municipalité avait annoncé au personnel communal et au Conseil communal, par une communication écrite, qu'une réflexion a été engagée sous le thème « Le Mont, une ville ».

Elle a pour but de faire le point sur les structures d'organisation de l'Administration communale, d'en analyser le fonctionnement et d'en tirer un bilan.

En effet, la croissance démographique implique de se préoccuper de manière approfondie sur les enjeux publics qui en découlent en terme de gestion, avec une vision à long terme de nos actions et ceci à tous les niveaux de responsabilité.

Notre organisation communale doit s'adapter à de nouvelles exigences et se donner les moyens de travailler dans un environnement de plus en plus complexe en révisant son mode de fonctionnement ; en favorisant des processus plus dynamiques et en valorisant les qualités déjà présentes.

Des modifications interviendront aussi dans le mode de notre communication, dans la transmission des décisions, dans l'usage des outils informatiques, dans la gestion documentaire et dans les identités visuelles. Elles modifieront certaines habitudes, c'est sûr.

## **Ressources humaines**

La tâche de ce Service est d'assurer la gestion du personnel communal et sa formation permanente. Il veille à garantir l'engagement de la Municipalité à rester un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs et les partenaires sociaux.

La gestion prévisionnelle et la planification des besoins en personnel ; les processus de recrutement ; la planification des entretiens annuels d'évaluation ; la formation du personnel (en interne ou par des entreprises spécialisées) ; la gestion administrative des dossiers du personnel ; la gestion des salaires ; la gestion du temps de travail et des vacances ; la gestion des assurances sociales, traiter les cas accident et maladie ; établir les décomptes annuels.

Les ressources humaines seront aussi analysées dans une vision de besoin à long terme et adaptées aux nouvelles exigences en la matière (réf. : Le Mont, une ville).

## **Archives communales et gestion intégrée des documents (GID)**

### *Généralités*

Le tri du matériel se poursuit et la documentation est inventoriée.

La mise en exploitation du local des archives définitives (surface pour le long terme) permettra le transfert dans le courant de 2014 après la finalisation de la mise en ordre.

### *Numérisation*

Les besoins en recherche documentaire sont croissants. Pour faciliter le travail de notre administration nous avons fait procéder à la numérisation en fichiers PDF/a (compatible ISO) des :

1. Procès-verbaux de la Municipalité de 1948 à 2012 ;
2. Procès-verbaux de la Commission Constructions & Aménagement du territoire (CAT) de 2004 à 2012. Les années antérieures le seront en 2014 ;
3. Le Journal Aux 4 Coins du Mont depuis sa création en 1974.

La consultation des pièces (papier ou numérisées) est soumise à une protection en vertu de la législation.

Toutefois, les documents publics tels le journal Aux 4 Coins du Mont sont en consultation ouverte. Dans ce contexte, l'entier des numéros de cette publication seront accessibles sur le web en 2014 par [www.lemontsurlausanne.ch](http://www.lemontsurlausanne.ch) ou [www.archivescommunales-vd.ch](http://www.archivescommunales-vd.ch) (voir ci-après).

Notons que cette ouverture au public de notre journal permet d'avoir une bonne vue de la vie de la Commune. En utilisant la fonction recherche au moyen du logiciel Adobe – et grâce à l'application de la norme ISO – une extraction étendue est possible : on recherche un nom et on le trouve !

Le site [www.archivescommunales.ch](http://www.archivescommunales.ch)

Notre Commune est partenaire dans un groupe de travail comprenant les communes de Montreux, Prilly, Ecublens, Jouxens-Mézery, Gland, Givrins, Genolier, Arzier-Le-Muids, ainsi qu'à titre « invités » celles de Lausanne et d'Yverdon-Les-Bains. Notre archiviste assume la gestion des comptes.

Le but est de rendre accessible au public, grâce à Internet, les inventaires et les documents ouverts.

Cette démarche est fédérative et nous vouons de bons espoirs à cet esprit novateur et d'ouverture de la connaissance de nos institutions grâce à cela. Relevons que les Archives cantonales vaudoises soutiennent et participent à ce projet.

### *Collaboration*

Afin d'exploiter au mieux compétences et installations, nous développerons en 2014 une stratégie de collaboration. Nous renseignerons le Conseil communal en temps et lieu.

### *Gestion intégrée des documents (GID)*

La Municipalité, sensibilisée à la problématique de la gestion documentaire tant par son aspect volumétrique que conceptuelle, a fait sienne la réflexion d'organiser de manière plus structurée la gestion documentaire de l'Administration.

La GID consiste à la création d'un plan de classement unifié et accessible (à divers niveaux) par les collaborateurs et usagers autorisés.

Cette refonte totale et complexe a débuté en décembre 2013 et se concrétisera d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Elle a été coordonnée avec la mise à niveau du réseau informatique.

Un mandat avec une société spécialisée est en cours et nos collaborateurs, en particulier l'archiviste, sont activement engagés dans ce processus qui bouscule certes les habitudes mais permet nécessairement de repenser le fonctionnement de la gestion documentaire, de trier et de classer judicieusement.

Un processus de consultation des partenaires a été ainsi prévu, suivi de la mise au point du plan puis son installation. Un cycle de formation donne aussi un support très actif sur le terrain pour faciliter le passage d'un système à un autre.

La Municipalité considère que cette démarche est vitale en termes de gestion d'entreprise.

La démarche est enfin appuyée par un règlement interne à valeur obligatoire et un manuel de gestion. Une charte graphique permettra enfin de mieux reconnaître notre Commune dans ses actes publiés.

Enfin, notons que la structure de classification met au net le fonctionnement de notre Administration et place ainsi, les fondements structurels indispensables à la mise en œuvre de la gestion électronique des documents (GED). Celle-ci consiste à la numérisation intégrale des actes entrants et sortants de la gestion documentaire et leur consultation par des moyens électroniques performants qui peut être aussi un des piliers de notre organisation structurelle.

\* \* \* \* \*

---

**CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2013**

---

- Préavis No 01** Planification évolutive pour la création de structures d'accueil parascolaire  
Ouverture d'une structure pour l'accueil parascolaire au Rionzi et Création d'une  
aire de dépose
- Préavis No 02** Rapport de Gestion 2012
- Préavis No 03** Comptes communaux 2012
- Préavis No 04** Extension du Centre scolaire du Mottier  
Crédit de construction pour l'étape 3
- Préavis No 05** Réfection du collecteur sur la route de la Clochatte entre la limite communale et  
le chemin de la Grangette (sur le territoire de la Commune de Lausanne)
- Préavis No 06** Arrêté d'imposition 2014
- Préavis No 07** Mise à niveau du système informatique communal
- Préavis No 08** Budget 2014
- Préavis No 09** Réfection du collecteur en aval de la route de Cugy entre Coppoz et Grand-  
Mont, avec traversée de la route de Cugy et raccordement de l'immeuble « route  
du Jorat 5 »

\* \* \* \* \*

## **PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2013**

<b><u>ADMINISTRATION</u></b>		<b>FONCTION</b>	<b>TAUX D'ACTIVITE</b>	<b>ENTREE EN FONCTION</b>
FREYMOND Josika	1961	Secrétaire municipale, chef service	100 %	1 avril 2000
ISAAZ Sophie	1975	Employée de commerce - Greffe	50 %	1 mai 2007
VIAL Laurent	1973	Boursier, Responsable RH & Informatique, chef de service	100 %	1 juillet 2002
AUDERSET OLIVEIRA Cindy	1978	Employée de commerce - Finances	50 %	1 juillet 2006
GINDROZ Martine	1972	Employée de commerce - Finances	40 %	1 mai 2007
KAMBERI Anyla	1994	Apprentie employée de commerce	100 %	13 août 2012
SCIBOZ Noélie	1996	Apprentie employée de commerce	100 %	13 août 2012
		Equivalents temps plein	5.40	
			Durée moyenne d'engagement : 7.02 ans	
<b><u>Mutations</u></b>				
CHAPPUIS Catherine	1950	Réceptionniste-téléphoniste	Retraite	31 décembre 2013
<b><u>CONTRÔLE DES HABITANTS</u></b>				
HIRT Gérard	1967	Préposé au contrôle des habitants	100 %	1 juillet 2011
BUGNON Carole	1981	Employée de commerce	40 %	1 avril 2004
BORDIU Isabelle	1967	Employée de commerce	100 %	7 mai 2012
RENAUD Yann	1988	Employé de commerce	100 %	1 août 2013
		Equivalents temps plein	3.40	
			Durée moyenne d'engagement : 3.58 ans	
<b><u>Mutations</u></b>				
COTTING Danielle	1951	Préposée au contrôle des habitants	Retraite	31 octobre 2013
<b><u>BÂTIMENTS</u></b>				
RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	20 %	1 janvier 1989
TURIEL Antonio	1967	Aménagiste communal chef service	20 %	1 septembre 2013
VOUMARD Francis	1956	Dessinateur, adjoint au chef service	100 %	1 mars 2010
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
SPINAZZA Valter	1962	1 <sup>er</sup> Chef concierge	100 %	1 juillet 1989
WALTHER Philippe	1961	Chef concierge	100 %	1 décembre 1990
GLIOTTONE Mario	1960	Concierge	100 %	1 décembre 1989
VAQUERO Anne-Marie	1957	Concierge	100 %	1 janvier 1991
FARQUET Pierre-Alain	1952	Concierge	100 %	1 mars 2000
SANDINI Fausto	1961	Concierge	100 %	1 janvier 2001
SEABRA Antonio	1958	Concierge	100 %	1 novembre 2005
GINDROZ Georgette	1946	Concierge	25 %	1 avril 1971
JANIN Francine	1963	Concierge	40 %	1 août 2004
BLANC Basilia	1948	Concierge	18 %	1 septembre 2003
GUGERLI Robin	1963	Concierge	100 %	1 juillet 2006
TAVARES CARVALHO Alice	1970	Concierge	22.5 %	1 avril 2008
MEZENEN Didier	1963	Intendant	30 %	1 juillet 2012
COELHO SILVESTRE José	1948	Intendant	20 %	1 août 2012
MARTINEZ Mikael	1991	Apprenti agent d'exploitation	100 %	22 août 2011
BAUDAT Thomas	1998	Apprenti agent d'exploitation	100 %	26 août 2013
		Equivalents temps plein	13.055	
			Durée moyenne d'engagement : 13.26 ans	
<b><u>Mutations</u></b>				
MUTZENBERG Jean-Daniel	1939	Intendant	Départ	31 octobre 2013

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	80 %	1 janvier 1989
TURIEL Antonio	1967	Aménagiste communal chef service	80 %	1 septembre 2013
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	80 %	1 février 1989
		Equivalents temps plein	2.40	
				Durée moyenne d'engagement : 16.76 ans

**DOMAINES & FORÊTS**

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service D. & F.	20 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	20 %	1 décembre 2004
BOURQUIN Michel	1958	Chef d'équipe Domaines & Forêts	100 %	1 août 2003
CHAILLET Steve	1970	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	1 février 1994
FORNEY Philippe	1969	Employé	100 %	1 juin 2001
PACCAUD Sylvain	1972	Employé	100 %	1 mars 2008
MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Employé	40 %	1 juin 2008
		Equivalents temps plein	4.80	
				Durée moyenne d'engagement : 10.72 ans

**TRAVAUX**

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service des travaux	80 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	80 %	1 décembre 2004
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
PITTET André	1969	Chef d'équipe Voirie	100 %	1 octobre 1991
DEFFERRARD Marcel	1952	Employé	100 %	1 mars 1987
BORGES José	1964	Employé	100 %	1 avril 2001
CARDOSO Domingos	1972	Employé	100 %	1 juin 2005
RUCH Florian	1981	Employé	100 %	1 mai 2006
MOGAVERO Stéphane	1973	Employé	100 %	1 juin 2006
AUGSBURGER Yvan	1972	Employé	100 %	1 août 2008
LIARDET Raphaël	1984	Employé	100 %	1 octobre 2012
BADOUX Nikola	1993	Employé	100 %	18 novembre 2013
		Equivalents temps plein	10.70	
				Durée moyenne d'engagement : 11.51 ans

**Mutations**

JAYET Gaston		Employé	Retraite	31 octobre 2013
--------------	--	---------	----------	-----------------

**POLICE ADMINISTRATIVE**

LEDER Roland	1961	Garde municipal & Chargé de sécurité	100 %	1 février 2008
KIVUILA Jean-Claude	1973	Assistant de Sécurité publique	100 %	15 novembre 2000
		Equivalents plein temps	2.00	
				Durée moyenne d'engagement : 9.53 ans

**Mutations**

GUEISSAZ Carolia	1950	Auxiliaire de police	Retraite	31 août 2013
------------------	------	----------------------	----------	--------------

**DÉCHÈTERIE**

MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Responsable déchèterie	60 %	1 juin 2008
CHABLOZ Florent	1988	Employé	80 %	1 novembre 2013
		Equivalents temps plein	1.40	
				Durée moyenne d'engagement : 5.75 ans



**MÉDIATHÈQUE**

REYNOLDS Murielle	1979	Bibliothécaire	75%	1 juin 2009
VUADENS Fanny	1989	Assistante de bibliothèque	100%	17 août 2009
		Equivalents temps plein	1.75	
				Durée moyenne d'engagement : 4.48 ans

**PERSONNEL AUXILIAIRE**

CHARLES Michel	1941	Patrouilleur scolaire		1 septembre 2006
RAMUZ Monique	1949	Marguillier		1 juillet 1998
MAUDONNET Françoise	1973	Surveillante piscine		1 janvier 2009
BREGNARD Christelle	1975	Surveillante piscine		1 janvier 2013
IMSENG Catherine	1962	Organiste	30 %	1 janvier 2001
NIKLAS Véronique	1967	Contrôleuse des champignons		1 octobre 2002
ANACLETO Alda	1951	Concierge PPLS	11 %	1 <sup>er</sup> août 2001
BADOUX Corinne	1966	Réfectoire scolaire SDIS		24 août 2009
EGGERTSWYLER Barbara	1960	Réfectoire scolaire SDIS		24 août 2009
PARIETTI-HENNY Josiane	1958	Réfectoire scolaire SDIS		1 janvier 2011
PARIETTI Nathalie	1993	Réfectoire scolaire SDIS		20 septembre 2012
RODUIT Anouk	1969	Réfectoire scolaire SDIS		27 août 2012
BRAILLARD Sandrine	1995	Réfectoire scolaire SDIS		27 août 2012
STELLRECHT Edith	1948	Réfectoire scolaire SDIS		27 août 2012
PARRAT René	1951	Greffé/Archives communales	20 %	1 janvier 2011
MATTHEY Jean-Michel	1949	Auxiliaire		1 février 2011
DURMAZ Emine	1965	Assistante de bibliothèque	20 %	1 octobre 2013
COELHO SILVESTRE José	1948	Surveillant déchèterie de la Viane		1 mai 2013
JAYET Gaston	1948	Auxiliaire		1 novembre 2013

**Mutations**

RUTZ Dionys	1988	Surveillant piscine	Départ	31 décembre 2013
GLAYRE Michel	1935	Surveillant	Départ	30 juin 2013
CHABLOZ Florent	1988	Auxiliaire	Engagement fixe	1 novembre 2013

**ETUDES SURVEILLEES**

MONOD Alizée	1990	Surveillante	2.00h/sem.	1 septembre 2013
BLANC Régis	1987	Surveillant	4.00h/sem.	1 septembre 2013
BESSION Marie-Claude	1961	Surveillante	6.00h/sem.	24 août 2009

**Mutations**

SPINAZZA Manon	1992	Surveillante	Départ	30 juin 2013
PARIETTI Nathalie	1993	Surveillante	Départ	30 juin 2013

**ACCUEIL DE JOUR**

CADUFF Maïa <sup>1</sup>	1970	Coordinatrice EFAJE	50 %	1 septembre 2008
		Equivalents temps plein	0.50	

Nombre de collaborateurs avec contrat à durée indéterminée : 52 (soit 45.37 ETP)

Nombre d'apprentis (es): 4 (soit 4 ETP)

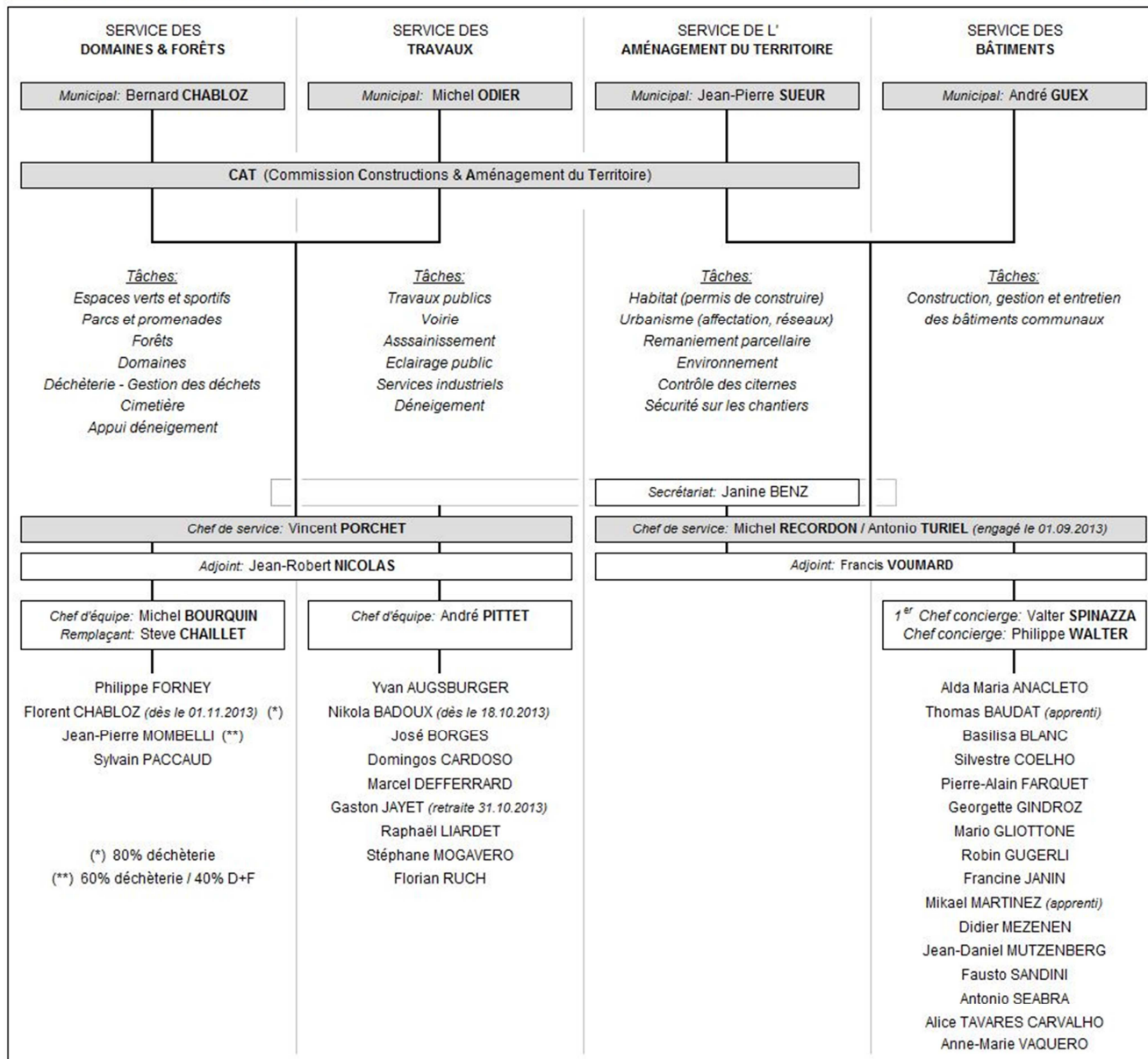
<sup>1</sup> Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maïa Caduff, coordinatrice chargée des communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, est engagée à 50 % depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 par notre Commune qui refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE.

## SERVICES TECHNIQUES

Appelés à intervenir dans un grand nombre d'activités et d'études commandées par la Municipalité, les Services techniques sont structurés comme suit (état au 31 décembre 2013) :

ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES

2013



Engagement de M. Antonio Turiel.

Afin d'assurer une transition harmonieuse à la tête du Service Aménagement du territoire et Bâtiments, la Municipalité a engagé M. Turiel, urbaniste, qui succèdera à M. Recordon au 1<sup>er</sup> mai 2014. Ainsi, le traitement de dossiers compliqués en commun pendant quelques mois devrait éviter blocages ou incompréhension de processus en cours.

Le personnel est formellement attribué aux quatre dicastères des Domaines & Forêts, des Travaux, de l'Aménagement du territoire et des Bâtiments. L'occupation des locaux situés sur le même étage, leur contiguïté et liaison interne intentionnelles expriment la volonté de collaboration, d'interdépendance évidente aux réflexions globales, facilités par un travail d'équipe.

Afin de permettre une lecture rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte : italiques pour l'historique, plus gros pour les faits nouveaux (2013).

### **Plan général d'affectation et règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire**

*Elaboré à partir du plan directeur adopté par le Conseil d'Etat en 1989, le plan général d'affectation (PGA) est devenu exécutoire le 6 août 1993. Ce document officiel, recueil de toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précisant les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de ces zones, est disponible sous forme de cahier imprimé contenant le règlement et une réduction du plan général d'affectation. Il s'agit là d'un plan qui règle le statut du sol, ayant force obligatoire pour chacun, déterminant le mode, le lieu et la mesure de l'utilisation du sol.*

*Certains secteurs sont à développer par plan de quartier. Un plan de quartier est un plan d'affectation qui détermine les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre fixé : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, arborisation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.*

### **Remaniement parcellaire**

*Le Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne a été créé par arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars 1982. Il concerne un périmètre de 542 hectares.*

*Il a notamment pour but le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir. Il s'agit d'un remaniement à péréquation réelle selon les articles 98 b et suivants de la Loi sur les améliorations foncières permettant à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de bénéficier de la plus-value liée à l'affectation des nouveaux terrains à bâtir.*

*Il a permis de délimiter la zone à bâtir en tenant compte des buts et principes de l'aménagement du territoire.*

*Au terme de l'enquête publique du nouvel état parcellaire qui s'est déroulée en 1998, 56 oppositions étaient enregistrées. A fin 1999, l'essentiel du traitement des oppositions était réglé et les déterminations notifiées. Non satisfaits des réponses à leurs interventions, 8 propriétaires ont recouru au Tribunal administratif.*

*Durant l'année 2000, 5 recours ont été rejetés, 2 partiellement admis, 1 admis. La Commission de classification, en ce qui concerne ces trois recours, doit produire une nouvelle décision au sens des considérants du Tribunal administratif.*

*Les deux recourants qui contestaient le principe même de la péréquation réelle et qui ont été déboutés par le Tribunal administratif, ont porté la cause devant le Tribunal fédéral. C'est en février, puis en mai 2001 que le Tribunal fédéral a rendu les deux arrêts. Les recourants sont déboutés sur l'application de la péréquation réelle qu'ils contestaient. En revanche, ils obtiennent gain de cause sur des questions subsidiaires, notamment pour l'un des recourants, la valeur des terrains attribués dans les plans de quartier non encore légalisés.*

*Cette décision influence l'entier du dossier du nouvel état parcellaire. Le Tribunal fédéral a renvoyé selon l'usage les dossiers au Tribunal administratif qui, vu la situation très complexe, a laissé à la Commission de classification la liberté d'annuler tout ou partie de l'enquête du nouvel état. Les recourants se sont alors, durant l'automne 2001, tournés vers le Chef du Département des infrastructures pour lui demander la dissolution du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne. Le Comité du Syndicat, son Assemblée ainsi que la Municipalité se sont élevés avec vigueur contre cette demande.*

*Après examen approfondi, le Conseiller d'Etat Biéler a informé les parties que le Syndicat AF peut continuer son activité en respectant les conditions fixées dans les arrêts du Tribunal fédéral.*

*La Municipalité, à la demande et aux frais du Syndicat, a entrepris en 2002 l'étude des plans de quartier sis dans le périmètre du remaniement parcellaire afin de permettre à la Commission de classification de fixer des parcelles définitives dans ces secteurs. Les plans de quartier ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2006, cette adoption a fait l'objet de divers recours au TA et au TF. Le TF a tranché sur les recours en septembre 2009, permettant la reprise des opérations du remaniement parcellaire.*

*Courant 2010, la Commission de classification a procédé à la prise de vœux des propriétaires, opération qui consiste pour ces derniers à définir quelle parcelle ils souhaitent obtenir compte tenu de leur prétention financière établie par la péréquation réelle.*

*Dans son assemblée du 16 décembre 2010, le Syndicat accepte une modification des statuts qui permet de créer des secteurs autonomes concernant chaque zone à bâtir qui pourra de ce fait se développer indépendamment, après l'entrée en vigueur du nouvel état de propriété.*

*Courant 2011, les études ont porté sur les sujets suivants, menées par le technicien du Syndicat et la Commission de classification : étude du nouvel état parcellaire agricole, étude du nouvel état parcellaire en terrain à bâtir, équipement en terrain agricole, équipement en terrain à bâtir, clé de répartition des frais.*

*Courant 2012, les études se sont poursuivies et l'enquête publique sera ouverte en janvier 2013 sur :*

- *extension du périmètre et adaptation du sous-périmètre forestier ;*
- *expropriation pour cause d'intérêt public ;*
- *défrichement et reboisement ;*
- *estimation et nouvel état (estimation des immeubles et des valeurs passagères, répartition des nouveaux immeubles, adaptation des servitudes et autres droits, tableau des soultes) ;*
- *modification de l'avant-projet et projet d'exécution des travaux collectifs et privés des terrains agricoles ;*
- *modification de l'avant-projet et projet d'exécution des travaux collectifs et privés des terrains à bâtir (à l'exception du secteur PQ Montenailles) ;*
- *avant-projet et projet d'exécution des travaux collectifs et privés du secteur PQ Montenailles ;*
- *constatation des natures forestières dans le secteur PQ Montenailles ;*
- *clé de répartition des frais des secteurs à bâtir ;*
- *délimitation des secteurs, clé de répartition du bilan du Syndicat entre les secteurs.*

*L'enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 février 2013. Les oppositions enregistrées ont été transmises à la Commission de classification du Syndicat AF pour traitement et réponses.*

## ZONES D'EXTENSION SISES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DU REMANIEMENT PARCELLAIRE

*Dans ses arrêts de 2001, le Tribunal fédéral a émis des doutes, sans trancher, sur le principe adopté par la Commission de classification qui a attribué des parcelles non délimitées en vue d'une utilisation réelle par leurs propriétaires, mais vouées à un remaniement supplémentaire lors de l'élaboration des plans de quartier. Des doutes qui constituent donc une menace sérieuse pour l'avancement du Syndicat en cas de nouveaux recours.*

*Or, il n'est pas possible d'attribuer des parcelles définitives dans un secteur non planifié, car certaines des parcelles attribuées seraient, après étude du plan de quartier, situées dans des périmètres constructibles et d'autres dans la zone verte.*

*La seule solution permettant de fixer des parcelles constructibles consiste à élaborer et légaliser les plans de quartier avant d'effectuer le découpage parcellaire.*

*Le Service communal de l'aménagement du territoire a préparé un cahier des charges, à l'intention des urbanistes, destiné à cadrer parfaitement les mandats des spécialistes.*

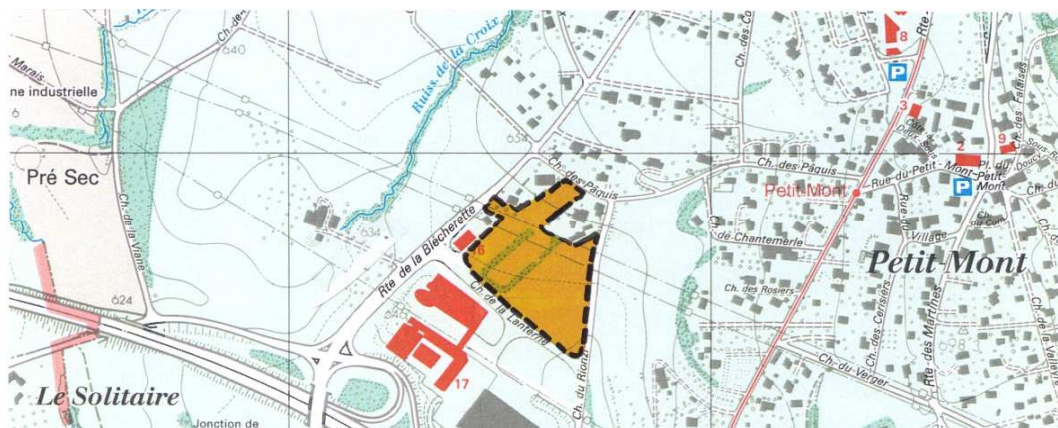
*Les études sont entreprises sur demande et aux frais du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne.*

*En janvier 2002, la Municipalité a formellement désigné le groupe pilote formé de quatre experts (MM. Biner, géomètre ; Crausaz, architecte ; Klunge, agent immobilier ; Recordon, urbaniste), d'un représentant de la Municipalité fonctionnant comme Président (M. Sueur), et d'un membre du Comité du Syndicat AF (M. Amaudruz). Sa tâche consiste à préparer les études et à encadrer les urbanistes mandatés.*

*Un représentant des Services cantonaux de l'aménagement du territoire (SAT) et du Service des améliorations foncières (SAF) ont été associés au groupe pilote en qualité d'invités.*

*L'avancement des dossiers a été présenté à l'Assemblée du Syndicat AF qui a accepté un crédit d'étude de Fr. 500'000.--, destiné à l'établissement de l'avant-projet de travaux collectifs, dits travaux englobant pour les terrains à bâtir, l'essentiel des travaux d'équipement. Les études portent sur les secteurs suivants :*

### **Champ d'Aullie (habitat groupé)**



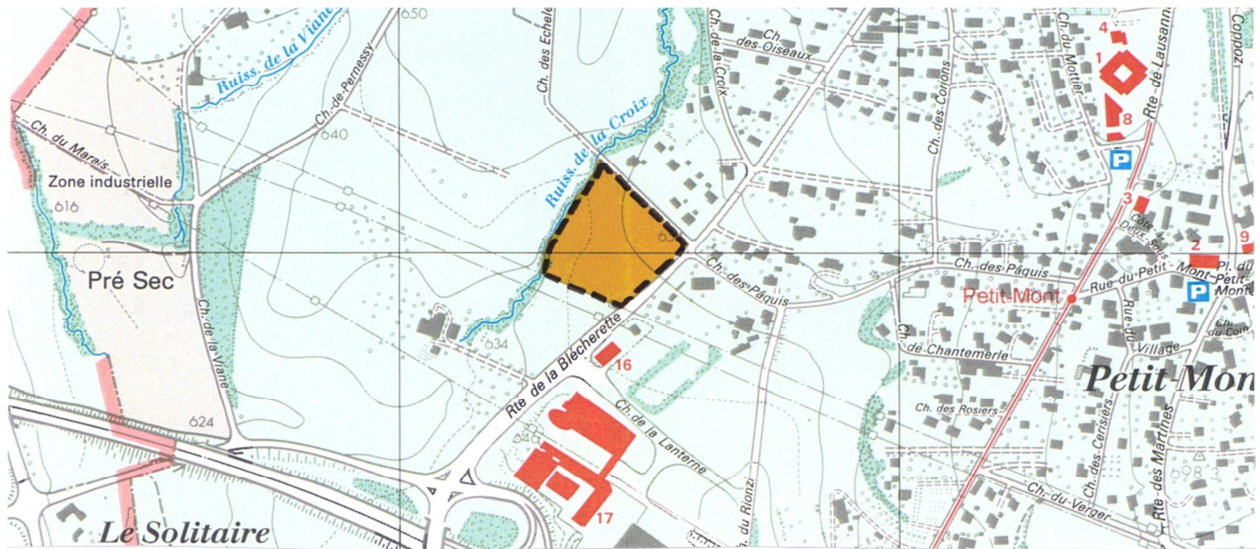
*A l'ordre du jour du groupe pilote : 14 février, 20 juin, 29 août 2003*

*A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 19 décembre 2003*

*Adopté par la Municipalité : 12 janvier 2004*

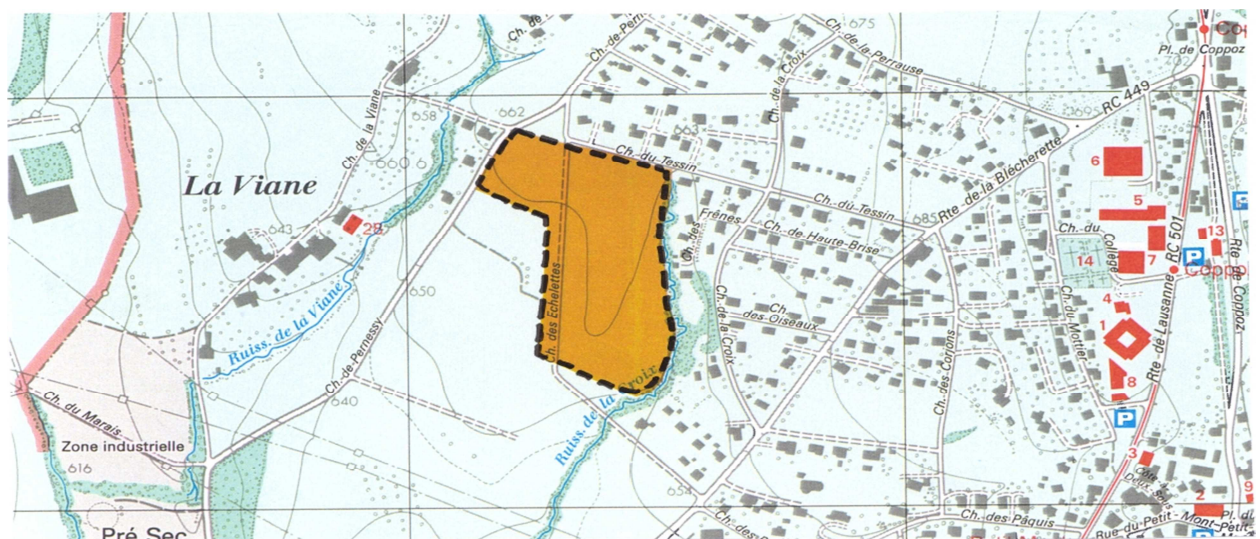
Examen préalable de l'Etat : 22 janvier 2004  
 Retour d'examen : 17 septembre 2004  
 Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004  
 Examen préalable complémentaire : 1<sup>er</sup> juillet 2005  
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

### La Croix Nord (villas, habitat groupé)



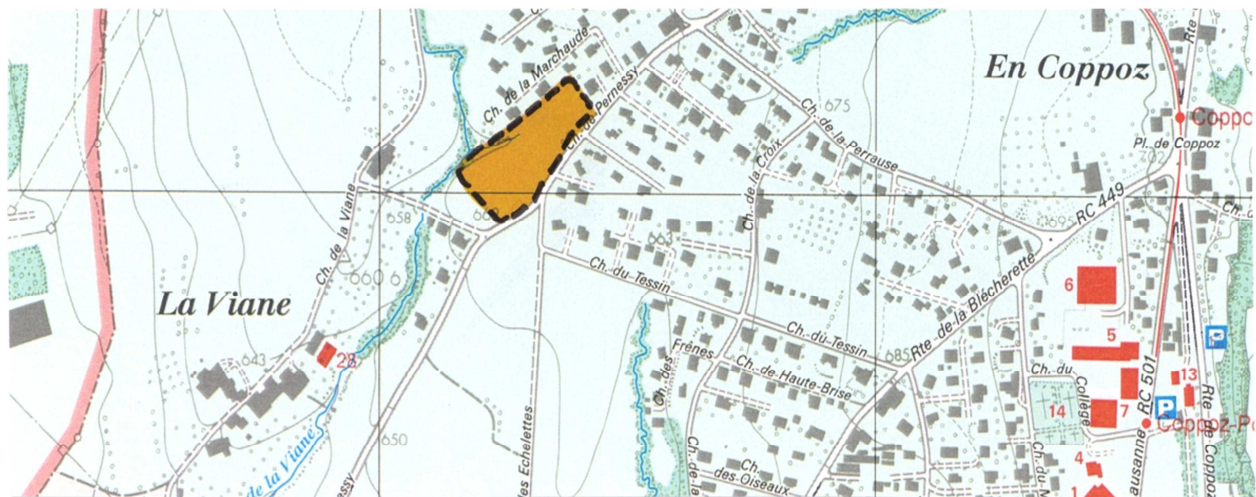
A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003  
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 19 décembre 2003  
 Adopté par la Municipalité le 12 janvier 2004  
 Examen préalable de l'Etat : 24 février 2004  
 Retour d'examen : 6 septembre 2004  
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004  
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005  
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

### Les Echelettes (habitat groupé)



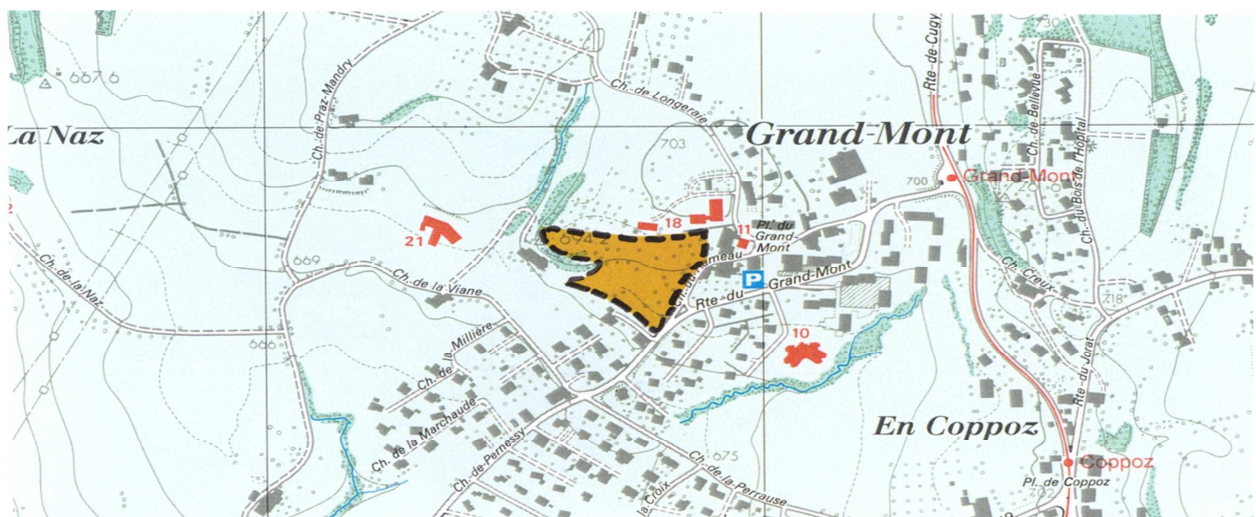
A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003  
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003, préavis favorable le 6 février 2004  
 Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004  
 Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004  
 Retour d'examen : 6 septembre 2004  
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004  
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005  
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

### **Pernessy (villas, habitat groupé)**



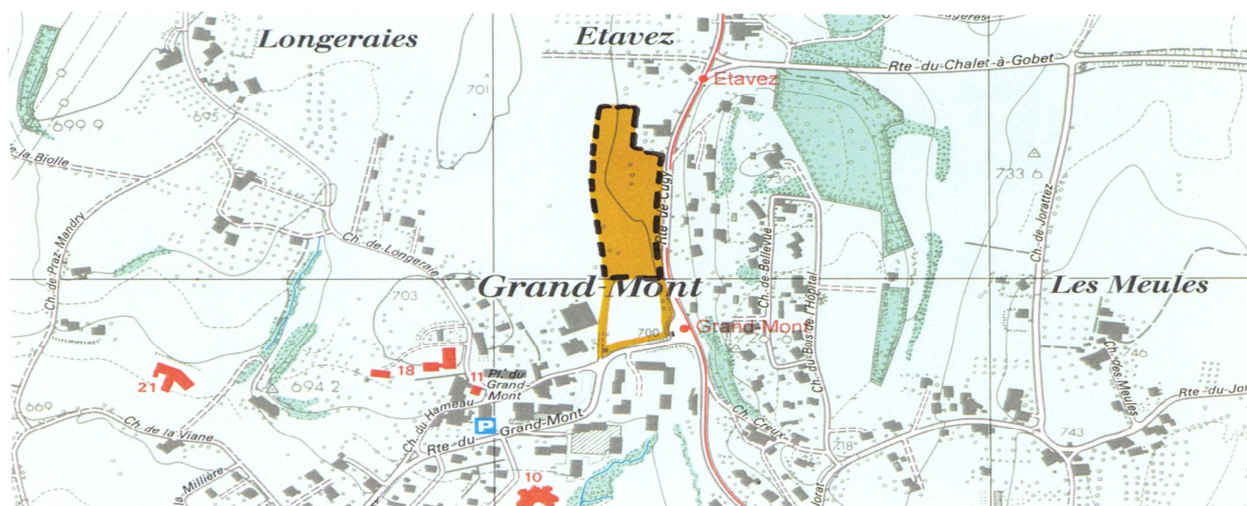
A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003  
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003 ; préavis favorable le 6 février 2004  
 Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004  
 Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004  
 Retour d'examen : 6 septembre 2004  
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004  
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005  
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

### **Côte à la Gruz (habitat groupé)**



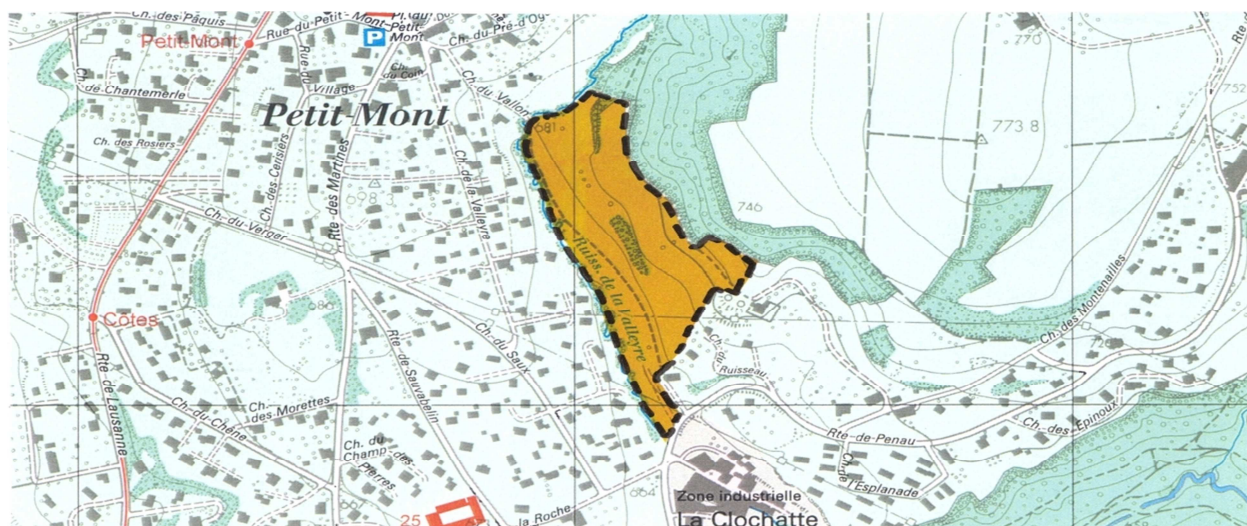
A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003  
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003  
 Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003  
 Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004  
 Retour d'examen : 6 septembre 2004  
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004  
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005  
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

### Etavez-Devant (mixte)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003  
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003  
 Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003  
 Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004  
 Retour d'examen : 17 septembre 2004  
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004  
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005  
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

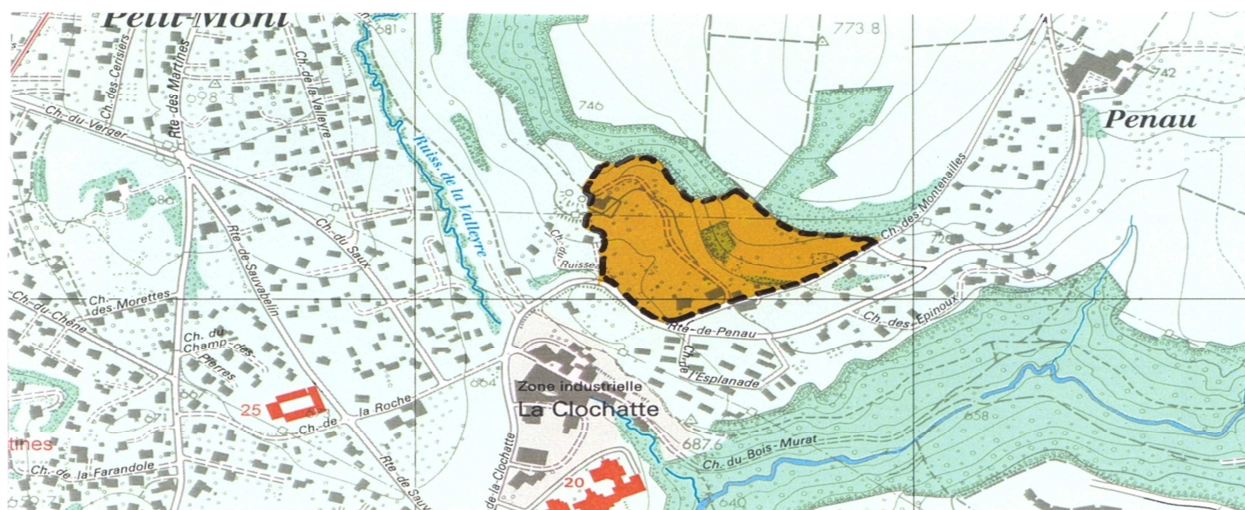
### La Valleyre (habitat groupé)





A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18.07, 25.07.2003  
A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003  
Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003  
Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004  
Retour d'examen : 17 septembre 2004  
Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004  
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005  
Retour d'examen : 12 septembre 2005

## Les Montenailles (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18 et 25.07.2003  
A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003  
Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003  
Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004  
Retour d'examen : 17 septembre 2004  
Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004  
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005  
Retour d'examen : 12 septembre 2005

*Suite à la décision du Tribunal concernant le recours Alvarez (voir ci-dessous), le Service communal de l'aménagement du territoire propose une modification du plan de quartier supprimant toute intervention majeure sur la forme de la parcelle du recourant.*

*Durant le mois d'août 2011, les propriétaires du plan de quartier Les Montenailles sont reçus et les modifications envisagées présentées. Un procès-verbal est établi pour chaque propriétaire.*

*Le 8 décembre 2011, le dossier du plan de quartier Les Montenailles est envoyé au SDT pour examen préalable, le technicien du Syndicat coordonne l'envoi de l'équipement du quartier.*

*De retour en juillet 2012, le dossier est corrigé et renvoyé au SDT pour examen complémentaire en septembre. Après plusieurs interventions auprès de l'Etat pour faire avancer le dossier, celui-ci pourra être présenté à l'enquête publique en janvier 2013 en parallèle à l'enquête du Syndicat AF assurant ainsi la coordination des procédures entre aménagement du territoire et remaniement parcellaire.*

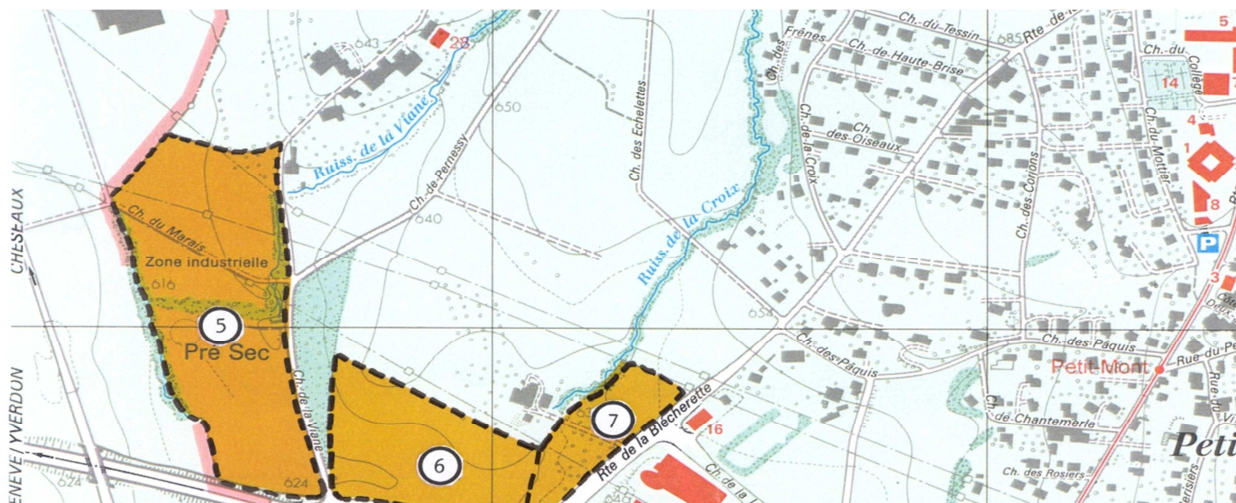
L'enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 février 2013. A son issue, on enregistre 8 oppositions.

*Dans le Pôle de Développement Blécherette Région :*

**La Pliauliausaz (5)**

**La Grange de Montricher (6)**

**La Croix (7)**



Ainsi que 2 plans de quartiers hors remaniement mais liés par leur appartenance au Pôle :

**Le Châtelard (4)**

**Rionzi d'en Haut (3)**



*A l'ordre du jour du groupe pilote : 7 mars, 26 novembre 2003, 11 juin 2004*

*A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 25 juin 2004*

*Adopté par la Municipalité : 2 août 2004*

*Examen préalable de l'Etat : 10 août 2004 ; Retour d'examen : 7 juin 2005*

*Présentation à Blécherette Région : 3 décembre 2004*

*Préavis favorable Blécherette Région : mars 2005*

*Analyse groupe pilote : 6 juillet 2005*

*Examen préalable complémentaire : 15 septembre 2005*

*Retour d'examen : 7 décembre 2005*

*Tous les plans de quartier du Syndicat AF ont été soumis à l'enquête publique du 23 janvier au 23 février 2006.*

*En parallèle, l'équipement de ces quartiers faisait l'objet d'une enquête publique selon la loi sur les améliorations foncières.*

*Présentés au Conseil communal le 19 juin 2006, les 11 plans de quartier ainsi que la réponse aux 96 oppositions ont été adoptés par le Conseil communal et transmis à l'Etat pour approbation.*

*L'approbation préalable du Département, sous réserve du droit des tiers, est intervenue le 11 décembre 2006, elle a suscité 4 recours au Tribunal administratif.*

*Recours Curchod & Crts* (4 propriétaires du chemin des Echelettes) → *Plans de quartier La Croix Nord et Les Echelettes*

*Nuisances sonores notamment sur la route de la Blécherette induites par les nouvelles constructions au Mont-sur-Lausanne. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.*

*Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours. Il n'y a pas recours au Tribunal fédéral.*

*Recours Alvarez* → *Plan de quartier Montenailles*

*Mise en doute de la coordination des procédures entre aménagement du territoire et remaniement parcellaire (attribution de parcelles).*

*Dans son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal admet le recours estimant que dans ce cas particulier, bâtiment existant, le nouvel état parcellaire aurait dû être soumis à enquête publique en même temps que le plan de quartier. La Municipalité n'a pas jugé opportun de recourir contre cette décision.*

*Recours S.I. Montenailles* → *Plans de quartier Valleyre et Montenailles*

*Contestation systématique de l'existence même du remaniement parcellaire à péréquation réelle, ce dans chaque procédure depuis des années.*

*Par son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours.*

*Le 3 octobre 2008, S.I. Montenailles adresse recours au Tribunal fédéral. Le 5 novembre 2008, le Tribunal rejette la demande d'effet suspensif à l'encontre des plans de quartier ; il l'admet dans le cadre de l'autorisation de défricher.*

*Le 28 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.*

*Le Tribunal fédéral a aussi rejeté le recours S.I. Montenailles contre l'avant-projet des travaux collectifs (équipements des quartiers) du Syndicat AF ainsi que ceux déposés à l'encontre de l'Assemblée générale du Syndicat AF qui concernaient l'approbation de principe du devis de l'avant-projet des travaux collectifs et les versements anticipés.*

*Recours Siréjols & Crts* (une vingtaine de propriétaires du versant Ouest de la Valleyre) → *Plans de quartier Valleyre*

*Souhait de voir les plans de quartier accueillir des villas. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.*

*Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal déboute les recourants. Ces derniers font recours au Tribunal fédéral le 11 décembre 2008. Le 20 janvier 2009, le Tribunal admet partiellement la requête d'effet suspensif en tant qu'elle vise l'autorisation de défrichement, elle est rejetée en ce qui concerne le plan de quartier.*

*Le 29 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.*

## ZONES D'EXTENSION HORS SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES

### Pré-Fleuri (habitat)



*En octobre 2005, le propriétaire demande un accord de principe pour modifier l'affectation de sa parcelle d'environ 25'000 m<sup>2</sup>, la zone d'utilité publique n'ayant pas de demande.*

*La Municipalité entre en matière, exigeant l'étude d'un plan de quartier.*

*Réunie à 2 reprises en septembre et décembre 2006, la Commission consultative d'urbanisme préconise un concept avec immeuble en front de rue offrant des perméabilités sur un parc bordé d'habitat contigu.*

*Courant 2007, le projet de plan de quartier est finalisé ainsi que le plan des équipements.*

*Le 29 février 2008, le dossier final est présenté à la Commission consultative d'urbanisme qui préavise favorablement.*

*Le 17 mars 2008, le dossier est approuvé par la Municipalité.*

*Le 12 juin 2008, le dossier complet est acheminé au SDT pour examen préalable.*

*Ce n'est que le 12 janvier 2009 que le dossier revient de son séjour à l'Etat. Il nécessite quelques adaptations avant de pouvoir être soumis à l'enquête publique.*

*Le 8 juin 2009, le dossier subit un examen complémentaire des Services de l'Etat, retour le 18 septembre 2009.*

*La convention d'équipement et les projets d'inscription au Registre foncier doivent être élaborés avant enquête publique.*

*Le 21 juin 2012, la convention d'équipement est signée par les parties devant le notaire.*

*Soumis à procédure d'enquête publique du 24 août au 24 septembre 2012, le projet de plan de quartier Pré Fleuri a fait l'objet d'une intervention de l'Association Transports et Environnement (ATE) concernant une précision du règlement. Satisfaite par la correction apportée, l'intervenante a retiré son opposition.*

*Dans sa séance du 25 février 2013, le Conseil communal adopte le plan de quartier Pré Fleuri qui est transmis pour approbation par le Département de l'intérieur le 25 mars 2013.*

*Le Département de l'intérieur approuve préalablement le plan de quartier le 31 mai 2013, l'entrée en vigueur est faite simultanément.*

L'affichage au pilier public de cette décision n'a pas provoqué de référendum.

### **Secteur Coppoz/Praz Prévôt**

*Suite à diverses demandes, la Municipalité a décidé que la Commune entreprendra une réflexion générale sur le secteur complet d'un périmètre à définir et demandera à des bureaux d'urbanisme des offres pour la démarche de planification qui paraît la plus appropriée à répondre, à court terme à des demandes de construire ainsi qu'à long terme au développement de toute la partie située entre la rue du Petit-Mont et le plan de quartier Sous-la-Culiaironne avec intégration de l'axe routier aux propriétés riveraines.*

*Durant le printemps 2008, des offres sont demandées à plusieurs bureaux d'urbanisme selon cahier des charges établi par le Service communal. Une Commission d'évaluation est désignée et le 17 avril 2008, la Municipalité, sur préavis de la Commission, attribue le mandat d'étude. Le 21 mai 2008, les habitants, propriétaires ou utilisateurs des lieux sont invités à une présentation générale de la problématique du secteur.*

*Comme suite à cette séance, un questionnaire est envoyé à tous avec retour pour le 30 juin 2008.*

*Dès connaissance du résultat du concours du Mottier, les premières esquisses sont affinées et des propositions analysées durant le mois de décembre 2008.*

*Plan Le 17 mars 2009, les variantes d'avant-projet d'aménagement devant permettre l'établissement d'un plan directeur localisé (PDL) sont soumises à la CCU. Devant l'ampleur de la tâche, une séance supplémentaire est nécessaire.*

*Les déterminations de la Commission consultative d'urbanisme sur chaque secteur sont approuvées par la Municipalité le 15 juin 2009.*

*Comme suite à la séance du 21 mai 2008, les habitants concernés sont informés de l'avancement des études le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Un résumé de la présentation leur parvient avec délai au 20 octobre 2009 pour faire toutes remarques et commentaires utiles.*

*Le 20 novembre 2009, la CCU préavise favorablement au document présenté et donne le feu vert pour élaborer le dossier d'examen préalable.*

*En février 2010, la Municipalité répond aux propriétaires et utilisateurs qui ont fait des remarques.*

*Le 4 mars, le dossier est envoyé au service du développement territorial pour examen préalable des services de l'Etat. Fin septembre 2010, le dossier est de retour de l'examen préalable, des corrections et précisions doivent être apportées.*

*En août 2010, la Municipalité mandate un bureau privé pour l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne.*

*Corrections effectuées, le dossier est adressé au SDT pour examen complémentaire le 13 septembre 2011.*

*Le 25 juin 2012, les Services de l'Etat émettent encore quelques commentaires et le dossier est envoyé au SDT pour deuxième examen complémentaire le 4 octobre 2012.*

*Le 25 avril 2013 le dossier est de retour du SDT, il peut suivre la procédure. La consultation publique a lieu du 10 décembre 2013 au 7 février 2014 avec séance d'information publique le 28 janvier 2014 à laquelle sont convoqués les propriétaires.*

## **Pôle de développement cantonal**

*Plan présenté sous chapitre remaniement parcellaire.*

*Dès 1997, un secteur de notre Commune a été inclus dans le Pôle de Développement économique cantonal No 7a, Blécherette Région.*

*Les premières études démontrent que le développement du secteur est subordonné à la réalisation d'un réseau routier complémentaire ainsi qu'à une extension du réseau de transport collectif.*

*Un bureau d'urbanisme analyse les potentiels et contraintes du site en concertation avec les milieux politique, économique et technique concernés.*

*Les scénarios de développement qui seront proposés dans la phase suivante, feront dès lors l'objet d'une évaluation fine de l'ensemble des interlocuteurs, pour qu'en final soient arrêtés, non seulement le concept d'aménagement du pôle, mais aussi, et surtout, sa stratégie de promotion.*

*En 1999, plusieurs scénarios ont été évalués. Un concept d'aménagement, traitant du paysage, des plans spéciaux, les déplacements, la croissance, l'image de marque et la promotion du pôle sans omettre le respect de l'environnement et les investissements nécessaires, a été soumis aux trois municipalités concernées (Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne).*

*L'année 2000 a vu l'élaboration du cahier des charges et les premiers pourparlers entre les trois municipalités pour la création d'un organisme de gestion du pôle.*

*En 2001, ont été adoptés par les Municipalités le schéma d'aménagement intercommunal, base de travail pour l'élaboration des plans de quartier situés dans le pôle, ainsi que les statuts de l'association qui a pris le nom de **Blécherette Région**.*

*En 2002, des divergences de vue sur le développement de la région entre l'Etat et les Communes ont bloqué la mise en œuvre d'une partie de la planification nécessaire à la construction (PPA Le Marais/Romanel).*

*Voulant éviter dans notre région les surcharges du réseau routier constatées dans l'Ouest lausannois, le SAT, estimant le secteur sous-équipé pour répondre au développement envisagé, demande l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement établi sur la base d'une étude de mobilité s'étendant aux Communes de Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne, Cheseaux, Morrens, Cugy et Jouxens. Le schéma directeur pourrait avoir des conséquences graves sur les projets communaux, réduisant les zones à bâtir projetées.*

*En 2003, les Communes concernées décident d'entreprendre elles-mêmes la réflexion nécessaire. Un inventaire des possibilités légales de développement est établi. Sur cette base, un cahier des charges doit être élaboré, destiné à guider l'analyse des spécialistes du territoire qui seront mandatés.*

*En complément, ou préalablement à l'étude Agglonord, le Service communal de l'aménagement du territoire a édité un document de synthèse à la demande de l'Etat, qui traite du développement territorial montain en précisant les enjeux, les impacts, les acteurs et les mesures nécessaires à un développement cohérent.*

*En 2004, ce sont finalement 12 Communes qui adhèrent à une Convention relative à l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal pour le Nord lausannois. Urbaplan, bureau d'urbanisme, est choisi au terme d'une procédure conforme à la loi sur les marchés publics, pour conduire l'étude.*

*En 2005, diverses consultations et ateliers de travail sont organisés où sont présentés des scénarios de développement possibles. Les Communes doivent se déterminer sur les propositions émises.*

*Fin 2006, le schéma directeur est établi, prêt pour consultation et présentation au public. Le schéma directeur est soumis à consultation publique en février/mars 2007. Trois séances d'information pour le public sont organisées à Cheseaux, Prilly et Cugy. Le 31 mai 2007, le SDNL est signé par tous les partenaires et devient opérationnel.*

*Divers chantiers d'étude sont mis en œuvre, certains intéressent plus particulièrement la Commune du Mont-sur-Lausanne : jonction AR et réseau structurant complémentaire, desserte TL et parking d'échange, mobilité douce, nature et paysage, accessibilité multimodale.*

### Jonction autoroutière

*Depuis plusieurs années la jonction de la Blécherette connaît des problèmes de capacité aux heures de pointe. En effet, les carrefours atteignent très souvent leurs limites de capacité et entraînent la création de files de véhicules trop longues, lesquelles refoulent sur l'autoroute. Cette situation crée d'importants dangers pour la circulation sur le contournement autoroutier de Lausanne et doit être assaini à brève échéance.*

*L'éclatement de la jonction de la Blécherette, y compris la mise en place d'accès supplémentaires, permettra de répartir les charges de trafic sur les RC 448 (rte de Vernand) et RC 449 (rte de la Blécherette).*

*Cela aura pour effet d'améliorer la sécurité sur l'autoroute de contournement de Lausanne et de garantir le bon fonctionnement des mouvements entrants et sortants. En sus de cet aménagement sur l'autoroute A9 et afin de maintenir un système cohérent de circulation dans cette zone, des mesures d'accompagnement sont à mettre en œuvre afin d'assurer des conditions correctes de circulation sur le réseau routier structurant, qui est proche de ce nœud autoroutier.*

*Sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, le principe consiste à relier la route de Vernand à la route de la Blécherette par une route selon des variantes de tracé à préciser (barreau nord).*

*L'élaboration des variantes nécessite de nombreuses séances et consultations. Enfin, le 17 octobre 2008, le Service des routes (SR) transmet le projet général de l'éclatement de la jonction autoroutière. Le 6 novembre 2008, la Municipalité émet un préavis favorable. Ensuite le projet est transmis à la Confédération.*

*Le 24 avril 2009, le projet de plan fixant la limite des constructions du barreau nord est soumis à la Municipalité pour accord préalable avant enquête publique.*

*Soumis à l'enquête publique du 13 novembre au 14 décembre 2009, le plan d'affectation a provoqué trois (3) interventions.*

*Le 10 novembre 2010, le Conseil d'Etat prend enfin position et confirme la nécessité de réserver pour le long terme les emprises nécessaires à la réalisation de la route de contournement et du barreau Nord. Il ne s'engage pas sur la date de réalisation.*

*Après plusieurs relances de la commune et du Syndicat AF, la Cheffe du Département répond, le 2 septembre 2013, que le Conseil d'Etat abandonne le projet de plan fixant les limites de constructions soumis à l'enquête publique du 13 novembre au 14 décembre 2009.*

*Le Conseil d'Etat agira par expropriation une fois le projet d'exécution approuvé.*

*Le 21 septembre 2013, on apprend par la presse que le Conseil fédéral a approuvé le projet de la nouvelle jonction de la Blécherette dans son ensemble. Coût 92 millions dont 64 millions à charge de la Confédération.*

## Desserte TL

*Compte tenu des démarches engagées par la Commune, le Service de la mobilité, le 7 mai 2007, propose de mettre sur pied une structure de projet visant à préciser la nature et le planning du développement du réseau transports publics sur le territoire communal.*

*Le 27 juin 2007, le groupe de suivi est constitué et commence sa tâche.*

*Le 17 décembre 2007, la Municipalité signifie au groupe décisionnel du chantier qu'elle approuve les objectifs de la desserte, le planning de l'étude ainsi que l'image directrice et la 1<sup>ère</sup> étape de développement.*

*Pour rappel, il s'agit de prolonger la ligne 21 de la Blécherette au Grand-Mont, la ligne 22 du ch. de la Grangette au plan de quartier La Valleyre et la ligne 8 de Bellevaux au Grand-Mont. La première étape concerne la ligne 8.*

*Le 30 avril 2008, la Municipalité attribue à un bureau d'ingénieurs un mandat pour l'étude d'aménagement routier pour l'intégration des transports publics, des transports individuels motorisés et des mobilités douces.*

*En septembre 2008, la Municipalité valide la solution de desserte temporaire proposée par les TL à l'échéance décembre 2009 soit 1 bus sur 2 jusqu'à électrification de la ligne 8.*

*Le 6 mars 2009, les objectifs de mise en service de la ligne électrifiée No 8 sont fixés à décembre 2011. Cela signifie l'envoi rapide du dossier à l'Office fédéral des transports. Le projet doit dès lors comporter tous les détails d'aménagement des arrêts, corrections de chaussée et aménagement de la planie de la zone d'utilité publique du Grand-Mont en terminal. L'étude se poursuit par les phases principes généraux d'aménagement et avant-projet des propositions d'intervention.*

*La problématique se complique par une motion déposée au Conseil communal du 22 juin 2009 qui conteste les aménagements tels que prévus sur l'interface de transports Rionzi. Cela pourrait remettre en cause toute l'étude et retarder l'électrification de la ligne 8.*

*Le projet du terminus des lignes 8 et 21 (ZUP du Grand-Mont) est soumis à l'enquête publique du 11 juillet au 10 août 2009. Celui de l'interface Rionzi l'ayant été du 17 mars au 15 avril 2009.*

*Dans sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil communal approuve le projet d'interface Rionzi et le crédit de réalisation du terminus.*

*La ligne 8 est inaugurée par une cérémonie officielle le 12 décembre 2009. Les travaux d'aménagement du terminal ont débuté à la fin de l'année.*

*Durant tout l'automne 2009, la phase d'implantation définitive des mâts de la ligne électrique est précisée en fonction des réaménagements routiers dus aux arrêts ainsi que de la situation existante et des projets de développement connus.*

*Du 2 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2010 se déroule l'enquête publique, procédure menée par l'office fédéral des transports, du prolongement et électrification de la ligne No 8 de Bellevaux au Grand-Mont.*

*Il n'est pas enregistré d'opposition lors de cette procédure.*

*Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2010, la position des arrêts de la ligne No 21 est précisée afin d'implanter de manière adéquate les traversées piétonnes sécurisées par un îlot central qui seront réalisées avant la venue des bus.*

*En mars 2010, suite à une demande de la Ville de Lausanne, une étude des emprises nécessaires au prolongement de la ligne TL No 3 jusqu'à Maillefer est entreprise par les services lausannois et montains. Ensuite un mandat d'aménagement routier intercommunal est confié à un bureau privé.*



*L'aménagement des arrêts de la ligne 8 est soumis à l'enquête publique du 16 février au 17 mars 2011. On enregistre une opposition qui ne porte pas sur l'objet de l'enquête.*

*Le Conseil communal, dans sa séance du 2 mai 2011, approuve l'aménagement des arrêts de la ligne 8 et le crédit de construction. Les travaux débutent immédiatement.*

*Sur la ligne 8, la fréquence a été doublée au 13 décembre 2011, comme prévu. Les arrêts seront totalement aménagés, végétation comprise, au printemps 2012.*

*Le projet d'aménagement routier de la ligne 3 est étudié par 3 bureaux : GEA, CSD et TRANSITEC. Après consultations, le dossier final prêt pour enquête publique est livré le 21 février 2011.*

*Le coût de réaménagement routier de la ligne 3 est estimé, sans les expropriations, à plus de 5 millions sur le tronçon montain. Une partie de cet investissement est à charge du plan de quartier Le Bugnon.*

*Durant l'automne 2011, les propriétaires riverains du chemin de Maillefer sont convoqués pour explications. Des conventions d'expropriation sont en préparation.*

*Les projets de convention ont été envoyés aux propriétaires le 26 mars 2012, quelques-unes ont été approuvées rapidement.*

*L'arrêt Rionzi de la ligne TL 8, bloqué indirectement par des procédures contentieuses, puis par une explosion des coûts de construction mal estimés au stade de l'avant-projet a été mis en œuvre par les propriétaires des plans de quartier riverains en septembre 2012.*

Début de l'été 2013, l'arrêt Rionzi est opérationnel.

### **Plan directeur des points de récolte des ordures ménagères**

*En vue de rationaliser le ramassage des ordures ménagères et suite à l'implantation de trois conteneurs semi-enterrés à titre d'essai, la Municipalité a demandé au Service communal de l'aménagement du territoire une étude à l'échelle de la Commune sous la forme d'un plan directeur.*

*En début 2008, la Municipalité a validé le schéma directeur proposé. La mise en œuvre s'effectue dans les zones à développer par plan de quartier ainsi qu'en fonction de projets de construction dans les secteurs déjà bâtis dans une démarche visant à équiper en priorité de l'extérieur vers le centre de la Commune.*

A fin 2013, on compte 55 conteneurs terriers installés sur la Commune.

### **Assainissement du bruit provoqué par le trafic routier**

*Au total, près de 25 % de la population suisse est exposée à des niveaux sonores gênants et environ 10 % de la population à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites admissibles. Ces nuisances portent atteinte au bien-être, que ce soit au travail ou au domicile, durant les loisirs ou pendant les heures de détente et de repos.*

*L'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB) prévoit que pour les installations fixes qui contribuent de manière notable au dépassement des valeurs limites d'immission, l'assainissement doit être entrepris. Le texte fixe les responsabilités et les délais.*

*Les mesures d'assainissement doivent être prises prioritairement à la source du bruit (au niveau de la route, des véhicules...), puis sur le chemin de propagation (ouvrages antibruit). Ce n'est que si ces deux premières mesures s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, qu'il faudra agir sur le lieu d'immission, c'est-à-dire au point récepteur (pose de fenêtres phoniques).*

*Le détenteur de l'installation supporte les frais d'assainissement. Le Canton ayant remis les routes cantonales en traversée de localité aux Communes avant de les assainir, c'est à elles désormais qu'il incombe de les rendre conformes à l'OPB.*

*Le délai d'assainissement est fixé au 31 mars 2018. Il faut préciser que cet assainissement ne concerne que les bâtiments réalisés avant le 1<sup>er</sup> avril 1987, depuis lors ce sont les constructions qui, pour obtenir un permis de construire, doivent répondre aux normes environnementales.*

*L'étude mise en œuvre se structure en 2 volets.*

*Tout d'abord la partie trafic. L'estimation du trafic est indispensable pour effectuer l'évaluation des nuisances sonores.*

*L'analyse portera sur la charge actuelle du réseau, puis la charge à futur, horizon 2018 avec et sans route de contournement.*

*Le second volet traitera des mesures à envisager pour chaque lieu nécessitant un assainissement.*

*En 2009, les comptages automatiques et manuels et l'enquête de trafic « origine-destination » ont été effectués.*

*Fin 2010, un mandat test est confié à un bureau privé dans le cadre de l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne entre Coppoz et Petit-Mont afin de coordonner les mesures proposées et l'application de l'OPB.*

*L'étude d'assainissement du bruit routier est une démarche assez compliquée (60 pages, annexes et plans pour un tronçon d'environ 700 mètres) qui consiste :*

- à déterminer la situation actuelle des niveaux sonores produits par le trafic de la route concernée au droit des bâtiments touchés par les nuisances sonores ;*
- à définir les bâtiments où les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées et pour lesquels un assainissement doit être envisagé ;*
- à évaluer des mesures d'assainissement, suivant les critères d'évaluation du caractère économiquement supportable et de proportionnalité des mesures de protection contre le bruit ;*
- à estimer l'efficacité à long terme des mesures d'assainissement retenues ;*
- à établir un devis estimatif des mesures d'assainissement et d'isolation acoustique ;*
- à déterminer les subventions fédérales envisageables.*

*A fin 2012, l'étude a été transmise au Service des routes pour approbation.*

## **Clochatte**

*Fin avril 2008, les propriétaires de la zone industrielle contactent le Service communal de l'aménagement du territoire afin de connaître les bases légales permettant de modifier l'affectation de ces terrains.*

*Plusieurs possibilités sont offertes, elles sont analysées et débattues.*

*Le 10 décembre 2008, les propriétaires sollicitent l'autorisation d'engager une étude préliminaire avec le bureau GEA comme mandataire.*

*Par courrier du 24 décembre 2008, la Municipalité entre en matière pour la mise en œuvre d'une étude d'aménagement du territoire sur le secteur sous la direction du Service communal de l'aménagement du territoire et avec GEA.*

*Le 24 septembre 2009, l'étude préliminaire est présentée à la Commission consultative d'urbanisme qui recommande la poursuite de la démarche à la Municipalité.*

*Approuvé le 12 octobre 2009 par la Municipalité, le document est envoyé au SDT le 5 novembre 2009 pour examen préalable des services de l'Etat.*

*Le 28 janvier 2010, la consultation des Services de l'Etat est favorable à une modification d'affectation, sous réserve des conditions habituelles émises dans le cadre d'une étude de planification. Cependant, toute la démarche doit être conditionnée par la volonté claire et affichée des propriétaires sur l'avenir et la destination du site, industrie et habitat n'étant pas compatible.*

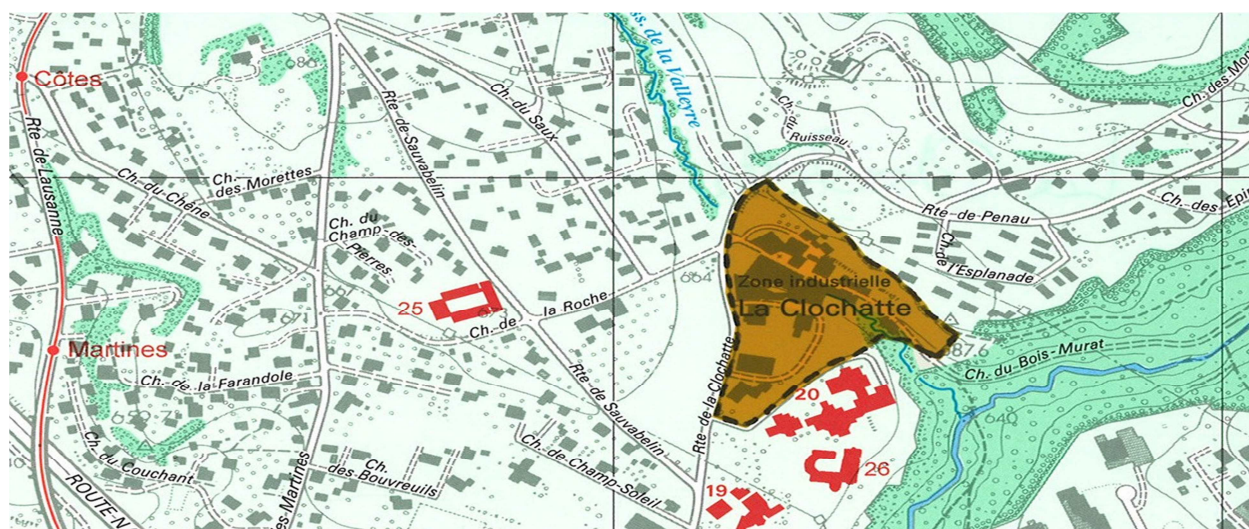
*Le 30 novembre 2010, les propriétaires demandent à la Commune la poursuite des études dans le sens d'un changement d'affectation.*

*En juin 2011, GEA reçoit mandat des propriétaires de continuer la procédure.*

*Le 10 novembre 2011, la Municipalité fait parvenir au SDT les déterminations du Service communal de l'aménagement du territoire sur l'accord préliminaire à un changement d'affectation des Services de l'Etat.*

*En fin d'année 2013, le projet de plan de quartier et l'avant-projet d'équipement parviennent au Service communal de l'aménagement du territoire pour analyse avant dépôt à l'examen préalable de l'Etat.*

*Le 13 décembre 2013, le dossier est présenté aux instances du SDNL pour information.*



## **Energie solaire**

*Il existe deux manières très différentes de tirer parti de l'énergie transmise par le soleil. La plus simple à mettre en œuvre, qui a aussi été historiquement la première à être développée, exploite l'énergie thermique du soleil. Celle-ci est recueillie par des capteurs solaires thermiques, installés sur les toits ou en façade des bâtiments, qui la transmettent à un fluide caloporteur (air ou eau). Ces installations sont uniquement conçues pour chauffer les locaux et leur fournir de l'eau chaude.*

*Il en va tout autrement de l'énergie solaire photovoltaïque. Elle vise à transformer le rayonnement solaire en électricité par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques et requiert une technologie plus sophistiquée.*

*Au cours des 10 dernières années, l'utilisation de l'énergie solaire a d'ailleurs connu un énorme développement dans le monde, avec des taux de croissance annuels de quelque 40 %. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années. En Suisse, le marché du photovoltaïque atteignait en 2009 une puissance annuelle installée de 27,7 mégawatts (MW), soit plus du double des valeurs enregistrées au cours des années précédentes, d'après l'Office fédéral de l'Energie (OFEN). Avec l'introduction, en 2009, de la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant électrique injecté dans le réseau, l'OFEN table sur la poursuite de cette tendance. Fin 2010, la puissance cumulée était déjà de l'ordre de 73,6 MW.*

*L'énergie photovoltaïque a donc un potentiel considérable, au point que l'on estime qu'à long terme, grâce aux avancées technologiques, elle pourrait générer 20 à 30 % de la production d'électricité en Europe.*

*La Municipalité a conclu un partenariat avec une Société productrice d'électricité afin d'analyser le potentiel d'électricité des toitures communales. Une identification des meilleures expositions sur la base d'un cadastre solaire pourra aussi être utile à tous les propriétaires privés.*

*Après étude détaillée menée en 2012, 7 toitures présentent les caractéristiques favorables : collège des Martines, centre communal de Manloud, piscine et salle de gym du Mottier, collège Mottier B et futurs bâtiments Mottier C et D.*

En août 2013, la première toiture équipée, celle du collège du Mottier, bâtiment C, est mise en fonction.

## **Cité de l'énergie**

*Actuellement en Suisse, chaque personne utilise une puissance continue de l'ordre de 6300 watts en moyenne, et émet environ 8,5 tonnes de CO<sub>2</sub>. Le concept de la société à 2000 watts est de réduire d'un facteur 3 le besoin en énergie et d'abaisser la part des énergies fossiles de manière à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à 1 tonne de CO<sub>2</sub> par personne et par an, ce sans perte de confort.*

*La voie vers la société à 2000 watts nécessite une production accrue d'agents énergétiques renouvelables et une utilisation plus efficace de l'infrastructure publique.*

*Le label Cité de l'énergie est une certification reconnue et diffusée aujourd'hui au niveau européen. Il récompense une collectivité qui est entrée dans un processus de management qualité appliqué à la mise en œuvre d'une politique de l'énergie au niveau de son territoire. Le processus évalue les collectivités sur les actions menées dans le cadre de leurs compétences propres (leur potentiel). La labellisation est effectuée à partir d'un catalogue de 78 mesures, planifiées et réalisées, portant sur les domaines suivants : 1- développement, planification. 2- bâtiments de la collectivité et équipements. 3- approvisionnement, dépollution. 4- mobilité. 5- organisation interne. 6- communication, coopération, participation.*

*L'évaluation des mesures repose sur une échelle de points, systématiquement basée sur la comparaison avec les autres Communes.*

*On distingue trois niveaux de performances :*

- *Partenaire en processus : Reconnaissance destinée à la collectivité entrée dans la démarche, qui structure sa politique énergétique au moyen des instruments de Suisse Energie pour les Communes, mais ne peut pas satisfaire aux exigences du label.*
- *Label Cité de l'énergie : la Commune, ayant réalisé ou planifié au moins 50 % des mesures possibles obtient le label Cité de l'énergie pour 4 ans.*
- *Label European Energy Award<sup>®</sup> GOLD : ce label récompense une collectivité très avancée dans le processus Cité de l'énergie, qui dépasse 75 % de réalisation de son potentiel d'actions.*

*La Commune du Mont-sur-Lausanne a accepté d'adhérer à l'association Cité de l'énergie au mois de décembre 2011.*

*L'audit de la politique énergétique communale est rendu au mois de juin 2012. Les résultats sont encourageants, les 50 % visés étant atteints mais pas encore certifiés.*

*Le concept énergétique communal qui s'articule en 3 volets : contextuel, stratégique, opérationnel a été adopté par la Municipalité qui de ce fait s'engage dans une politique énergétique active et durable. Cette démarche permettra à la Commune de diminuer sa consommation d'énergie fossile et d'augmenter conjointement sa production et la part de sa consommation finale en énergie renouvelable. La Commune sera ainsi conforme aux objectifs de la Confédération en ce qui concerne la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.*

*Par ce biais, la Commune du Mont-sur-Lausanne souhaite également encourager ses habitants à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.*

En fin d'année 2013, la Municipalité adopte le « standard bâtiment 2011 », normes supérieures au minimum légal d'efficacité et de couverture des besoins en énergie renouvelable pour les bâtiments communaux (construction et rénovation) et demande la mise en œuvre de la Commission de l'énergie nommée « Société à 2000 Watts ».

## **Chemin du Rionzi**

*Le secteur du Rionzi a fait l'objet d'un développement important durant ces dernières décennies, principalement orienté « industriel » et « activités ». Depuis un certain nombre d'années, la vocation de ce secteur évolue toutefois vers une composante résidentielle nettement plus forte.*

*Cette modification en profondeur du caractère du territoire n'est pas sans conséquence sur la gestion du réseau routier. Dimensionné et conçu en priorité pour garantir des conditions d'accès efficaces pour le trafic et les poids lourds, ce réseau routier doit évoluer vers une plus grande qualité de l'espace public et la protection des usagers les plus vulnérables (piétons, deux-roues). Un travail de réaménagement a été engagé sur l'axe de Maillefer, au Sud de Rionzi, pour être en mesure d'accueillir le prolongement de la ligne 3 des transports publics lausannois, mais également pour y renforcer la qualité et la sécurité offertes par le réseau routier.*

*Dans le même esprit que sur l'axe de Maillefer, les mesures à proposer sur Rionzi devront permettre de remédier à des lacunes concrètes, comme :*

*le manque de trottoirs, l'absence de passage pour piétons sur l'ensemble du chemin, les géométries trop généreuses favorisant des vitesses trop élevées, etc...*

*A la demande de la Commune du Mont-sur-Lausanne, des bureaux d'ingénieurs en transports et d'urbanisme ont été sollicités pour proposer un avant-projet d'aménagement du tronçon allant du chemin de Maillefer au chemin de La Lanterne.*

*Les aménagements recommandés par l'étude sont présentés, sous forme de boulevard urbain, selon un découpage en séquences qui correspondent à des caractéristiques spécifiques des espaces traversés par la route.*

*Le projet a été envoyé pour examen préalable au Service des routes à la fin de l'année 2012.*

En mai 2013, le projet reçoit un préavis favorable de l'Etat, cependant il devrait être corrigé sur certains points. Une opportunité permet l'élargissement du trottoir, sur propriété privée, qui est porté à 2 mètres sur une longueur de 500 m en conformité du projet de réaménagement.

## **Evolution démographique, estimation**

<b>Type de zone</b>	<b>Surface</b>	<b>Disponibilité effective</b>	<b>Nombre de logements possibles</b>	<b>Nombre d'habitants possibles</b>	<b>Emplois envisagés</b>
	<b>env.</b>		<b>env.</b>	<b>env.</b>	<b>env.</b>
Bois de l'Hôpital, villas	2.5 ha	2014-2017	30	100	/
Budron, activités	2.4 ha	2014-2017	/	/	150
Budron, villas	0.6 ha	2014-2017	7	20	/
Bugnon, mixte	4.3 ha	2011-2017	320	800	100
Champ des Merles, mixte	1.9 ha	réalisé	35	100	50
Champs d'Aullie, habitat	2.6 ha	2014-2017	80	200	/
Champs-Meunier, habitat	4.7 ha	2011-2014	150	400	/

Châtelard, activités	3.5 ha	?	/	/	500
Clochatte, mixte	3.5 ha	2016-2020		500	60
Coppoz / Praz-Prévôt, mixte	2 ha	2013-2016		300	50
Côte-à-la-Gruz, habitat	1.9 ha	2014-2017	40	100	/
Côtes de la Grangette, mixte	1.3 ha	2011-2013	88	220	30
Croix Nord, habitat	1.8 ha	2014-2017	35	100	/
Croix, activités	1.8 ha	2014-2017	/	/	300
Echelettes, mixte	5.8 ha	2014-2017	140	400	/
Etavez Devant, mixte	1.7 ha	2014-2017	25	80	75
Ferrajoz, villas	5.6 ha	2014-2017	70	220	/
Grange de Montricher, mixte	4.7 ha	2014-2017	100	250	800
Grangette, habitat/école	4.3 ha	2011-2012	25	70	50
Les Morettes, habitat	3.9 ha	2012-2015	130	330	/
Maillefer, mixte	0.5 ha	2010	52	130	20
Montenailles, habitat	4 ha	2014-2017	90	300	/
Paix du Soir, habitat	3.5 ha	2011	30	50	/
Pernessy, habitat	1.2 ha	2014-2017	25	80	/
Pliauliausaz, mixte	7.7 ha	2014-2017	125	300	700
Pré Fleuri, habitat	2.5 ha	2012-2015	80	230	/
Pré-Marin, habitat	1.5 ha	2011	42	120	/
Rionzi d'En-Haut, mixte	13.4 ha	2016-2020	280	700	1'500
Rionzi, mixte	6.4 ha	2010-2012	250	600	300
Sous-la-Culiaironne, habitat	0.9 ha	2010-2017	80	180	/
Valleyre, habitat	5.4 ha	2014-2017	85	300	/

### **Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT)**

*La Commission des constructions et de l'aménagement du territoire est une délégation municipale composée des responsables politiques de l'aménagement du territoire, des domaines et forêts, des travaux, assistée des techniciens communaux (aménagiste et ingénieur). Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006, elle se compose de MM. J.-P. Sueur, M. Odier et B. Chabloz, M. Recordon et V. Porchet, rejoints dès septembre 2013 par M. A. Turiel.*

*Elle examine les projets de construction, soit préalablement lors de la demande du permis de construire, soit lors de la délivrance du permis.*

*Le secrétariat et la présentation des dossiers sont assurés par le Service de l'aménagement du territoire, qui tient procès-verbal des séances.*

Plus de 600 sujets ont figuré aux ordres du jour de cette Commission qui a tenu 43 séances lors de l'année écoulée.

### **Commission consultative d'urbanisme (CCU)**

*La Commission d'urbanisme nommée pour la durée de la législature par la Municipalité, se compose depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 de sept membres extérieurs, soit, MM. B. Chenevard ; L. Fragnière ; J.-P. Crausaz ; Ch. Knecht ; J.-M. Pétermann, J.-F. Bauer, J.-D. Joerg et de la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire.*

Elle préavise sur tous les objets relatifs au plan d'affectation et lors de constructions dans les cas où la conformité au Règlement n'est pas évidente.

La Commission Consultative d'Urbanisme ne s'est pas réunie en 2013.

## PROCEDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes ainsi que la négociation ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. Ainsi en 2013, tous projets confondus, nous avons enregistré 102 oppositions dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire ou autres procédures impliquant une enquête publique.

Le Tribunal Cantonal a été impliqué dans 1 procédure et le Tribunal fédéral dans une autre.

La Commune n'a pas mandaté d'avocat.

La **statistique** ci-après reflète l'activité administrative et non l'état des constructions. Certains décalages importants interviennent entre permis de construire et réalisation.

<b>Demandes de permis de construire en 2013</b>		
Bâtiments locatifs	4	
Villas à 1 logement	4	
Villas à 2 logements	7	
Bâtiments industriels	9	
Transformations	25	
Annexes et divers	30	
Travaux publics	0	
Démolitions	4	
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	

<b>Permis de construire octroyés en 2013</b>		
Bâtiments locatifs	8	= 313 logements
Villas à 1 logement	3	= 3 logements
Villas à 2 logements	12	= 24 logements
Bâtiments industriels	9	= 2 logements
Transformations	44	= 8 logements
Annexes et divers	56	= 0 logement
Citernes	0	
Démolitions	5	
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>= 350 logements</b>
Permis délivrés en <b>2009</b>	85	= 4 logements
Permis délivrés en <b>2010</b>	97	= 205 logements
Permis délivrés en <b>2011</b>	90	= 53 logements
Permis délivrés en <b>2012</b>	101	= 174 logements
Permis délivrés en <b>2013</b>	137	= 350 logements

**Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2013**

Bâtiments locatifs	0	= 0 logement
Villas à 1 logement	2	= 2 logements
Villas à 2 logements	3	= 6 logements
Bâtiments industriels	2	= 0 logement
Transformations	9	= 4 logements
Annexes et divers	5	= 0 logement
Citernes	0	
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>= 12 logements</b>

Permis délivrés en <b>2009</b>	21	= 11 logements
Permis délivrés en <b>2010</b>	24	= 64 logements
Permis délivrés en <b>2011</b>	28	= 34 logements
Permis délivrés en <b>2012</b>	31	= 312 logements
Permis délivrés en <b>2013</b>	21	= 12 logements

\* \* \* \* \*



---

## TRAVAUX - ROUTES - COLLECTEURS

---

**Municipal responsable : M. Michel ODIER**

### **Attribution du service**

Le Service des travaux a des tâches de planification, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

### **Direction des travaux**

Sous la direction de M. Michel Odier, municipal en charge de ce dicastère, MM. Vincent Porchet, chef de service, et Jean-Robert Nicolas, adjoint, assurent la coordination des différentes tâches attribuées à ce service.

Outre la gestion des travaux confiés directement à l'équipe de voirie, ils organisent et assurent la surveillance du patrimoine et planifient les travaux de construction, de renouvellement ou de mise en conformité des différents ouvrages communaux.

De nombreuses tâches confiées à ce service se font en collaboration tant avec les différents autres dicastères communaux (Aménagement du territoire, Domaines & Forêts, Police, Bâtiments) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines. Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les services industriels et les autres services propriétaires de réseaux d'alimentation font également partie des fonctions attribuées à ce service.

En 2013, l'absence durant près de trois mois de M. V. Porchet pour des raisons de santé, a pu mettre en évidence la parfaite complémentarité entre les deux ingénieurs de ce service. En effet, M. J.-R. Nicolas a été en mesure d'assurer l'intérim durant ces absences. Cependant, durant cette période et malgré une implication sur le terrain plus importante du municipal en charge de ce dicastère et les nombreuses heures supplémentaires de M. J.-R. Nicolas, les tâches courantes et urgentes ont été assurées au détriment de la planification de certains projets importants.

### **Equipe de voirie**

En début d'année, comme en 2012, l'effectif de base de l'équipe de voirie est toujours de 9 employés, dont une personne travaillant à 50% pour des raisons de santé. M. André Pittet assure toujours le rôle de chef d'équipe.

Des absences de longue durée de plusieurs employés pour des raisons de santé ont nécessité une réadaptation des tâches réalisées en priorité par l'équipe de la voirie, certains travaux ponctuels étant confiés à des entreprises privées.

Le 31 octobre, M. Gaston Jayet (à 50 % pour raison de santé depuis quelques mois) a pris une retraite méritée. Il a été remplacé par M. Nikola Badoux, engagé dès le 18 octobre.

A fin 2013, l'effectif de l'équipe voirie était donc à nouveau de 9 postes. On relève toutefois qu'un employé est très fréquemment absent pour cause de santé.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe et le chef de service procèdent systématiquement à la ventilation des prestations effectuées. Cette ventilation est résumée par le tableau ci-après :

	2009	2010	2011	2012	2013
Entretien des ruisseaux et collecteurs	12.6%	6.6%	10.8%	12.4%	<b>9.0%</b>
Entretien des bâtiments	4.7%	4.5%	4.6%	5.0%	<b>3.3%</b>
Elimination des déchets	3.8%	3.5%	3.2%	2.5%	<b>4.6%</b>
Nettoyage du domaine public	18.1%	13.5%	17.2%	14.9%	<b>15.8%</b>
Entretien du cimetière, inhumations	1.6%	1.0%	0.9%	2.4%	<b>0.6%</b>
Entretien des parcs et promenades	1.2%	1.1%	1.1%	3.0%	<b>1.7%</b>
Signalisation routière	1.0%	2.1%	5.0%	1.6%	<b>0.9%</b>
Entretien des véhicules	7.8%	7.5%	9.6%	5.1%	<b>5.6%</b>
Déneigement, y.c. trav. préparatoires	26.6%	31.6%	17.9%	27.1%	<b>29.0%</b>
Prestations pour manifestations	2.5%	2.2%	4.0%	3.8%	<b>5.4%</b>
Entretien des domaines	2.6%	4.2%	3.2%	2.6%	<b>3.9%</b>
Entretien des routes	17.5%	22.2%	22.5%	19.6%	<b>20.2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
<b>Heures effectives de travail</b>	<b>17'460.50</b>	<b>16'276.50</b>	<b>17'815.50</b>	<b>14'378.75</b>	<b>14'595.00</b>
<b>Heures théoriques emploi</b>	<b>20'014.50</b>	<b>18'997.25</b>	<b>19'968.75</b>	<b>19'894.50</b>	<b>18'582.00</b>
Solde heures suppl. au 31 décembre	1'003.50	463.00	1'385.25	828.00	<b>849.50</b>

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre. L'écart important entre les heures effectives et théoriques s'explique par les absences en raison de maladie ou d'hospitalisation citées plus haut.

Un collaborateur auxiliaire a été engagé pour quelques semaines durant l'été, totalisant 262.50 heures de travail. Ces heures de travail, rétribuées par le compte 430.3012.00, ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

Certains petits travaux de fouilles ou de maçonnerie, habituellement exécutés par l'équipe de voirie, ont par ailleurs été confiés à des entreprises.

Comme en 2012, au vu du manque temporaire d'effectif cité plus haut, le mécanicien de l'équipe a pu passer moins de temps sur l'entretien courant des véhicules communaux. Ces travaux ont dû être confiés à des entreprises de la région.

L'arrivée tardive du printemps a généré plus de 2'770 heures consacrées au service hivernal. De même, les importantes chutes de neige de fin octobre, les nombreuses nuits de gelée du mois de décembre et l'engagement important de l'ensemble des équipes de Manlout pour la préparation du match de 1/4 de finale de la Coupe suisse de foot (Le Mont-Bâle) ont exigé de consacrer près de 1'370 heures aux prestations hivernales durant cette période, portant ainsi le solde d'heures supplémentaires à plus de 750 heures en fin d'année, alors qu'il n'était que de 212 heures à mi-octobre.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rend parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.

### **Locaux de voirie**

Depuis 2008, les équipes Voirie et Domaines & Forêts sont regroupées à Manloup. Ce regroupement, fort apprécié de l'ensemble des employés de la Voirie et des Espaces verts, permet des synergies entre les deux dicastères, chacune des équipes étant en mesure de seconder l'autre selon les besoins saisonniers spécifiques (déneigement, tonte, etc.).

### **Véhicules et machines**

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit à la page suivante. Il convient de noter que le Service des travaux gère également les véhicules attribués au Service des Domaines & Forêts.

Le tableau ci-après se rapporte à l'ensemble des véhicules communaux. Il inclut également ceux du Service des bâtiments et du Service de police qui ne sont pas gérés par le Service des travaux.

On notera que les véhicules du service du feu (SDIS) ne figurent plus dans ce tableau, dès lors qu'ils sont gérés par le « SDIS La Mère ».

Sur le compte No 430.3115 «Remplacement véhicules et machines», nous avons procédé au remplacements suivants :

Mai 2013 : Achat d'un plateau de tonte pour équiper le tracteur Iseki TG5390 attribué au dicastère Domaines & Forêts ;

Octobre 2013 : remplacement des deux lames à neige équipant les camions privés venant en renfort de nos véhicules ;

Octobre 2013 : Remplacement du porte-outil Holder par un véhicule Meili.

\* \* \* \* \*

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES  
ETAT AU 31 DECEMBRE 2013

VEHICULE		DESCRIPTIF							ACCESSOIRES													UTILISATION				SERVICE	REMARQUES				
		Type	Plaque	Puiss. [CV]	Vitesse [km/h]	Poids total [kg]	Mise en service [année]	Prix d'achat [Fr]	Prix global accessoires [Fr]	lame	saieuse	traise	multibennes	gare	asp. feuilles	entonce-pieux	pelle rétro	souffleuse	laveuse	remorque	citerne	tondeuse	collec. gazon	scarificateur	chargeur frontal			Fin.2012 [h]/[km]	Fin.2013 [h]/[km]	En.2013 [h]/[km]	Rempl. prévu [année]
REXTER	petit camion	7 425	125	45	7500	2007	102500	95000																		3312	3725	413	2016	Attribution	
BUCHER BO-200	petit camion	8 797	125	45	7500	2005	104000	42000																		3436	3778	342	2014	Voiture	
LINDNER	transporter TT	4 180	98	45	7400	2009	196000	79500																		1755	2231	476	2018	Voiture	
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1610	2011	57000	57000																		910	1527	617	2021	Voiture	
TOYOTA 3	pick-up 4x4	332 340	102	120	2760	2007	47500	3850																		77851	91500	13649	2017	Voiture	
FIAT Strada	pick-up	531 228	85	120	1915	2009	21000	-																		62830	77424	14594	2019	Voiture	
HOLDER	porte-outils	690 554	42	40	2400	2003	78000	77600																		3244	3259	45	2016	Voiture	remplacé en oct. 2013 par Meil
MEILLI	porte-outils	690 554	90	40	4200	2013	108500	87500																		0	150	150	2025	Voiture	acquis en oct. 2013
BUCHER CityCat2	balayeuse	8 698	93	0 - 45	4500	2012	161500	-																		162	951	789	2020	Voiture	
JCB 2	chargeuse	9 495	78	30	4500	2007	79500	10500																		1993	2453	460	2019	Voiture	
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15000	-																		1363	1411	48	2020	Voiture	
Saleuse 1	camion Baudin					2005	63500																						2020	Voiture	
Saleuse 4	camion Risse					2013	60500																						2025	Voiture	
Lame 2	camion-Baudin					1998	24500																						2013	Voiture	remplacé en oct. 2013 par lame 5
Lame 4	camion-Risse					1998	24500																						2013	Voiture	remplacé en oct. 2013 par lame 6
Lame 5	camion Baudin					2013	28000																						2013	Voiture	acquis en oct. 2013
Lame 6	camion Risse					2013	28000																						2013	Voiture	acquis en oct. 2013
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3500	2010	63500																			22928	30081	7153	2020	Dom+Forêts	
NISSAN NV200	fourgonnette	36 483	86	120	2000	2010	24000	4000																		18058	24090	6032	2020	Dom+Forêts	
ISEKI TG 5390	tracteur 4x4	690 557	40	30	1770	2006	61000	55000																		2615	2975	360	2015	Dom+Forêts	
ISEKI SXG 22	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2007	29000	5000																		860	980	120	2014	Dom+Forêts	
ISEKI SF240	tondeuse	690 556	24	0 - 15	1300	2012	33500	6500																		143	265	122	2022	Dom+Forêts	
SUZUKI Gr. Vitara	jeep 4x4	15 928	129.1	120	2070	2008	36000	-																		68496	77610	9114	2018	Police adm.	
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2700	2005	42500	-																		30712	34541	3829	2015	Bâtiments	

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

## Etudes réalisées en 2013

- **Réfection du collecteur sur la route de la Clochette entre la limite communale et le chemin de la Grangette (sur le territoire de la Commune de Lausanne).**  
Projet établi en interne.  
Afin de finaliser la mise en séparatif de ce bassin-versant, le dernier tronçon de collecteurs situés sous la route de la Clochette devait être mis en conformité.  
Bien que situé sur territoire lausannois, ce tronçon achemine exclusivement des eaux en provenance de la Commune du Mont.  
Préavis 05/2013 adopté par le Conseil communal le 24 juin 2013 : octroi du crédit de construction et autorisation d'engager les travaux.
  
- **Route de Cugy 5-7 / Route du Jorat 5, mise en séparatif du collecteur.**  
Projet confié à un bureau spécialisé.  
Le projet prévoit la reprise du collecteur des eaux de chaussée ainsi que des eaux claires et des eaux usées provenant des parcelles sises en amont dans 2 traversées de chaussée à créer (forages dirigés) puis une réhabilitation et mise en conformité des collecteurs jusqu'au collecteur communal principal cheminant en bordure de la zone agricole.  
Préavis 09/2013 adopté par le Conseil communal le 16 décembre 2013 : octroi du crédit de construction et autorisation d'engager les travaux.
  
- **Bassin de rétention Champs-Meunier.**  
Etude menée en collaboration avec un bureau privé et les mandataires des propriétaires du plan de quartier.  
Création d'un bassin de rétention à l'entrée du voûtage du Rionzi. Une vérification de la rétention en cas de crue exceptionnelle a fait également l'objet d'un mandat communal distinct, subventionné par le Canton et la Confédération dans le cadre de l'établissement des cartes de danger. Les résultats seront disponibles au début 2014.
  
- **Assainissement du Rionzi, entre le chemin de Maillefer et la sortie du voûtage**  
Des problèmes récurrents de refoulement d'eaux usées sont observés à la sortie du voûtage du ruisseau du Rionzi. Ils sont liés au système de collecte des eaux usées qui, entre l'amont du chemin de Maillefer et la sortie voûtage, chemine dans une cunette aménagée en paroi du voûtage et formant déversoir.  
Cette pollution a des répercussions sur tout le cours aval du Rionzi et de la Louve jusqu'à l'ouvrage de dérivation des eaux claires situé en amont des dépôts tl de La Borde.  
Les premières approches conduisent à envisager la construction d'un nouveau tronçon de collecteur eaux usées entre l'amont du carrefour Rionzi-Maillefer et la sortie du voûtage, reprenant la totalité des collecteurs d'eaux usées provenant de l'amont, avant leur déversement dans la cunette du voûtage. Une solution de forage dirigé pourrait être envisagée, pour autant qu'un tracé puisse être trouvé dans les parcelles privées, densément construites, sises au Sud du chemin de Maillefer.  
Finalisation du projet qui sera présenté aux propriétaires concernés début 2014.
  
- **Installation d'un éclairage public aux escaliers de la Farandole (accédant à la route de Lausanne)**  
Projet établi en interne, en collaboration avec le service de l'éclairage public de Lausanne.  
Suite à une forte demande des usagers de ce chemin, l'éclairage de ces escaliers a été étudié en 2013.

- **Diverses petites études, en appui d'autres dicastères, en suivi de projets privés, ou sur demande de la Municipalité.**
  - Création de passages piétons à la route de Penau.  
Projet étudié en interne, en collaboration avec le Service de Police administrative.  
Suite au Postulat déposé par deux Conseillères communales, étude de faisabilité pour l'aménagement de traversées piétonnes à la route de Penau.  
Le projet a été soumis à l'examen préalable du Service cantonal des Routes en 2013.  
Des bastions provisoires ont également été mis en œuvre. Analyse des résultats par le Service de Police administrative.
  - Création d'une aire de dépose, en lien avec la création de structure d'accueil parascolaire au Rionzi.  
Projet confié à un bureau externe.  
Aménagement d'une plateforme permettant la dépose des enfants aux abords de structure d'accueil de l'enfance, ainsi que construction de cheminements permettant ensuite aux utilisateurs de rejoindre les différents bâtiments du secteur.  
Préavis 01/2013 adopté par le Conseil communal le 22 avril 2013 : octroi du crédit de construction et autorisation d'engager les travaux.  
Parallèlement, suivi de la procédure de demande de permis de construire.
  - Mise en séparatif du collecteur communal au chemin de Longeraie.  
Saisissant l'opportunité offerte par un projet de construction privé, la mise en séparatif du collecteur communal situé sous le chemin de Longeraie, entre la Paix du Soir et le ruisseau de la Viane, a été étudié en interne.
  - Mise en séparatif du collecteur communal au chemin des Echelettes.  
Depuis plusieurs années, un projet de remise en état du collecteur communal d'eaux claires situé sous le chemin des Echelettes, entre la Rte de la Blécherette et le ruisseau de la Croix était bloqué par quelques propriétaires devant également reconstruire leur collecteur d'eaux usées.  
En opportunité avec un projet de construction privé, le projet de reconstruction de ces deux collecteurs (communal et privé) a été remis à jour.
  - Nombreuses petites études sur les collecteurs.  
Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels.  
Des petits mandats sont confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.
- **Suivi, évolution d'études mises en route durant les années précédentes.**
  - Route de la Blécherette, création d'un passage piétons au droit de l'accès principal au collège du Mottier, dans la continuité du futur cheminement vers le Grand-Mont.  
Finalisation du projet tenant compte des aménagements liés au nouveau bâtiment scolaire du Collège du Mottier, en collaboration avec le Service des Bâtiments.  
Soumis à l'examen préalable des services de l'Etat en novembre 2012.  
Courant 2013, ce projet a été étendu à l'étude de la liaison piétonne entre le collège du Grand-Mont et le site du Mottier.

- Carrefour route du Jorat / chemin de Jorattez – Modération chemin de Jorattez – Réaménagement de la chaussée et cheminement piétons chemin du Châtaignier – Aménagement d'un cheminement piétons  
Projets mis au point en interne, avec l'appui d'un bureau mandaté par la Commune.  
Divers essais de modifications de la géométrie avaient été réalisés en 2010.  
En 2012, il s'est avéré nécessaire d'intégrer les réaménagements routiers et piétonniers des chemins de Jorattez et du Châtaignier à ce projet.  
Projets du réaménagement du carrefour, de la création d'un trottoir sur les chemins de Jorattez et du Châtaignier finalisés en 2013.  
Par manque de temps, les procédures légales de validation auprès des services cantonaux (examen préalable, enquête publique) n'ont pu être mises en route.
- Assainissement du bruit provoqué par le trafic routier  
Faute de temps, cet important dossier n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique par le service des travaux en 2013.

### Travaux exécutés en 2013

- **Réfection du collecteur sur la route de la Clochette entre la limite communale et le chemin de la Grangette (sur le territoire de la Commune de Lausanne).**  
Préavis 05/2013 adopté par le Conseil communal le 24 juin 2013.  
Ouverture du chantier le 1er juillet 2013.  
Pour des raisons de fluidité du trafic, ce chantier a été réalisé pendant les vacances de l'ISL.  
A mi-août, le trafic était rétabli sur la route de la Clochette, une fois le collecteur communal mis en conformité.
- **Elargissement du trottoir et remplacement des bordures au chemin du Rionzi.**  
Chantier ouvert le 29 avril 2013, en parallèle avec la pose dans le trottoir de tubes pour les services industriels de Lausanne.  
Les bordures en béton type Etat du chemin du Rionzi, en aval de l'autoroute, étant en très mauvais état, elles ont été remplacées par des bordures en granit sur une longueur d'environ 500 m.  
L'implantation de ces nouvelles bordures tient compte de l'élargissement du trottoir, préconisé par l'étude de réaménagement du chemin du Rionzi, a été réalisée entre le chemin du Champ-du-Bois et le pont de l'autoroute.
- **Aire de dépose, en lien avec la création de structures d'accueil parascolaire au Rionzi.**  
Préavis 01/2013 adopté par le Conseil communal le 22 avril 2013.  
Chantier ouvert le 18 novembre 2013, après obtention du permis de construire.  
Aménagement d'une plateforme permettant la dépose des enfants aux abords des structures d'accueil de l'enfance, ainsi que construction de cheminements permettant ensuite aux utilisateurs de rejoindre les différents bâtiments du secteur.  
Chantier en cours à fin 2013.
- **Pose de l'éclairage public aux escaliers de la Farandole**  
Afin de répondre à la demande des utilisateurs et compte tenu de la fréquentation accrue de ce cheminement piétons depuis la mise en service de la ligne t18 (accès à l'arrêt t1 Côtes depuis la Route des Martines), 5 bornes lumineuses ont été posées fin 2013.
- **Ruisseau de la Viane, reconstruction du collecteur d'eaux usées.**  
Préavis 03/2012 adopté par le Conseil communal le 30 avril 2012.  
Chantier ouvert le 22 octobre 2012.

Après avoir réalisé le tronçon aval, situé en rive droite du ruisseau de la Viane, ainsi que la traversée de ce dernier, le chantier a été interrompu à mi-décembre 2012 en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Entretemps, le forage dirigé réalisé sous les parcelles de villas du chemin de Pernessy 40 à 48 a pu être réalisé.

Réouverture du chantier au printemps 2013, pour la suite des travaux en amont de la traversée du ruisseau. Les mauvaises conditions météo du début de l'année et quelques mauvaises surprises en relation avec la qualité des terrains rencontrés ont prolongé la durée prévue de ce chantier. Fin novembre, le nouveau collecteur était en fonction. L'ancienne canalisation située dans le lit du ruisseau était détruite.

- **Mise en séparatif du collecteur communal au chemin de Longeraie.**

Chantier ouvert 5 novembre 2013.

En opportunité avec un projet de construction privé, le collecteur communal situé sous le chemin de Longeraie, entre la Paix du Soir et le ruisseau de la Viane, a été mis en conformité.

A fin 2013, le trafic était provisoirement rétabli. Reste un tronçon d'une vingtaine de mètres qui sera réalisé début 2014.

- **Mise en séparatif du collecteur communal au chemin des Echelettes.**

Chantier ouvert le 12 novembre 2013.

Le collecteur communal d'eaux pluviales situé sous le chemin des Echelettes, entre la route de la Blécherette et le ruisseau de la Croix était en mauvais état. Ce projet devant être réalisé en collaboration avec les propriétaires riverains (collecteur privé d'eaux usées), ces travaux ont dû être reportés durant plusieurs années, faute d'accord de l'ensemble des intervenants.

Fin 2013, la construction d'une nouvelle villa dans le quartier, ainsi que l'intervention simultanée du Service du gaz dans ce chemin, a permis de relancer ce projet qui finalement trouvait l'accord de tous.

Fin 2013, ces deux collecteurs (communal et privé) étaient remis à neuf.

- **Réfections de chaussées.**

En 2013, le tronçon de la route de Lausanne situé en aval du pont de l'autoroute a reçu un nouveau tapis bitumineux.

Tout au nord de la route de Penau, en amont du chemin de la Pichollette, des travaux lourds ont dû être entrepris pour remettre en état le domaine public permettant l'accès au chenil.

Diverses petites interventions, plus ponctuelles, sont également intervenues courant 2013 au chemin de la Naz, au droit du Pont St-Michel sur la route de Manloud, au chemin du Petit-Flon, au chemin de Pernessy (pose de bordures), ainsi qu'au chemin de Budron A, en opportunité avec des travaux entrepris par eauservice Lausanne.

- **Chemin du Bois-Murat.**

En décembre 2012, un important glissement de terrain a eu lieu au chemin du Bois-Murat, emportant une partie de la route. Des travaux de consolidation urgents ont été rapidement entrepris.

Arrêté par les mauvaises conditions météorologiques de fin décembre, le chantier de remise en état et de consolidation définitive a repris au printemps 2013. Le chemin du Bois-Murat a pu être réouvert avant l'été.

- **Eclairage public, entretien du réseau.**

- Remplacement systématique des anciens candélabres à vapeur de mercure

En 2013, le remplacement a porté sur 97 candélabres.



Ces dernières années, le remplacement systématique des luminaires à vapeur de mercure avait essentiellement porté sur des candélabres bas (rouges, d'une hauteur de 5.50 m), où le luminaire était remplacé par un appareil conforme.

En 2012, les candélabres de la route de Cugy avaient été équipés de lampadaires de dernière génération, et les anciens luminaires, conformes, récupérées pour remplacer ponctuellement les luminaires disséminés sur toute la Commune.

En 2013, la quasi-totalité de notre réseau de routes éclairées par des lampes à vapeur de mercure a été mise en conformité.

- Entretien divers

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

- **Travaux d'aménagement de collecteurs**

- Chemin du Rionzi / chemin de la Lanterne.

Suite à la création du giratoire au droit du carrefour Rionzi / Lanterne, aux travaux d'aménagement des accès au plan de quartier Champs-Meunier, d'importantes quantités d'eau de ruissellement s'écoulaient sur la chaussée, la rendant très dangereuse lors des nuits froides de la fin de l'hiver.

Deux tranchées drainantes ont donc été réalisées de part et d'autre de ce carrefour afin de récolter ces eaux.

- Route de Lausanne, en aval de la station-service BP.

Suite à une inondation chez un propriétaire privé, des travaux urgents de remise en état du collecteur de récolte des eaux de chaussée ont dû être entrepris.

- Chemin des Neuf-Fontaines.

Travaux urgent de remise en état du collecteur communal, suite à des inondations et des débordements récurrents affectant notamment les sous-sols du restaurant Central.

- Travaux divers

Afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année.

Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être rapidement effectuées.

Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont faits par l'équipe voirie (selon disponibilité) ou confiés à des entreprises de la Commune.

## **Commentaires relatifs aux écarts par rapport aux montants budgétisés**

- **Compte No 430.3115 – Remplacement véhicules et machines**

Le remplacement des deux lames à neige équipant les camions privés venant en renfort de nos véhicules de déneigement était prévu au budget. Ce remplacement est intervenu durant l'été.

Le véhicule porte-outils Holder, dont le remplacement était prévu en 2015, a dû être remplacé prématurément en 2013, dès lors que des pannes sont intervenues sur les circuits hydrauliques et que des frais importants auraient dû être engagés pour sa remise en état. L'achat du tracteur-tondeuse Iseki TG5390 et du tracteur-tondeuse Iseki SXG22, prévus au budget, ont été repoussés.

- **Compte No 430.3135 – Outils et produits de déneigement**  
**Compte N° 430.3188 – Courses de déneigement**

Les coûts annuels de fourniture du sel ne sont pas tout à fait représentatifs des conditions hivernales de l'année. En effet, l'effet "tampon" dû au stockage du sel dans les silos sis à Manlout (capacité 200 to), permet de stocker le sel d'une année à l'autre.

Le dépassement est donc essentiellement dû aux courses de déneigement.

Il convient de préciser que la fourniture du sel (y c. transport) représente les montants suivants :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité [to]	381.8	328.0	334.0	114.8	236.1	<b>413.4</b>
Coût [Fr]	90'128.-	88'258.-	88'405.-	30'125.-	63'177.-	<b>108'953.-</b>

- **Compte No 430.3137 – Evacuation déchets poubelles publiques**  
Les quantités de déchets récoltés dans les poubelles publiques (20.96 to en 2013) ont été largement surestimées lors de l'élaboration du budget 2013.
- **Compte No 430.3142.01 – Aménagement diverses routes**  
L'absence prolongée de M. V. Porchet durant l'été 2013 a eu notamment pour conséquence le report de la mise au point de divers projets de réaménagements routiers. De plus, le report de différents chantiers privés a également conduit au report de projets prévus en accompagnement. Le montant prévu à cet effet au budget 2013 n'a pas été utilisé.
- **Compte No 430.3154 – Entretien véhicules et machines**  
Le remplacement prématuré du véhicule porte-outils Holder a permis d'éviter d'importantes dépenses de remise en état. Le montant prévu dans ce compte n'a donc été que partiellement dépensé.
- **Compte No 430.3189 – Frais d'études "aménagement routiers"**  
Le projet de prolongation de la ligne tl 22 ayant été retardé, le montant prévu pour l'appel d'offres de ce projet n'a pas été dépensé.  
De même, le montant prévu pour divers travaux géométriques et pour l'étude de projets ponctuels urgents n'a pas été dépensé.
- **Compte No 431.3143.00 – Entretien du réseau (Eclairage public)**  
Les montants dépensés pour les nombreuses réparations suite à un accident sont imputés dans ce compte. Par contre, les montants remboursés par les assurances, lorsque le fautif est identifié, ne sont pas crédités sur ce compte. Ils sont crédités sur le compte "430.4363 – Participation et remboursement de tiers".
- **Compte No 431.3143.01 – Amélioration du réseau (Eclairage public)**  
Par manque de disponibilité au niveau des responsables du service, seul le projet d'éclairage des escaliers de la Farandole a pu être étudié et réalisé.
- **Compte No 460.3141.00 – Exploitation station de pompage**  
Des problèmes récurrents sur l'une des pompes de la station de pompage d'eaux usées de Budron ont engendré d'importants coûts, non prévus au budget.
- **Compte No 460.3144.01 – Aménagement collecteurs**  
Le montant prévu pour le remplacement systématique des chambres doubles n'a pas été dépensé.  
  
Deux chantiers urgents consécutifs à des inondations chez des propriétaires privés (Neuf-Fontaines et route de Lausanne) ainsi que des travaux non prévus mais réalisés en opportunité avec des projets privés (Longeraie et Echelettes), génèrent cependant un dépassement du montant prévu au budget.

## **Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)**

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui de bureaux externes.

L'inventaire du réseau achevé, les données nécessaires à l'étude des phases 2 (étude de variantes, choix du concept futur, plans et rapports) et 3 (calcul des coûts, mise en place d'un échancier, adaptation des taxes) du PGEE ont été confiées à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens spécialisé qui travaille en collaboration avec les Services techniques communaux.

Le PGEE étant arrivé à son terme, le rapport final a été transmis à l'examen préalable des Services de l'Etat à fin 2010.

Après apport de quelques compléments, le PGEE a été adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012. Il servira de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que l'analyse de notre réseau a mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

## **Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales**

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

Le service fait souvent appel à des mandataires externes pour l'établissement des projets et le suivi de l'exécution. Cette externalisation n'est cependant possible qu'au moment où les grandes lignes et les délimitations du projet sont suffisamment clairement définies. Les études préliminaires doivent pour l'essentiel être conduites en interne.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les deux ingénieurs en charge du service des travaux sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants. Il en résulte une dispersion de leur activité et l'obligation d'accumuler des heures supplémentaires pour assurer le suivi des dossiers courants.

Dans le cadre du processus « Le Mont, une ville » mis en œuvre par la Municipalité, cette problématique est abordée et devrait permettre la mise en œuvre dans un proche avenir de mesures d'appui permettant d'améliorer l'efficacité de ce service dans le traitement des nombreux impondérables.

---

# BATIMENTS

---

**Municipal responsable : M. André GUEX**

Afin de permettre une vue rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte, italiques pour l'historique, normal pour les faits nouveaux 2013.

## **Constructions**

### **Généralités**

#### **Efficacité énergétique des bâtiments communaux**

En date du 7 octobre 2013, la Municipalité a signé la charte « Standard Bâtiment 2011 » qui vise à renforcer les mesures en faveur de l'efficacité énergétique, du recours aux énergies renouvelables ainsi que de la construction écologique et du climat intérieur sain.

Les propositions s'appuient sur les standards reconnus et acceptés dans le milieu de la construction. Pour chaque projet de construction et après examen de sa faisabilité, il sera analysé s'il est compatible avec les nouvelles orientations de la société à 2000 watts. Le but est de contribuer à obtenir le label « Cité de l'énergie », une distinction pour les communes et régions ayant une politique énergétique particulièrement progressive.

Les bâtiments communaux seront identifiés par une étiquette énergétique, matérialisée par un poster « Display », résumant au travers d'un graphique la performance énergétique du bâtiment.

#### **Projet de cellules photovoltaïques installées sur les toitures des bâtiments communaux**

Une convention entre la Commune et Romande Energie Renouvelable SA a été signée le 28 mars 2013. Cette convention a pour objet la réalisation en 3 étapes de plusieurs installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux soit :

Collèges du Mottier B, C et D, complexe sportif, Collège des Martines et le Complexe de Voirie de Manloud.

La Commune s'engage à accorder en contrepartie à Romande Energie Renouvelable SA des droits de superficie d'une durée de 29 ans sur ses bâtiments moyennant le versement d'une indemnité annuelle.

## **Etudes**

#### **Extension du Collège du Mottier Etape 2**

*Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit de construction de Fr. 16'325'000.-- francs pour la réalisation de l'étape 2. La deuxième étape comprend la construction du pavillon qui abrite le réfectoire, l'espace polyvalent, 12 salles de classe ainsi que la chaufferie à bois. L'édification prend place dans la partie centrale du site où les conteneurs scolaires sont démontés préalablement.*

*Les travaux débutent le 27 février par la démolition des porta cabines et les terrassements. A fin décembre, la dalle supérieure est partiellement bétonnée et le planning des travaux est respecté.*

*La livraison de l'étape 2 est prévue pour la rentrée scolaire estivale 2013.*

*Les coûts totaux mentionnés dans le devis consolidé No 18/ 2011, soit Fr. 17'528'050.-- (compris crédit d'études avant-projet, projet), sont respectés et ils atteindront un montant probable de Fr. 17'500'000.-- pour cette étape (facturation en cours de traitement).*

Le planning des travaux du collège pour cette deuxième étape est respecté avec une mise en service pour la rentrée scolaire d'automne 2013. Les premières impressions recueillies auprès des utilisateurs révèlent une pleine satisfaction avec ces locaux modernes et fonctionnels mis à leur disposition. La cantine scolaire intégrée au bâtiment est gérée par contrat de restauration entre la Commune et un exploitant. Les offres de menus de qualité et variées, respectent le programme pédagogique nutritionnel de mets chauds et froids. Les élèves qui le souhaitent peuvent prendre toutefois leur repas (pique-nique) dans le réfectoire.

En date du 11 juin 2013, la Municipalité a délivré le permis de construire No 1015.1 pour l'aménagement par Romande Energie Renouvelable SA de capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment. Ces capteurs seront mis en service en même temps que le bâtiment.

Le 11 septembre 2013, le Service cantonal - SIPAL a procédé à une visite de reconnaissance de fin de chantier et approuvé la conformité de la construction aux directives émises par le département concerné. En date du 19 du septembre 2013 le SIPAL valide la conformité des installations réalisées par les constructeurs.

La construction du bassin de rétention attenant au Mottier C, d'un volume de 1'000 m<sup>3</sup> mis en chantier le 27 août 2013, est en cours d'exécution. Le coût engendré par cette construction enterrée fait partie intégrante du préavis de l'Etape 2.

### **Extension du Collège du Mottier Etape 3**

*Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit d'études de Fr. 868'000.-- pour l'extension du centre scolaire, afin de développer les détails constructifs et d'élaborer les plans nécessaires aux appels d'offres pour préciser le coût de réalisation de l'ouvrage pour la demande du crédit de construction. Ce crédit d'étude amènera l'avant-projet au niveau supérieur, celui du projet.*

*Le crédit de construction pour la 3ème étape fera l'objet d'un crédit de construction en 2013 afin de respecter le calendrier des étapes. Le coût probable de cette 3ème étape respectera le plan financier prévu pour l'ensemble des 3 étapes.*

Le 24 juin 2013 le Conseil communal octroie un crédit de construction de Fr. 13'435'000.- pour la réalisation de l'étape 3. Cette troisième étape comprend la construction du pavillon qui intègre la salle de gymnastique, la salle des maîtres ainsi que 12 salles de classes. Le bâtiment s'implante dans la partie Sud du site, là où se trouve l'ancien bâtiment Mottier A. Ce pavillon est composé, comme celui de l'étape 2, d'un sous-sol et des niveaux rez, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>. De forme carrée, il mesure env. 29 mètres de côté.

La construction débute le 12 novembre 2013 par la mise en place d'une enceinte de palplanches et l'exécution de pieux nécessaires pour répondre aux conditions géotechniques. Le bâtiment aura dans ses fondements un cuvelage béton étanche résistant à la pression de la nappe phréatique comme ce fut le cas pour la 1<sup>ère</sup> étape.

### **Cantine du Châtaignier**

*La cantine est en mauvais état et elle se dégrade de jour en jour. Une mise en conformité de la structure actuelle est difficilement concevable, et elle sera, à priori, aussi onéreuse que la reconstruction d'une nouvelle cantine. Telle est la conclusion du rapport d'expertise de l'ingénieur bois et du constat suite aux sondages effectués par le charpentier.*

*L'expertise s'est portée sur l'analyse de la structure porteuse en construction bois de l'état actuel de la charpente afin de déterminer si elle peut être remise en état ou, le cas échéant, quelles sont les mesures à prendre afin de garantir la sécurité structurale de l'édifice pour une durée maximale de dix ans.*

*Deux solutions sont possibles pour assurer la sécurité de l'ouvrage, afin que la cantine reste en activité.*

***Mise en conformité provisoire de la structure existante :*** ces travaux permettraient de garantir une durabilité maximale de dix ans de la cantine ; le temps souhaité par la Commune, avant de construire une nouvelle salle. Cette opération s'élève à Fr. 360'000.-- et ne garantit aucunement la pérennité de la cantine, la construction arrivant en fin de vie.

***Un contrôle de l'évolution de la structure :*** un contrôle périodique doit être effectué après chaque grosse intempérie, mais en tout cas avant et après la saison d'hiver, afin de contrôler l'évolution de la structure. Ce contrôle s'effectuera en présence d'un représentant de la Municipalité, du charpentier et de l'ingénieur. Il est à noter que ce procédé peut engendrer à tout moment une condamnation partielle ou complète de la cantine. Cette façon de faire permet de garder, dans la mesure du possible, en activité la cantine tout en étudiant une alternative à un futur bâtiment. Il est difficile de prédire la viabilité d'une telle situation, mais il semble peu probable qu'elle dépasse les cinq ans. En plus de ces contrôles, il faudra, en cas de fortes précipitations de neige (plus de 70 cm), déblayer la toiture.

***Mesures urgentes entreprises :*** la couverture en amiante existante comporte plusieurs perforations, un bâchage partiel assure l'étanchéité de la toiture.

*La Municipalité, entre temps procède à une évaluation des besoins pour un remplacement du bâtiment de même typologie « type cantine communale ».*

Une étude préalable par un architecte est en cours, parallèlement, une réflexion sera menée pour déterminer les options d'aménagement les plus adaptées notamment en fonction du tissu socio-économique communal.

### **Collège des Planches**

La garderie au rez-de-chaussée a été modernisée avec la création d'une cuisinette pour les éducatrices et la rénovation d'anciens sanitaires.

A la demande du SEVEN, la vieille chaudière en fonte vétuste et hors normes est remplacée par une chaudière gaz à condensation.

Suite au décès du locataire en fin d'année 2013, l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage et combles fait l'objet d'une étude de rénovation par un architecte. L'examen des structures porteuses de la charpente et de la poutraison des planchers par les ingénieurs, déterminera les options d'assainissement à envisager par la Municipalité.

### **Complexe sportif**

La vétusté des installations nécessitait la rénovation complète des vestiaires pour la piscine. Suite à un sinistre, toutes les conduites sanitaires ont été remplacées et les tuyaux prélevés se sont révélés entièrement corrodés. Les installations techniques du complexe sportif d'origine, fortement sollicitées, seront renouvelées à moyen terme. Une analyse de l'enveloppe thermique est en cours d'étude par un ingénieur.

## **Administration Crétalaison**

A la demande du Canton, la Municipalité, dans sa séance du 21 juin 2013, a accepté le projet de transformation et d'extension des locaux loués à la Gendarmerie. La Police administrative déménagera dans les locaux affectés à l'informatique. Les installations informatiques seront déplacées dans un local technique existant au sous-sol de l'immeuble.

## **Personnel**

Le 26 août 2013, M. T. Baudat débute son apprentissage en qualité d'agent d'exploitation pour une durée de trois ans. C'est le deuxième apprenti agent d'exploitation que la Commune prend en formation. M. M. Martinez, quant à lui, terminera sa formation en juillet 2014.

## **Travaux, réparations, améliorations, études**

Voici, par bâtiment, les principales réalisations effectuées en 2013 :

### **Administration Crétalaison**

Traitement des façades, destruction des mousses, nettoyage haute pression.

Rafrâichissement peinture des murs et plafond de la cafétéria, remplacement de l'éclairage zénithal par LED.

Rafrâichissement de la peinture du plafond du corridor carnotzet-caféteria.

Rafrâichissement de la peinture et traitement des fissures des cages d'escalier.

Réparation de la porte d'entrée principale, pose d'un seuil, gâche électrique et automatisation d'ouverture.

Rafrâichissement du bureau du secrétariat municipal, peinture des murs, plafond, remplacement de la moquette du sol et rideaux verticaux.

Aménagement d'un projecteur avec écran dans les salles de conférences des Services techniques.

Assainissement des marches d'escalier devant l'entrée principale.

Adjonction d'un détecteur incendie supplémentaire dans le local des conteneurs à déchets sur demande de l'ECA.

Mise en passe électronique (mécatronique Keso) des cylindres du bâtiment de l'Administration.

Entretien courant.

### **Collège Crétalaison**

Mise en conformité de l'éclairage de secours selon les directives AEAI.

Remplacement du lave-linge usagé commun des locataires.

Curage des sacs et canalisations EC et EU.

Aménagement du local pour le stock du matériel de nettoyage des concierges des bâtiments, pose d'une séparation avec porte EI30.

Mise en passe électronique (mécatronique Keso) des cylindres du bâtiment.

Entretien courant.

### **Collège du Mottier B**

Pose d'une ligne de vie sur toiture, mise en conformité selon norme SUVA EN 795.

Mise en conformité selon directives SUVA des postes de brasage de l'atelier des travaux manuels actuels, (poste de soudure autogène et installation d'une hotte d'aspiration pour les gaz).

Entretien courant.

<b>Centre sportif du Mottier</b>	<p>Toitures du complexe sportif : pose d'une ligne de vie sur toitures piscine et salle de gymnastique, mise en conformité selon norme SUVA EN 795.</p> <p>Bassin piscine : remplacement des roulements et d'une station du fond mobile.</p> <p>Nettoyage des installations aérauliques.</p> <p>Remplacement des roulements et poulies de transmission du monobloc de ventilation et pose d'un affichage de température du bassin.</p> <p>Halls et entrée : remplacement du sol plastique par du carrelage grès.</p> <p>Remplacement de la tuyauterie des sanitaires, bac de lavage des locaux concierges.</p> <p>Remplacement des portes d'entrée des vestiaires H+F, professeurs salle de gymnastique et entrée piscine.</p> <p>Remplacement des anciens bancs vétustes dans l'entrée.</p> <p>Vestiaires de la piscine : piquage partiel de la chape existante, pose d'une nouvelle étanchéité et d'une chape dans la zone des douches et sciage des bancs en béton.</p> <p>Dépose, traitement et évacuation de l'amiante des faïences des murs.</p> <p>Pose des faïences des murs, remplacement du mosaïque sol par du carrelage en grès.</p> <p>Assainissement de la tuyauterie des appareils sanitaires et des accessoires.</p> <p>Remplacement des faux-plafonds, des câblages électriques, de la lustrerie, des bancs-vestiaires et des cabines de douche.</p> <p>Pose de sèche-cheveux dans local de séchage.</p> <p>Pose de deux portes automatiques à l'entrée du bassin.</p> <p>Salle de gymnastique : rafraîchissement de la peinture des murs.</p> <p>Nettoyage des installations aérauliques, remplacement des roulements et des poulies de transmission du monobloc de ventilation.</p> <p>Remplacement du rideau de séparation avec prolongation de la structure porteuse sur la scène.</p>
<b>Collège Grand-Mont nouveau</b>	<p>Détartrage des 3 chauffe-eau dans les classes.</p> <p>Mise en passe électronique (mécatronique Keso) des cylindres du bâtiment.</p> <p>Curage des sacs et des canalisations EC et EU.</p> <p>Entretien courant.</p>
<b>Collège Grand-Mont ancien</b>	<p>Façades : Traitement des murs extérieurs et intérieurs contre les remontées d'humidité (électro-osmose) et soubassement de façades.</p> <p>Assainissement des locaux sanitaires de la garderie : remplacement du carrelage dans sanitaires, rafraîchissement peinture des murs et vestiaires, remplacement d'un radiateur percé.</p> <p>Mise en conformité de l'éclairage et des prises électriques de la garderie.</p> <p>Remplacement de la porte intérieure garderie selon directives ECA.</p> <p>Entretien courant.</p>



<b>Collège des Planches</b>	<p>Traitement de la couverture de la toiture, destruction et traitement. Remplacement de la chaudière par basse température + production d'eau chaude selon exigence du SEVEN. Remplacement du module de commande de l'horloge du clocher. Rénovation des locaux de la garderie : assainissement des locaux sanitaires. Création d'une cuisinette avec table de cuisson, frigo et four. Annexe des garages : remplacement de la porte du garage, rafraîchissement de la peinture des boiseries.</p>
<b>Collège du Petit-Mont</b>	Entretien courant.
<b>Auberge communale</b>	<p>Installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. Réfection du sol de la cuisine en résine suite à la pose du nouveau piano gaz. Remplacement deux projecteurs défectueux pour l'éclairage de la façade. Entretien courant.</p>
<b>Grande salle communale</b>	<p>Mise en conformité de l'éclairage selon le rapport OIT, remplacement partiel des installations techniques scéniques. Dépose du comptoir et remplacement du carrelage en grès dans le hall d'entrée, remplacement des porte-manteaux. Mise en passe électronique (mécatronique Keso) des cylindres du bâtiment. Entretien courant.</p>
<b>Abattoirs</b>	<p>Remplacement de l'escalier extérieur en fin de vie, dépose et remplacement de la balustrade hors d'usage. Entretien courant.</p>
<b>Laiterie des Martines</b>	Pas de travaux.
<b>Bâtiment Service du feu</b>	<p>Pose d'une ligne de vie sur la toiture, mise en conformité selon norme SUVA EN 795. Entretien courant.</p>
<b>Route du Jorat 5</b>	<p>Remplacement partiel des fenêtres. Entretien courant.</p>
<b>PPLS</b>	<p>Curage des sacs et canalisations EC et EU. Entretien courant.</p>
<b>Maison de paroisse + WC</b>	<p>Remplacement du sol plastique par du carrelage dans la salle polyvalente. Rafraîchissement de la peinture des façades. Curage des sacs et des canalisations EC et EU. Remplacement de la porte d'entrée principale extérieure. Entretien courant.</p>
<b>Eglise - chambrette</b>	<p>Relevage et nettoyage de l'orgue. Curage des sacs et des canalisations EC et EU. Entretien courant.</p>

<b>Cantine du Châtaignier</b>	Remplacement du réfrigérateur professionnel. Remplacement de 20 bancs de la salle. Entretien courant.
	<i>Remarque : les autres travaux prévus au budget ne sont pas réalisés en raison du projet d'une nouvelle cantine.</i>
<b>Barbecue Châtaignier</b>	Traitement de la toiture, destruction des mousses. Entretien courant.
<b>Stand de tir et ciblerie</b>	Nettoyage et traitement toiture. Remplacement d'un dauphin percé.
<b>Anciens vestiaires du Châtaignier</b>	Mise en passe électronique (mécatronique Keso) des cylindres du bâtiment. Entretien courant.
<b>Vestiaires du Châtaignier</b>	Installation d'un ruban thermo régulant pour mise hors gel de la conduite d'eau. Entretien courant.
<b>Congélateur communal</b>	Installation de l'éclairage de secours. Mise en conformité du tableau électrique et des luminaires vétustes. Entretien courant.
<b>STPA</b>	Participation communale aux travaux des douches demandée par l'armée. Entretien courant.
<b>Station de relevage</b>	Entretien courant.
<b>Collège des Martines</b>	Remplacement de la couche d'usure du sol synthétique du terrain de sport. Ponçage et imprégnation du parquet dans le hall d'entrée. Réparation du sol synthétique sécurisé dans la cour de jeux extérieure. Entretien courant.
<b>Complexe de Manloud</b>	Pose d'une ligne de vie sur la toiture, mise en conformité selon norme SUVA EN 795. Entretien courant.
<b>Refuge de Chatifeuillet</b>	Création d'un drainage.
<b>Collège Mottier A (Etape 1)</b>	Achat d'un élévateur type gerbeur tripode. Entretien courant.
<b>Collège Mottier C (Etape 2)</b>	Achat du matériel de nettoyage, auto laveuse, mono brosse. Entretien courant.
<u>Remarque :</u>	entretien courant = travaux de conciergerie, contrats d'entretien liés aux toitures, ramonage, chauffage, ventilation, etc.

---

## DOMAINES ET FORETS - DECHETS

---

**Municipal responsable: M. Bernard CHABLOZ**

### **Domaines**

La location des terrains agricoles est répartie entre 14 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager cultivé par un particulier.

### **Activités saisonnières**

Sous la responsabilité de leur Chef d'équipe, M. Michel Bourquin, les collaborateurs du Service Domaines & Forêts, MM. Steve Chaillet, Philippe Forney, Sylvain Paccaud et Jean-Pierre Mombelli s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

Surface totale de gazon	77'549 m <sup>2</sup> (7.7 ha)
Surface de haies (taille sur 3 côtés)	3'800 m <sup>2</sup>
Surface de haies naturelles et bosquets	2'409 m <sup>2</sup>
Surface de plantes rampantes	4'253 m <sup>2</sup>

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Un choix méticuleux de plantes et de fleurs est nécessaire pour les arrangements de massifs, bacs et vasques de fleurs.

Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défaillants est garanti. Cela nous permet également de parer au manque de main-d'œuvre dans le Service à certaines périodes de l'année.

Comme chaque année, de jeunes auxiliaires effectuent de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales. Cette main-d'œuvre temporaire donne entière satisfaction.

### **Feu bactérien**

Les contrôles effectués par MM. Jean-Pierre Mombelli et Sylvain Paccaud ont révélé de nouveaux foyers d'infection au Petit-Mont, au Grand-Mont ainsi qu'au chemin de Bellevue.

Cette grave maladie détruisant les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux et sauvages nécessite une attention particulière de la part des employés chargés d'éliminer les plantes contaminées.

### **Décorations**

L'équipe des Domaines & Forêts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons.

Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au Sud de la déchèterie.

## **Skate Park**

Le remplacement des différentes structures, dont les travaux ont débuté en 2012, s'est achevé par la pose d'une "mini rampe" de format particulièrement imposant faisant le bonheur des jeunes utilisateurs.

## **Exposition Florès 2013 de Cheseaux**

Invités à représenter la Commune dans le cadre de l'exposition Florès 2013 à Cheseaux, M. Bourquin et ses collègues des Domaines & Forêts ont relevé le défi avec brio puisqu'ils ont obtenu la médaille d'argent récompensant la deuxième place du concours des plus beaux stands.

## **Coupe suisse de football ¼ de finale**

Afin de permettre le bon déroulement du match opposant le FC Le Mont au FC Bâle, prévu le 4 décembre, les employés de la Voirie et des Domaines & Forêts n'ont pas ménagé leur temps ni leurs efforts pour accueillir cet événement dans les meilleures conditions possibles. Ce fut peine perdue !

## **Propreté des zones piétonnes**

Attentif aux remarques des riverains de la Clochatte et du chemin des Montenailles, le personnel a installé une dizaine de nouvelles poubelles équipées de distributeurs de sachets pour crottes de chiens.

## **Outillage, machines et équipement**

Hormis le remplacement courant de petites machines et outillage divers, pas d'achat conséquent de matériel.

## **Stand de tirs**

Remise en état des cadres de cibles.

## **Centre de tirs sportif de Vernand**

Renouvellement de la Convention régissant le tir sportif et militaire avec son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013 et son échéance au 31 mars 2023. Les aspects financiers de cette convention se concentrent uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand.

La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la Commune du Mont et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires.

## **Esplanade du Châtaignier**

Une attention particulière est vouée à la préservation de "fenêtres" dans le cordon boisé permettant d'apprécier un magnifique panorama.

## **Bois de feu**

Vente de 145 stères de bois, 120 ont été livrés au domicile de particuliers (87 stères coupés en bûches).

## Gestion des déchets

Avec l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2013 d'un nouveau règlement sur la gestion des déchets instaurant notamment la taxe au sac, les habitants du Mont, dans une très grande majorité, ont appliqué des règles de tri et de valorisation des déchets plus méthodiques.

La baisse d'environ 46 % du tonnage des ordures ménagères a eu une répercussion directe sur l'augmentation de la fréquentation de la déchèterie de Manloud et de la compostière de la Viane.

Ainsi, les quantités de déchets recyclés sont en forte hausse plus particulièrement pour le verre 28,5 tonnes (+ 13 %), le papier 47.4 tonnes (+ 13 %), le fer blanc et l'aluminium 3,2 tonnes (+ 48 %), les capsules de café 6,7 tonnes (+ 43 %). La mise en place de tonneaux pour la récolte des déchets organiques crus et cuits a connu un succès dès le premier mois, 28.4 tonnes annuelles.

Un changement de mode de consommation est également à prendre en compte dans la diminution des ordures ménagères.

## Police des déchets

Afin de garantir un taux de fraude inférieur à 5 %, prévu dans la Convention entre notre Commune et Gedrel, le dépôt sauvage de déchets aux abords des containers terriers ainsi que l'utilisation frauduleuse de sacs non taxés sont contrôlés par un employé assermenté et transmis à la Police administrative pour dénonciation.

## Déchèterie de Manloud

Sous la surveillance de MM. Jean-Pierre Mombelli et Florent Chabloz, engagé le 1<sup>er</sup> novembre 2013, la déchèterie est fréquentée par un nombre toujours plus important de montaines et montains sensibilisés par le tri des déchets.

Une somme de Fr. 1'521.-- a été encaissée pour le dépôt d'objets payants et la vente de copeaux.

## Compostière de la Coulette

En 2013, la Compostière de la Coulette a broyé 482'000 kg de déchets verts ligneux représentant un coût de Fr. 54'023.--.

## Compostière de la Viane

Suite au départ à la retraite de M. Michel Glayre, la surveillance de la compostière a été confiée à MM. Silvestre Coelho et Gaston Jayet.

En 2013, la Compostière de la Viane a traité 490'840 kg de déchets verts (gazon, feuilles mortes) représentant un coût de Fr. 43'219.--.

## Tableau récapitulatif des heures du dicastère

	Heures 2012	% 2012	Heures 2013	% 2013	+/- Heures	+/- %
Châtaignier Sport	789.75	8.42	<b>1'161.75</b>	11.91	+ 372.00	+ 3.49
Châtaignier Esplanade	155.75	1.66	<b>209.25</b>	2.14	+ 53.50	+ 0.49
Cimetière	176.25	1.88	<b>173.00</b>	1.77	- 3.25	- 0.10
Parcs + Promenades	3'476.75	37.05	<b>2'974.75</b>	30.49	- 502.00	- 6.55
Bâtiments	593.00	6.32	<b>414.75</b>	4.25	- 178.25	- 2.07
Véhicules	537.00	5.72	<b>677.75</b>	6.95	+ 140.75	+ 1.23
Divers	158.75	1.69	<b>108.25</b>	1.11	- 50.50	- 0.58
Forêts	770.75	8.21	<b>366.25</b>	3.75	- 404.50	- 4.46

Ordures	1'442.00	15.36	<b>1'792.50</b>	18.37	+ 350.50	+ 3.01
Neige	866.75	9.24	<b>1'218.00</b>	12.48	+ 351.25	+ 3.25
Administration	105.75	1.13	<b>440.00</b>	4.51	+ 334.25	+ 3.38
Equipe voirie	312.50	3.33	<b>219.50</b>	2.25	- 93.00	- 1.08
<b>TOTAL :</b>	<b>9'385.00</b>	<b>100.00</b>	<b>9'755.75</b>	<b>100.00</b>	<b>370.75</b>	<b>0.00</b>

### Absences

	Heures 2011	Heures 2012	Heures 2013
Reprise d'heures supplémentaires	1'082.00	735.25	<b>1'142.25</b>
Militaire et PCi	0.00	8.25	<b>16.50</b>
Maladie et accidents	96.50	351.25	<b>286.75</b>
Vacances	859.00	900.75	<b>997.25</b>
Autres congés	8.75	54.00	<b>216.50</b>
Congés officiels	343.50	522.50	<b>482.00</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>2'389.75</b>	<b>2'572.00</b>	<b>3'141.25</b>

### Quantité de déchets pris en charge à la déchèterie de Manlout

	2012/ Kg / Pces	2013/ Kg / Pces	Augm./ dimin.
Batterie	1'800	900	- 900
Bois	128'730	112'570	- 16'160
Boites fer blanc/Alu ménage	6'640	9'820	+ 3'180
Déchets spéciaux	2'820	2'280	- 540
Capsules Nespresso	15'750	22'500	+ 6'750
Inertes	314'500	256'000	- 58'500
Objets encombrants métalliques	73'650	69'310	- 4'340
Objets encombrants non métalliques	138'200	105'760	- 32'440
OREA	17'368	14'064	- 3'304
Papier / Carton	251'410	272'380	+ 20'970
PET	9'885	9'382	- 503
Piles	1'400	1'050	- 350
Verre plat	9'420	7'470	- 1'950
<b>Total tonnage en kg</b>	<b>971'573</b>	<b>883'486</b>	<b>- 88'087</b>
Cuisinières, lave-linge	89	80	- 9
Frigos avec vignette	90	88	- 2
Pneus avec jante	58	28	- 30
Pneus sans jante	197	128	- 69
Néons	500	750	+ 250

Le tonnage des déchets pris en charge à la déchèterie est en diminution de 88'087 kg. Cet écart est presque exclusivement dû aux diminutions de tonnage des déchets inertes (- 58'500 kg) et objets encombrants non métalliques (- 32'440 kg).

## Ordures ménagères

Année	Kg	Augm./ dimin.
2011	1'418'390	+ 122'100
2012	1'480'260	+ 61'870
<b>2013</b>	<b>801'805</b>	<b>- 678'455</b>

Les ordures ménagères, le papier, le verre et les déchets encombrants sont toujours collectés par l'Entreprise Faucherre SA.

## Papier

Année	Collectés par Faucherre SA		Acheminés à la déchèterie		Total	
	Kg	%	Kg	%	Kg	%
2011	63'480	19.61	260'260	80.39	323'740	100.00
2012	56'920	15.68	306'180	84.32	363'100	100.00
<b>2013</b>	<b>138'090</b>	<b>33.64</b>	<b>272'380</b>	<b>66.36</b>	<b>410'470</b>	<b>100.00</b>

## Verre en kg et par couleur

Année	Kg	Augm./dimin
2011	177'720	+ 850
2012	216'940	+ 39'220
<b>2013</b>	<b>245'410</b>	<b>+ 28'470</b>

vert	blanc	brun
112'680	35'840	29'200
116'245	63'008	37'687
<b>128'494</b>	<b>72'176</b>	<b>44'740</b>

Le verre est acheminé chez Vetro-recycling SA.

## Huiles usagées

Année	Litres	Augm./dim.
2011	2'020	- 30
2012	1'470	- 550
<b>2013</b>	<b>2'210</b>	<b>+ 640</b>

Le Service d'assainissement de la Ville de Lausanne s'est déplacé 4 fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

## Vêtements usagés

Il a été récolté par les sociétés Contex et Texaid, 18'588 kg d'habits usagés, à la déchèterie et dans les différents conteneurs répartis sur la Commune. Une somme de Fr. 0.10 par kg doit nous être restituée, montant qui sera intégralement reversé à différentes Institutions de notre Commune.

\* \* \* \* \*

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2013.

### **Exploitation des bois**

L'année 2013 a été relativement correcte. La nouvelle possibilité annuelle de coupes a été fixée à 400 sylves (m<sup>3</sup> sur pied). Nous avons toutefois décidé de réaliser l'ensemble des coupes martelées représentant près de 600 m<sup>3</sup>. La correction se fera sur les années à venir.

- Janvier mars : Coupe en forêt de protection autour de Chatifeuillet (232 m<sup>3</sup>). La coupe effectuée par le CFPPF (Centre de formation) a été bénéficiaire grâce aux subventions pour ce type de forêt.
- Janvier mars : Fin de la coupe des Planches commencée l'hiver dernier par le CFPPF (177 m<sup>3</sup>).
- Mars : Exploitation de quelques chablis au Bois Murat (15 m<sup>3</sup>) par l'entreprise Métraux.
- Juin : Petite exploitation par le service des routes pour l'élargissement de la route du Golf (25 m<sup>3</sup>).
- Novembre décembre : Coupe en forêt de protection sous le terrain de foot par le CFPPF (139 m<sup>3</sup>). En l'absence d'accès par le haut, une grande partie des bois est laissée en forêt. Une contribution spécifique vient couvrir cette perte.

### **Assortiments**

Bois de service résineux	197	m <sup>3</sup>
Bois de service feuillu	2	m <sup>3</sup>
<u>Bois de feu feuillu et copeaux résineux</u>	<u>389</u>	<u>m<sup>3</sup></u>
Total exploitation	588	m <sup>3</sup>

### **Plantations**

Aucune plantation n'a été réalisée en 2013. Il y a eu toutefois 35 plants qui ont dû être remplacés.

### **Soins aux jeunes peuplements**

Ont été traités en 2013 :

- 0.3 ha de soins aux plantations en zone de protection.
- 0.6 ha de soins aux jeunes peuplements en zone de protection.
- 1.7 ha de soins aux plantations et jeunes peuplements en dehors des secteurs de protection.

Tous ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise Clerc et ont bénéficié de subventions.

### **Réfection de chemins**

Même si non comptabilisée en forêt, la profonde stabilisation du chemin du Bois Murat a permis à nouveau d'accéder à l'habitation et de planifier des travaux dans le secteur. A ce jour, la stabilisation en bois en provenance de la Commune et du triage donne entière satisfaction. L'évacuation des eaux de surface sera toutefois prépondérante au maintien de ce chemin dans la durée.



L'affaissement du chemin des Fougères a permis au CFPPF d'organiser un cours de génie forestier à l'attention des futurs contremaîtres forestiers. La stabilisation en bois donne également satisfaction. Ces 2 chantiers ont bénéficié de subventions non négligeables car situés en forêt de protection. Ces chemins sont effectivement primordiaux pour l'entretien des forêts concernées.

### **Accueil**

Hormis l'entretien courant, aucun aménagement spécifique à l'accueil n'a été réalisé en 2013.

### **Remarque / divers / perspectives**

Mis à part les surprises météorologiques (à nouveau), les travaux se sont parfaitement déroulés selon les attentes du forestier.

\* \* \* \* \*

**Municipal responsable : M. Michel Amaudruz**

## **Finances**

Le service assure les tâches habituelles (budget, traitement des factures, comptes, ...) dévolues aux bourses communales, ainsi que les relations extérieures auprès des différentes institutions telles que l'Administration cantonale des impôts, la fiduciaire en charge du contrôle des comptes annuels, les instituts financiers pour la gestion des emprunts, le Préfet pour la remise et le contrôle des comptes annuels, l'Administration fédérale des contributions pour les décomptes TVA et impôt anticipé.

Le service établit également la comptabilité d'autres institutions : SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Etablissement scolaire, aux devoirs surveillés, au réfectoire, aux activités parascolaires et au passeport vacances.

Suite à son congé maternité, Mme Auderset Oliveira a réduit son taux d'activité à 50 %. En septembre nos apprenties ont échangé leur place, Mlle Sciboz a ainsi remplacé Mlle Kamberi.

## **Calendrier du service des finances**

Le calendrier ci-dessous, semblable, d'une année à l'autre, donne une bonne vision des délais à respecter et explique les contraintes imposées au Service des finances, à la Municipalité et au Conseil communal et ses Commissions.

### *I – Comptes de l'année écoulée (adoption avant le 30 juin)*

Janvier-mi-mars :	Opérations de bouclage comptable
Mi-mars :	Adoption des comptes par la Municipalité
Fin mars :	Vérification des comptes par la société fiduciaire
Mi-avril :	Remise des comptes à la Commission des finances
Fin avril –début mai :	Séance Commune de la Commission des finances et de la Municipalité
Fin mai :	Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Fin juin :	Séance du Conseil communal

### *II- Arrêté d'imposition pour l'année à venir*

Juin-juillet-août :	Etude et mise à jour de la planification financière
Août :	Elaboration de l'arrêté d'imposition
Fin août :	Adoption de l'arrêté d'imposition par la Municipalité
Début septembre :	Remise de l'arrêté d'imposition à la Commission des finances
Mi-septembre :	Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Début octobre :	Séance du Conseil communal
Fin octobre :	Remise de l'arrêté d'imposition au Canton
Fin nov/début décembre :	Publication dans la FAO des arrêtés d'imposition des Communes

### *III – Budget de l'année suivante*

Juillet-août :	Préparatifs dans les services
Début septembre :	Remise des données à la bourse
Mi-septembre :	Décisions salariales

Fin sept./déb. Octobre :	Discussion et adoption par la Municipalité
Mi-octobre :	Remise du budget à la Commission des finances
Fin oct./déb. Novembre :	Séance Commune de la Commission des finances et de la Municipalité
Mi-novembre :	Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Mi-décembre :	Séance du Conseil communal

#### *IV – Fourniture de données au Canton pour les décomptes et péréquations intercommunaux*

Mi-avril :	Remise à l'ASFICO (VD-Autorité de surveillances des finances communales) des informations concernant l'année écoulée nécessaire au calcul du décompte final de la péréquation intercommunale.
Fin mai :	Remise à l'AFICO des données de l'année écoulée concernant les dépenses thématiques – Le formulaire ad hoc doit être validé par la société fiduciaire qui contrôle nos comptes.

Tout au long de ces processus des données nouvelles ou plus précises proviennent continuellement des différents services du canton, comme des diverses associations intercommunales ou régionales ainsi que des divers bureaux mandatés pour nos études et travaux communaux. Il est par conséquent fréquent qu'une information se précise ou qu'une nouvelle information arrive entre l'adoption des documents par la Municipalité et le moment où le dossier est discuté au sein du Conseil communal.

A noter aussi, vu le calendrier très serré, que les décisions du Conseil communal concernant l'arrêté d'imposition arrivent au moment où la Municipalité vient d'adopter le prochain budget. Des imprévus peuvent évidemment impliquer d'importantes modifications affectant les résultats et nécessiter une reprise du dossier par la Municipalité, avec les retards y relatifs pour la suite du travail.

### **Commission d'estimation fiscale**

La Commission d'estimation fiscale est composée d'un président nommé par le Conseil d'Etat (actuellement M. Maurice Calame, architecte), d'un représentant du Registre foncier qui, avec son secrétariat, organise le suivi et assure tous les travaux administratifs (actuellement M. Yves Bourgeois, Conservateur adjoint au RF) et d'un représentant de la Municipalité (M. Michel Amaudruz, Municipal responsable des finances).

La Commission d'estimation fiscale a pour mission d'établir, de réviser et de statuer sur les estimations fiscales des immeubles, lors de chaque mutation ou lors de révisions générales décidées par le Conseil d'Etat.

En 2013, elle s'est réunie à deux reprises pour traiter environ 98 dossiers.

### **Portefeuille assurances**

Vu la complexité de ce dossier, la gestion du portefeuille d'assurances communales s'effectue en collaboration avec un courtier en assurances. La tâche principale du Service est la gestion du portefeuille communal d'assurances de personnes, de patrimoine, de dommages, de construction et de flotte véhicules.

En 2013, avec l'appui de notre courtier, le dossier des assurances de personnes a été remis en soumission et attribué à une compagnie offrant des prestations plus favorables. Le cumul des primes annuelles des assurances ci-dessus avoisine les Fr. 250'000.-- pour 2013.

### **Planification financière, investissements, évolution de notre dette et plafond d'endettement**

Glissante sur 5 ans du passé et 5 ans du futur, la planification financière de notre Commune a, à nouveau, été mise à jour avec l'appui de la Société BDO.

Comme à l'accoutumée la démarche implique, d'une part que les opérations de bouclage et de vérification de la comptabilité de l'année précédente, soit 2012, soient terminées, afin que les prévisions budgétaires de l'année écoulée, puissent être remplacées par les données comptables. Et d'autre part, que toutes les informations concernant les dépenses et les investissements en cours et à venir soient réévaluées à la lumière des nouvelles informations disponibles, ceci en termes de priorités, de délais, de montants à investir, comme de montants à prendre en compte à titre de nouvelles dépenses de fonctionnement. Les recettes, également sont revues et adaptées en fonction des nouvelles données disponibles.

La planification financière est le principal outil permettant à la Municipalité de définir les besoins en matière de revenu et, par conséquent, de taux d'imposition. L'essentiel des informations concernant la dernière mise à jour de la planification financière a donc été porté à la connaissance du Conseil communal par le biais du préavis No 06/2013 « Arrêté d'imposition pour l'année 2014 ». Nous vous renvoyons donc à ce document et à ses conclusions.

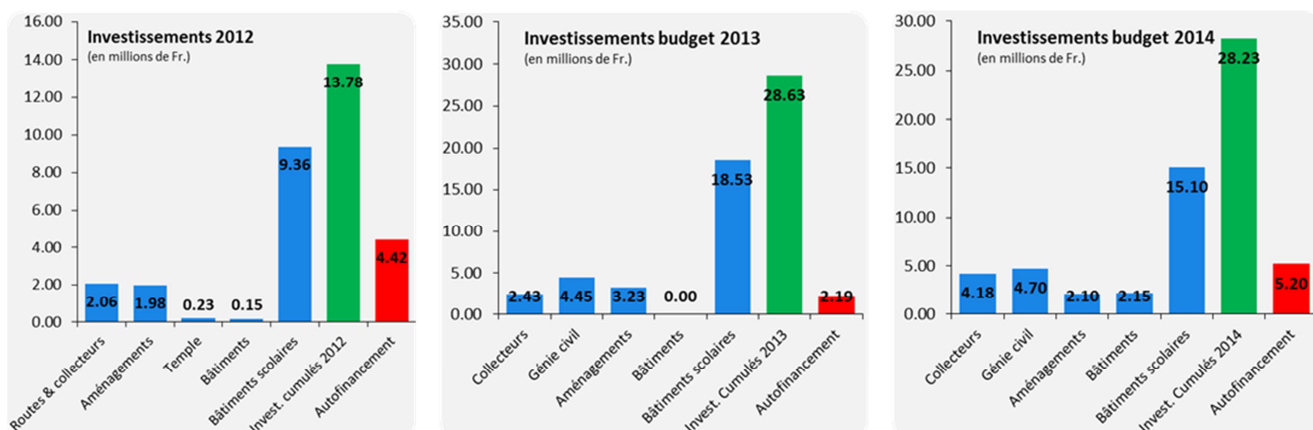
En 2013, vu notre nouvelle situation financière, plus sensible que les années précédentes, la Municipalité, une fois n'étant pas coutume, a décidé, de proposer à la commission de gestion de participer à la présentation de la planification financière, organisée le 10 septembre pour la commission des finances, ceci dans le cadre des discussions liées à l'arrêté d'imposition 2014.

Sans revenir sur les éléments présentés, nous relèverons la prudence à avoir dans nos futurs choix d'investissements. Sans dramatiser la situation, le Conseil communal a pu se rendre compte qu'avec les dernières décisions prises concernant nos bâtiments scolaires, notre plafond d'endettement, situé pour la législature en cours à Fr. 68.5 mios, sera probablement atteint une fois les factures de ces bâtiments payées. Il ne sera donc plus possible à l'avenir d'envisager la réalisation de tous les investissements « potentiels » que la Municipalité, par soucis de transparence, remet à jour et présente chaque année avec le budget. Compte tenu de notre contexte communal en plein développement, l'objectif de la Municipalité est d'arriver à assumer, ces prochaines années, par de l'autofinancement, les autres investissements d'équipements prioritaires (entretien de notre réseau d'égouts, aménagements routiers imposés par la construction de certains quartiers ou la coordination au niveau régional, ...).

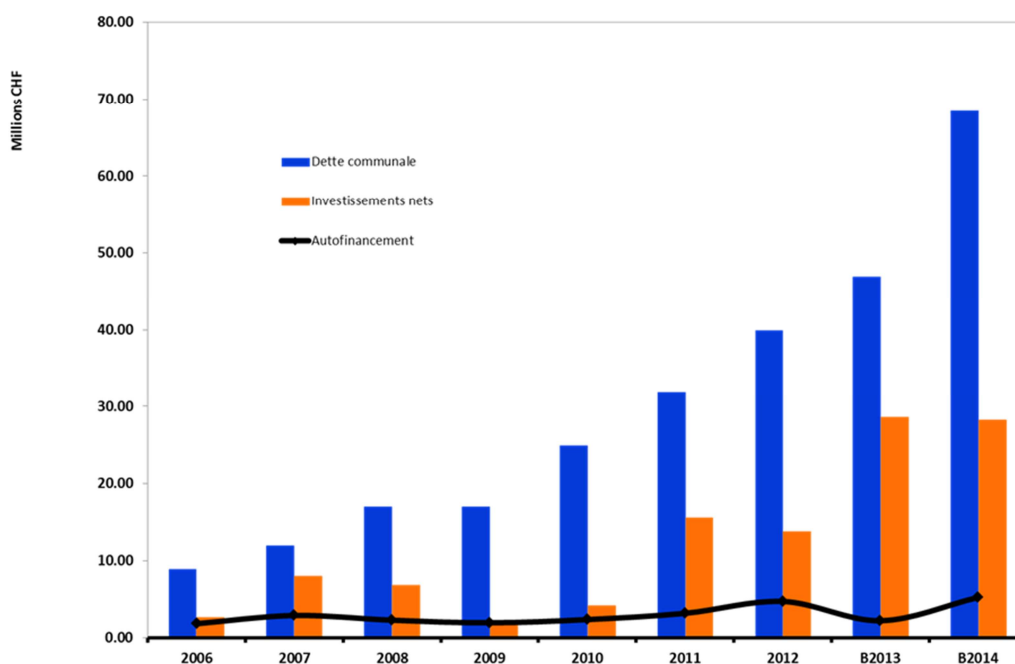
La Municipalité doit également penser au remboursement d'une partie de la dette afin que les générations futures gardent des possibilités d'investissement à des conditions raisonnables.

### Investissements effectués en 2012 et 2013, prévisions budgétées pour 2014

Les graphiques ci-dessous illustrent nos investissements selon les comptes 2012 et les budgets 2013 et 2014, ainsi leur évolution et leurs financements ces dernières années.



## Evolution et financement de nos investissements



Concernant la planification financière, il convient de rappeler qu'elle prend évidemment en compte les prévisions d'augmentation de notre population et bien entendu les effets de ces augmentations sur nos recettes fiscales comme sur nos dépenses communales. De même, les coûts annuels liés aux nouvelles prestations communales proposées à notre population (par exemple, les subventions aux transports publics, à l'accueil pré et parascolaire, à l'entretien des nouveaux bâtiments ...) sont également prises en compte. Les données de la planification financière sont épurées afin de corriger les effets notamment des mouvements internes, des arriérés de recettes fiscales ...

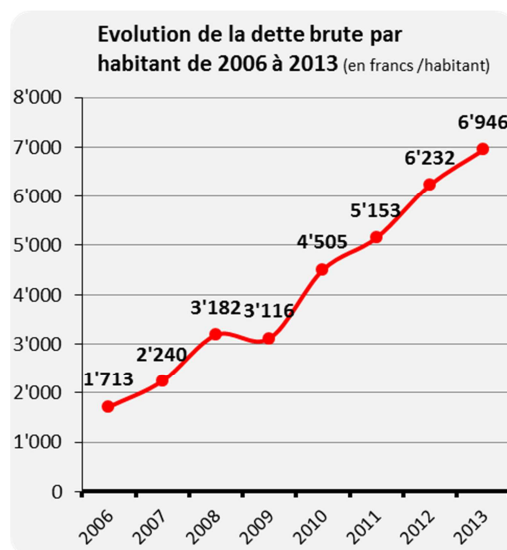
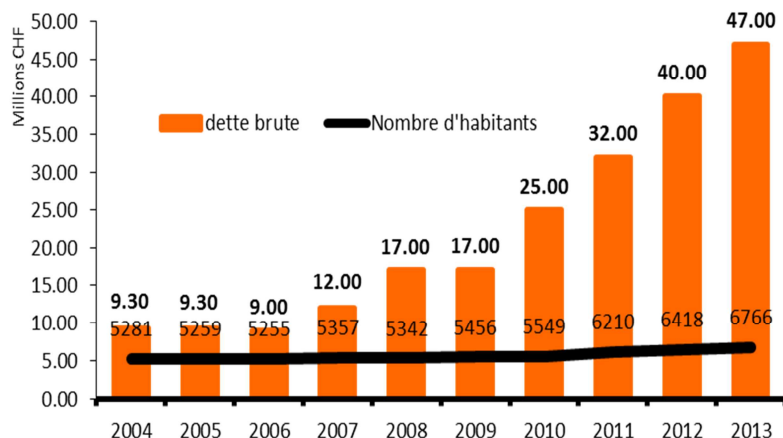
### Emprunt 2013 et crédit cadre

Durant l'année 2013, la Commune du Mont a renouvelé pour 6 ans au taux de 1.24 % un emprunt de Fr. 3'000'000.-- auprès de l'UBS (précédemment au taux de 2.92 % chez Postfinance) et créé un nouvel emprunt de Fr. 7'000'000.-- auprès de l'UBS pour 6 ans au taux de 1.64 %. Comme le montrent les graphiques ci-après, ces nouveaux emprunts portent notre dette brute au 31.12.2013 à Fr. 47 mios, ce qui correspond à une dette de Fr. 6'946.-- par habitant (voir graphiques ci-après).

Au niveau du choix des durées d'emprunt, nous tenons compte évidemment des taux d'intérêt mais nous veillons aussi à répartir les échéances des remboursements de telle manière que nous n'ayons pas à rembourser des montants de plus de 10 mios par année. Cela nous facilitera, en temps utile, les remboursements de notre dette ou nous permettra de retarder ne serait-ce que ponctuellement le renouvellement d'un emprunt.

Suite à l'acceptation du relèvement de notre taux d'imposition à 75 %, l'un de nos bailleurs de fonds a accepté d'augmenter notre crédit cadre à Frs 40 mios. Dans le cadre de cette limite, nous pouvons ainsi disposer rapidement des liquidités dont nous avons besoin et attendre le dernier moment pour emprunter ce qui, bien entendu, nous permet de réduire la charge des intérêts à payer.

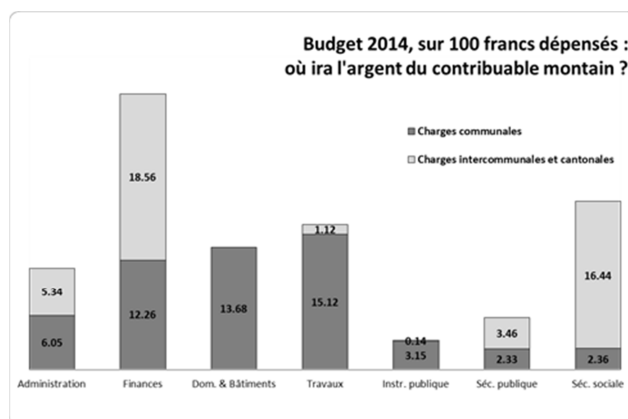
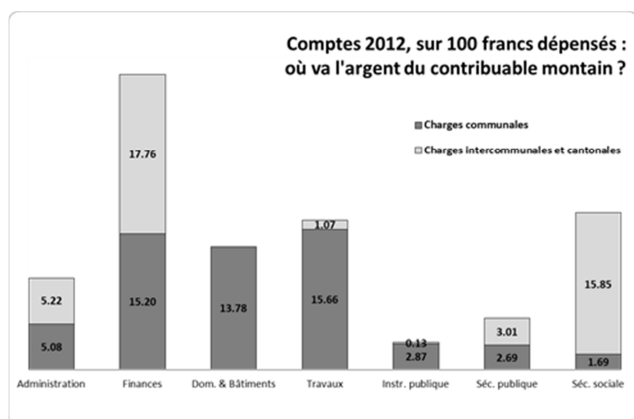
## Evolution de nos emprunts et dette brute par habitant



## Analyse de nos dépenses

Comme l'a fait remarquer à plusieurs reprises la Commission des finances, dans le contexte actuel, la Municipalité veille autant que possible à maîtriser les dépenses communales. En analysant nos comptes et budgets, il convient de se rappeler que la Commune ne maîtrise malheureusement qu'une partie de ses charges communales. Comme le montrent les graphiques ci-dessous illustrant l'utilisation de nos finances, la part des charges intercommunales et cantonales passe de 43.03 % selon les comptes 2012 à 45.06 % pour les prévisions budgétaires 2014. Face à cette situation qui s'aggrave d'année en année, l'UCV a été saisie du problème et des négociations ont eu lieu avec le Canton. La situation ne s'est par contre pas améliorée concernant la répartition du financement de la facture sociale, dépendant essentiellement des décisions cantonales et toujours en augmentation. Elle reste à 50/50.

## Où a été l'argent en 2012 (chiffres comptes 2012) Où ira l'argent en 2014 (chiffres budget 2014)



## Cartes journalières Commune CFF reconduites en 2013

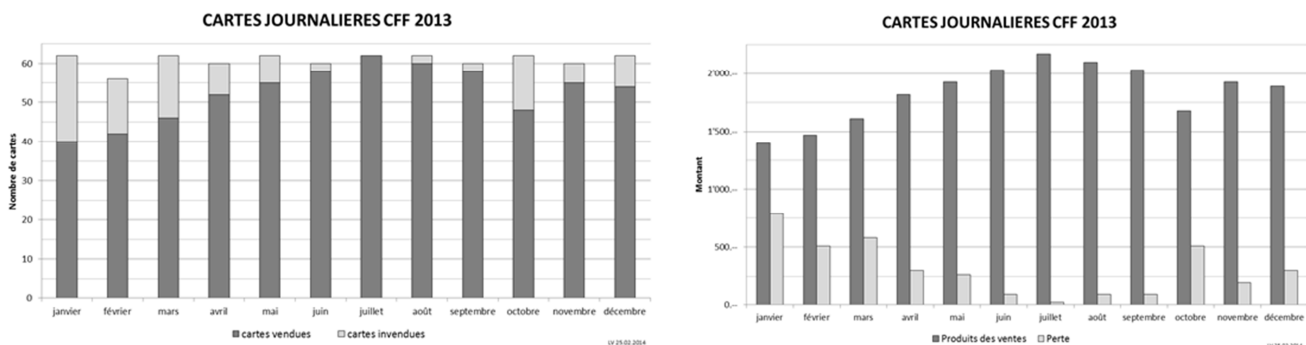
Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, la Commune du Mont-sur-Lausanne s'est dotée de deux abonnements CFF « Carte journalière Commune ». Ces abonnements réservés aux communes sont valables pour une période d'une année (dans notre cas du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013). Chaque abonnement permet de mettre à disposition, chaque jour, une carte journalière pour nos habitants, soit 365 cartes.

Avec deux abonnements, c'est deux cartes qui sont proposées chaque jour et contrairement aux cartes journalières vendues par les guichets CFF à Fr. 71.--, l'utilisateur d'une « Carte journalière commune » n'a pas besoin d'être porteur d'un abonnement ½ tarif valable.

La Municipalité a décidé de reconduire cette action, avec 2 abonnements au prix de Fr. 12'900.-- (25'800.-- pour les deux) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014. Elle a également décidé de maintenir pour cette période le prix de Fr. 35.-- pour la vente aux habitantes et habitants du Mont. Il s'agit d'un prix préférentiel, qui avec l'augmentation intervenue en 2013 par les CFF du prix de l'abonnement commune (Fr. 12'300.-- précédemment), ne couvre plus totalement les frais, même en cas de vente de toutes les cartes. Malgré cela, s'agissant encore de la phase de lancement d'une action de promotion des transports publics et en particulier l'usage du train, la Municipalité a maintenu le prix pour cette période. La Commune s'alignera à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014 sur le prix moyen pratiqué par les communes qui nous entourent, soit Fr. 40.--, et si l'intérêt de notre population se maintient proposera l'acquisition de 4 cartes commune au budget 2015. A noter que les coûts évoqués ci-dessus ne prennent pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets ; il s'agit d'un nouveau service offert par la Commune à notre population.

### Bilan intermédiaire

Pour l'année civile 2013, on a compté 630 cartes vendues et 100 invendues, soit 86 % de vendues. En 2012, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre, soit 9 mois, 78.7 % des cartes étaient vendues. Les graphiques ci-dessous montrent en détail la situation des ventes, du produit des ventes et des pertes pour l'année 2013.



Au niveau des comptes, en tant qu'action nouvelle, l'action « Carte journalière commune » est apparue pour la première fois dans les comptes 2012 pour 9 mois, puis pour l'année entière dans les comptes 2013. Elle est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.46.53.00 pour les recettes des ventes).

\* \* \* \* \*

### Informatique

La tâche principale du Service est de fournir aux collaborateurs des outils informatiques performants, leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Un certain nombre de tâches se répètent d'une année à l'autre :

- Assurer la maintenance et l'évolution de l'infrastructure informatique ;
- Installation des nouveaux matériaux et logiciels ;
- Elaboration et suivi des appels d'offre ;
- Contacts, coordination et suivi des demandes adressées à la Société s'occupant de notre parc informatique et de nos principaux logiciels communaux ;
- Assistance et support de premier niveau auprès des tous les utilisateurs ;
- Formation des utilisateurs (en interne ou par des entreprises spécialisées) ;
- Gestion de projets informatiques divers (Organisation et préparation des installations pour les élections, mise en place d'un système Intranet, système pour le contrôle du temps de travail du personnel des services externes, Equipement Wifi, ...).

### Chiffres clés

Le Service gère actuellement :

- 39 PC fixes et 10 portables ;
- 2 serveurs et 3 Switch DHCP ;
- 4 routeurs dont 3 diffusent du Wifi ;
- 6 imprimantes multifonctions ;
- 7 imprimantes individuelles ou réseau ;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0) ;
- 2 scanners de documents ;
- 1 fax ;
- 7 téléphones portables.

Logiciel	Fournisseur	Fonction du logiciel	Service utilisateur
Larix	Epsilon SA	Gestion des PV, comptabilité générale, débiteurs, créanciers, taxes diverses, habitants, objets et cadastre	Tous les services
F-Secure	Epsilon SA	Antivirus	Tous les services
Epsiged	Epsilon SA	Système de scannage	Finances & CH
SAI-net	SAI SA	Gestion des salaires	Finances
JBM-Tenax	Mobatime SA	Gestion du temps	Finances
Molok	MolokRecyclingCompany SA	Gestion des déchets	Finances & Travaux
Manager VS04	Hasler + Co SA	Gestion des clés électroniques	Bâtiments
Epiqr+	EPIQR Rénovation Sàrl	Gestion du parc immobilier	Bâtiments
Autocad	Sys-Net GmbH	Programme de dessin	Bâtiments & Travaux
GeoConcept	GeoConcept Software SA	Information géomatique	Bâtiments & Travaux
Viasis-plus	Taxomex AG	Système d'affichage de vitesse	Police administrative
Windows XP	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Windows 7	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Office 2003	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services
Office 2010	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services



## **Mise à niveau de notre système informatique communal**

Comme annoncé dans le rapport de gestion de l'an dernier, un audit sur notre informatique communale a eu lieu au début 2013. Il a conduit à la présentation au Conseil communal et à l'acceptation lors de la séance du 11 novembre 2013 du préavis No 7/2013 « Mise à niveau du système informatique communal ». La concrétisation de la mise à niveau de notre informatique est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

Sans revenir en détail sur le contenu du préavis et l'orientation présentée au Conseil communal par ce préavis, on rappellera que sur proposition de notre Boursier, responsable de l'informatique, la Municipalité a confié à M. Alain Binggeli de la Société Organize, la mission d'effectuer un audit large de notre situation informatique. Suite à quelques questions de Conseillers communaux, on précisera encore que M. Binggeli, spécialisé notamment dans les domaines de l'organisation, du management et de la formation dans le domaine informatique, s'est dans le cadre de cet audit appuyé sur la collaboration de M. Thomas Taglicht, ingénieur système doté d'une solide expérience pour les aspects liés à l'infrastructure technique de notre informatique.

Les résultats de l'audit, la complexité du problème et la nécessité, comme l'a constaté également la Commission de Gestion dans son dernier rapport, d'alléger rapidement les charges du Boursier, ont conduit la Municipalité à confier à M. A. Binggeli la conception du projet qui a abouti au préavis présenté au Conseil.

On rappellera aussi les points forts du projet qui sont d'assurer à notre Commune un niveau d'expertise constant en disposant à l'avenir, un jour par semaine sur site, des compétences pointues d'un ingénieur responsable de notre infrastructure informatique et d'un ingénieur remplaçant en cas de nécessité, ceci en plus d'un Service Desk à distance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Viennent ensuite les améliorations d'ordre technique permettant d'assurer une meilleure sécurité et protection de nos données communales.

Avec le choix de la Société Prodata LGI SA, présente à Genève, Lausanne (Av. de Sévelin 28), Neuchâtel et Zurich, spécialisée dans l'infrastructure informatique, la Commune garde une entière liberté de choix et d'action face à ses divers fournisseurs de logiciels informatiques (voir tableau) ; ce qui n'était pas le cas précédemment avec la Société Epsilon SA liée à tous les outils informatiques dépendant du logiciel LARIX.

## **Suite du renouvellement de PC, migration et formation sur Window 7 et Office 2010**

Prévu au budget 2013, le remplacement d'une seconde partie des PC a eu lieu durant le premier semestre 2013.

A nouveau, les PC d'occasion, acquis pour les dernières élections et installés provisoirement dans une salle libre derrière la réception communale, ont pu servir à la formation interne des collaborateurs concernés sur Windows 7 et Office 2010.

\* \* \* \* \*

## Outils de communication

Dans une commune en forte croissance comme la nôtre, les priorités de la Municipalité visent à favoriser l'intégration des nouveaux habitants ainsi que les échanges entre nouveaux et plus anciens habitants. En matière de communication communale, il s'agit de mieux faire connaître la diversité des infrastructures et des prestations communales disponibles d'une part et d'autre part de permettre à nos sociétés locales de se faire connaître et de faire connaître leurs activités.

Les deux principaux outils actuellement à disposition de notre Commune sont notre journal « Aux 4 Coins du Mont » et le site internet communal.

## Journal communal Aux 4 Coins du Mont



Paru pour la première fois en avril 1974, revu dans sa présentation avec un nouveau « numéro un » en janvier 1987, notre Journal « Aux 4 coins du Mont » a gardé ensuite durant plus de 25 ans, jusqu'au numéro 158 de mars 2013, la même présentation. Sur une telle durée, même si la qualité était encore bien présente, il n'était pas étonnant d'entendre quelques premiers appels aux changements : redondances ici ou là, pages pas toujours très attractives, textes qui pourraient être retravaillés et plus courts, ...), pour ne citer que quelques remarques de lecteurs ou de professionnels de la rédaction.

Durant l'année 2012, la Municipalité a fixé les objectifs pour le journal « Aux 4 Coins du Mont » qui doit :

- rester un journal du Mont édité par nos soins, avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page ;

- être prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des Services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la Commune, aux informations des Sociétés locales et aux informations sur la Commune et les prestations diverses qu'on y trouve ;
- rester un journal sans publicité ;
- avoir une nouvelle présentation plus attractive, plus vivante, plus aérée, ... ;
- proposer de la couleur sur toutes les pages afin d'offrir plus d'attractivité et mettre en valeur articles et photos.

La Municipalité a pris le temps de présenter son projet aux Présidents des Sociétés locales qui l'ont accueilli avec intérêt et qui ont pu faire part de leurs besoins. Un petit groupe destiné à accompagner le lancement et la rédaction du nouveau « Aux 4 Coins du Mont » a été constitué et le premier numéro (No 159), selon la nouvelle présentation, a pris le chemin des ménages montains en juin 2013.

La Municipalité a confié l'accompagnement éditorial et la coordination générale du journal à M. Guy Delacrétaz, du bureau Delacrétaz et Associés à Lausanne. Les maquettes et dessins sont réalisés par l'atelier UBU à Lausanne et l'impression a toujours lieu sur les rotatives de l'entreprise Hauswirth au Mont.



Le groupe d'accompagnement est composé actuellement de Mmes Laurence Muller-Achtari et Nadège Longchamp (APE, pour leurs implications dans le cadre de l'école et des jeunes), Mme Josika Freymond (Secrétaire municipale, pour sa connaissance de la Commune et son rôle au niveau du suivi du journal) et MM. Jean-Pierre Sueur (Syndic), Michel Amaudruz (Municipal responsable du journal), Stéphane Allaz (pour son expérience au niveau des activités communales et Jumelage), Alexandre Cevey (pour son implication et la liaison avec notre Société de Développement), Guy Delacrétaz (mandaté par la Municipalité pour l'accompagnement éditorial et la coordination générale), Bertrand Martinelli (FC Le Mont, pour sa proximité et connaissance des jeunes), Pierre-François Thuillard (pour sa disponibilité et l'intérêt qu'il a exprimé à participer). La composition du groupe d'accompagnement n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la Commune et aimant rédiger est la bienvenue.



Pour chaque numéro, le groupe d'accompagnement se réunit à deux reprises. La première pour définir le contenu rédactionnel du numéro à venir et la deuxième pour discuter du projet et apporter les corrections et propositions d'amélioration. Avec la nouvelle formule, comme avec l'ancienne, le Greffe municipal reste la référence et le contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier la réception des articles et photos.

En 2013, les numéros 157 Janvier et 158 Mars sont sortis selon l'ancienne formule. Les numéros 159 Juin, 160 Septembre et 161 Novembre sont sortis selon la nouvelle formule. Cinq numéros d'au maximum 16 pages sont actuellement prévus par année. Le tirage se situe à 3'100 exemplaires.

De manière générale, la nouvelle présentation du journal se précise et s'affine au fil des numéros. Le « Castagnet », mascotte du journal, qui comme son couvre-chef rappelle le châtaignier, symbole de notre Commune, accompagne les informations et réflexions des rédacteurs.

En novembre, MM. Michel Amaudruz et Guy Delacrétaz ont rencontré les Présidents des Sociétés locales afin de faire le point sur les premières expériences. Tout en respectant la ligne rédactionnelle et la présentation du journal, la Municipalité souhaite garder un contact étroit avec l'ensemble des sociétés locales et trouver des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités au sein de la Commune.

De même, il n'est pas prévu de publicité dans le journal mais la Municipalité souhaite, sans tomber dans ce travers, faire connaître les services et les entreprises de notre Commune.

La Municipalité a aussi clairement défini que le Journal « Aux 4 Coins du Mont » garderait pour nos habitants un rôle fédérateur, ainsi le journal n'aura donc pas de rubrique de type « Monsieur Le Rédacteur » ou d'opinions. De plus, le rythme de parution du journal ne permet pas d'introduire ce genre de débat et il y a d'autres publications mieux adaptées pour cela.

### **Site internet**

Le Greffe municipal a continué en 2013 à tenir à jour et à compléter les informations contenues sur notre site internet communal, conçu et mis en place en 2011.

Les préavis de la Municipalité, les convocations du Conseil communal, les extraits des décisions et, une fois adoptés, les PV des séances du Conseil communal sont notamment mis à disposition du public sous la rubrique « Autorités ». Tous les plans et règlements officiels concernant l'aménagement du territoire sont également disponibles.

Les rubriques « Pilier public », « Dernières actualités » et « Calendrier des manifestations » sont également tenues à jour et, une fois distribué dans les ménages, notre journal communal peut être téléchargé sous la rubrique « Aux 4 Coins du Mont ».

La quantité d'informations disponibles sur notre site communal en fait un outil précieux pour notre population. Les utilisateurs oublient toujours que plus les données augmentent, plus le travail de suivi et de vérification de la validité des données en place doit être rigoureux et demande du temps. Passer à un niveau supérieur avec des actualités régulières et plus de mouvements exige non seulement une nouvelle refonte de notre site, mais surtout des ressources supplémentaires en termes de temps de travail et de compétences nouvelles pour rassembler, digérer, reformuler, mettre en page et faire vivre l'actualité locale sur le site. Ce n'est donc pas la priorité actuelle de la Municipalité.

\* \* \* \* \*

# POLICE - HYGIENE - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES

**Municipale responsable : Mme Geneviève HOCHSTRASSER**

## **POLICE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la loi sur l'organisation de la police vaudoise (LOPV) est entrée en vigueur. La Municipalité a fait le choix de continuer à déléguer sa sécurité à la Gendarmerie vaudoise.

Depuis 2008, l'adjudant Pittet, chef de poste, et le sergent Blaser assument la gestion du poste. Suite à une réorganisation de la Police cantonale, notre poste couvre aujourd'hui 5 communes : Romanel - Cheseaux - Jouxens - Epalinges et Le Mont. Cugy - Froideville et Morrens étant dirigé sur Echallens. Un décompte mensuel des interventions est fourni à l'Autorité et est discuté en séance.

Les gendarmes sont chargés des missions suivantes :

**Proximité** : patrouilles pédestres, motorisées, contacts avec les Autorités, la population, les commerçants, etc.

**Prévention** : contrôles de fermeture des établissements publics, patrouilles diurnes et nocturnes.

**Police judiciaire** : enregistrements des plaintes, réquisitions et enquêtes locales, constats, identifications, interpellations.

**Interventions** : accidents, cambriolages, incendies, pollutions.

**Organisation** : planification, administration, rapports, contacts divers.

La nouvelle réforme policière implique la reprise de certaines prestations que la Police cantonale assumait jusqu'ici telles que la présence à l'entrée et à la sortie des classes, les naturalisations par exemple.

Quelques chiffres :

<b>Comparaison</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Vol	33	41	49	<b>38</b>
Vol par effraction	51	75	127	<b>92</b>
Vol par effraction (tentative)	10	12	24	<b>22</b>
Vol par introduction clandestine	25	19	14	<b>18</b>
Vol véhicules	13	24	15	<b>17</b>

Contrôles radar :

La Police cantonale met en place annuellement un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales de notre Commune (rtes de Lausanne et Blécherette). Cette année, ceux-ci démontrent un dépassement de 7,62 % de conducteurs, dénoncés, pour environ 20'000 véhicules contrôlés.

Plusieurs autres contrôles sur différentes routes communales sont effectués à l'aide de notre radar préventif.

## **EVAM**

Depuis août 2011, quelque huitante requérants d'asile (principalement déboutés), sont logés dans l'abri PC de Crétaison. Ceux-ci proviennent d'Afrique du Nord ou Subsaharienne, du Proche-Orient ou d'Asie. Suite à une séance d'information à la population, un groupe (GAMM) accueille ces personnes pour un repas convivial tous les lundis soir à la salle de Paroisse.

A ce jour, pratiquement aucun événement majeur n'est intervenu sur le domaine public suite à l'arrivée des requérants d'asile sur notre Commune.

---

## ***POLICE ADMINISTRATIVE***

---

Ce service est composé de trois personnes, soit :

M. Roland Leder, ASP, responsable du service ;  
M. Lakasi Jean-Claude Kivuila, assistant sécurité publique (ASP) ;  
Mme Carolia Gueissaz, secrétaire jusqu'en août, date de son départ à la retraite.  
Suite à un essai infructueux, le poste a été repourvu le 6 janvier 2014 seulement.  
Cette fin d'année, nettement en sous-effectif, a passablement chargé le service.

Deux demi-journées de formation ont été suivies par MM. Kivuila et Leder. La première s'est déroulée à Echallens concernant l'établissement des ordonnances pénales et la deuxième à Etagnières au sujet de la mise en place de signalisation de chantier. Ces formations continues ont été organisées par l'Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique. La Commune a adhéré à cette Association dans le courant de l'année 2013.

M. Leder a participé comme à l'accoutumée à la formation continue donnée par le BPA.

La Commission de police est composée de quatre membres :

Mme Geneviève Hochstrasser	présidente
M. André Gux	membre
M. Jacques Marchand	membre
M. Roland Leder	secrétaire

Elle a dû établir 633 ordonnances pénales, soit quelque 475 de plus que l'année passée.

Cette forte augmentation est due à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier du Règlement sur la gestion des déchets. Pour avoir déposé des sacs non conformes, 183 habitants ont été dénoncés, 176 pour avoir entreposé des déchets hors Molok.

Le solde se répartit ainsi : 262 pour stationnement sur fonds privés et 12 pour troubles de l'ordre et de la tranquillité publics.

Les tâches de la Police administrative sont :

- Gestion administrative
- Police du commerce
- Cimetière
- Signalisation
- Manifestations
- Santé et sécurité au travail
- Sécurité sur les chantiers (en collaboration avec l'Aménagement du territoire)
- Prévention
- Numérotations des bâtiments (en collaboration avec le Contrôle des habitants et le Service technique)
- Rapports naturalisation

## **Gestion administrative**

*Enregistrement, délivrance, notification, expulsion de :*

- 375 canidés (- 22)
- 322 amendes d'ordre (+ 105)
- 999 commandements de payer (- 166)
- 6 ordonnances d'expulsion (+ 2)

Dans le courant du mois de mai, le responsable de l'Office des poursuites a informé la Commune que la notification des commandements de payer serait exécutée par le personnel de la Poste et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre. Dès cette date, il a été constaté une forte diminution. Seules les poursuites ne pouvant être notifiées par le personnel en question après quatre passages nous sont transmises.

Sur les 6 avis d'expulsion, une seule a été mise à exécution. Pour ce cas, la Commune n'a pas eu besoin de mettre à disposition son garde-meubles.

*Objets trouvés*

Sur 34 objets déposés, 14 ont été restitués. Certains sont donnés aux dépositaires après 12 mois.

Pour les objets non restitués :

- certains sont évacués.
- les lunettes et montres sont données à Terre des Hommes.

## **Police du commerce**

Procédés de réclame, patentes, licences, taxes diverses encaissées comme à l'accoutumée.

Plusieurs marchés se tiennent tout au long de l'année dans différents endroits de notre Commune. Ils ont fait l'objet de contrôles, notamment l'affichage des prix. Il s'agit notamment des marchés suivants :

Le traditionnel marché du jeudi après-midi qui se tient aux abords de l'Eglise.  
La Fête de Mai au Petit-Mont et la Saint-Nicolas au Châtaignier.

## **Cimetière**

La Commune a enregistré 90 décès, dont 62 habitants de la Commune.

## **Signalisation**

Ce service comprend le contrôle, la réfection et le marquage de la signalisation, le contrôle de l'éclairage public et le contrôle de la signalisation des chantiers.

## **Manifestations**

Préparation, mise en place de signalisation et service de parcage pour 31 manifestations (+ 2), dont les plus importantes sont : Fête de Mai, St-Nicolas, soirées de gym, matchs de football, Grand Prix de Lausanne Cycliste.

Le match de football Le Mont - Young Boys comptant pour la Coupe Suisse a demandé une grande implication du service aussi bien sur le plan de la préparation que durant le déroulement du match.

## **Sécurité et sécurité au travail**

En respect des bases légales en vigueur en Suisse, M. R. Leder, délégué BPA pour la Commune, a suivi deux cours de formation continue, un à Prilly, sur la problématique des déplacements des personnes à mobilité réduite et un à Berne, pour une journée sur la prévention dans sa généralité.

Le concept Santé et Sécurité au travail se poursuit. Il touche tous les domaines tels que : emploi d'appareils, outils de travail, produits dangereux, mesures de protection et formation.

### **Sécurité sur les chantiers**

M. R. Leder est également le chargé de sécurité pour les chantiers. Il a effectué une trentaine de contrôles, dont quatre avec un collaborateur de la SUVA.

Quatre avertissements ont été délivrés à l'égard d'entrepreneurs pour non-conformité du chantier, principalement par défaut de signalisation adéquate.

### **Prévention**

#### *Patrouilleurs scolaires*

Un seul patrouilleur est encore en faction au collège des Martines.

#### *Plan canicule*

Comme à l'accoutumée et pour la 4<sup>ème</sup> fois consécutive, le plan canicule a été mis sur pied. Toutefois, celui-ci n'a jamais été déclenché. Mais si tel devait être le cas, il s'agit de pouvoir le mettre en œuvre.

Quelques rappels :

La période de veille débute le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 31 août.

Il s'agit d'identifier les personnes fragiles en interpellant le CMS par les comparaisons des fichiers Contrôle des Habitants et CMS.

Il convient de désigner un répondant communal pendant toute la période de veille.

Météo suisse a introduit un critère de danger 4 pour le déclenchement du plan canicule.

Définition :

Danger 3 = 3 jours consécutifs entre 33° et 34°

Danger 4 = 5 jours consécutifs entre 33° et 36°

La seule période qui répond au critère 4 que nous avons connue à ce jour est les 13 jours caniculaires intenses d'août 2003. Les autres périodes chaudes tant en 2003 que les années suivantes correspondent à un critère de danger 3.

### **Numérotation des bâtiments et des logements**

En collaboration avec le Contrôle des habitants et le Service technique, la Police administrative a contribué à l'attribution et mise à jour de l'identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et de l'identificateur fédéral de logement (EWID) du registre des bâtiments (RCB) dans le registre des habitants. Ce travail consiste à se rendre sur place pour identifier le nombre de logements par bâtiments, le nombre d'accès et leur situation géographique, la numérotation à redistribuer si nécessaire.

L'EGID du bâtiment et l'EWID du logement dans lequel réside chaque personne devront être attribués aux nouvelles constructions et tenus à jour pour toutes les personnes enregistrées dans les registres des habitants.



## **Commission permanente des naturalisations**

La loi sur la naturalisation vaudoise est régie par la LDCV (loi sur le droit de cité vaudois) :

Art. 25 : procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse ;

Art. 22 : procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2<sup>ème</sup> génération ;

Art. 27: procédure fédérale facilitée pour une personne mariée à un conjoint suisse.

Art. 8 : demande de naturalisation suisse dans le Canton de Vaud (demande ordinaire).

La Commission de naturalisation procède, pour une demande ordinaire, à l'audition des candidats lors d'une séance présidée par un membre de la Municipalité (Mme Hochstrasser). Le préavis municipal est ensuite envoyé au Département Cantonal - Service de la Population puis à l'Office fédéral des Migrations à Berne. La durée du processus peut prendre deux ans et demi environ. La commission s'est réunie à 5 reprises pour auditionner une douzaine de personnes.

Les naturalisations facilitées (art. 22 et 25) sont exemptes d'audition et de rapport de police. La Municipalité décide l'octroi de la bourgeoisie communale pour des candidats bénéficiant de la procédure facilitée.

M. Leder a établi :

- 19 rapports pour les naturalisations ordinaires.
- 23 rapports pour les naturalisations facilitées art. 27.

Un refus a été prononcé par la Municipalité suite à un préavis négatif de la Commission.

Sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de l'autorisation fédérale de naturalisation, la bourgeoisie prend effet au moment de la prestation de serment devant le Conseil d'Etat vaudois.

En 2013, vingt-deux adultes et 5 enfants ont obtenu la naturalisation suisse sur notre Commune :

Italie : 10 adultes, 2 enfants

Portugal : 3 adultes, 3 enfants

Finlande : 1 adulte

Espagne : 2 adultes

Belgique : 1 adulte

Afrique du Sud : 2 adultes

Brésil : 1 adulte

Laos : 1 adulte

Equateur : 1 adulte

---

## ***SECURITE PUBLIQUE HYGIENE***

---

### **La Commission de salubrité**

La commission a dû traiter 4 cas de salubrité. Suite au rapport de la Police administrative décrivant l'état des lieux avec photos, le dossier est transmis au propriétaire, aucune suite n'a dû être donnée.

La commission est formée de:

Mme G. Hochstrasser, Présidente

M. A. Guex, municipal

M. R. Leder, Chef service, Police Administrative

Dr O. Favre, médecin

### **Contrôle des denrées alimentaires**

Le contrôle des denrées alimentaires et des viandes est assuré par le Canton. Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses.

## Contrôle des champignons

Mme V. Niklas-Lyon, dans le cadre de la VAPKO procède aux contrôles mycologiques sur notre Commune, tous les dimanches en saison de 18h à 19h ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

Résumé de quelques activités :

- Février : stand pour la soirée en faveur des nouveaux habitants
- Juillet : Passeport vacances avec une quinzaine de participants
- Novembre : cours aux Paysannes Vaudoises du Mont.

Contrôles mycologiques :

- 108 contrôles dont 31 récoltes contenant des champignons impropres à la consommation mais non toxiques.
- 23 récoltes contenant des toxiques dont 2 récoltes de champignons mortels.

La société "La Myco du Jorat" dont Mme Niklas est présidente, est très active. En synergie avec la manifestation de septembre organisée par la Société de Développement, une exposition de champignons avec sorties en forêt a amené plus de 700 personnes au Châtaignier.

La société a intégré l'UPSL à l'automne.

\* \* \* \* \*

---

## **BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS**

---

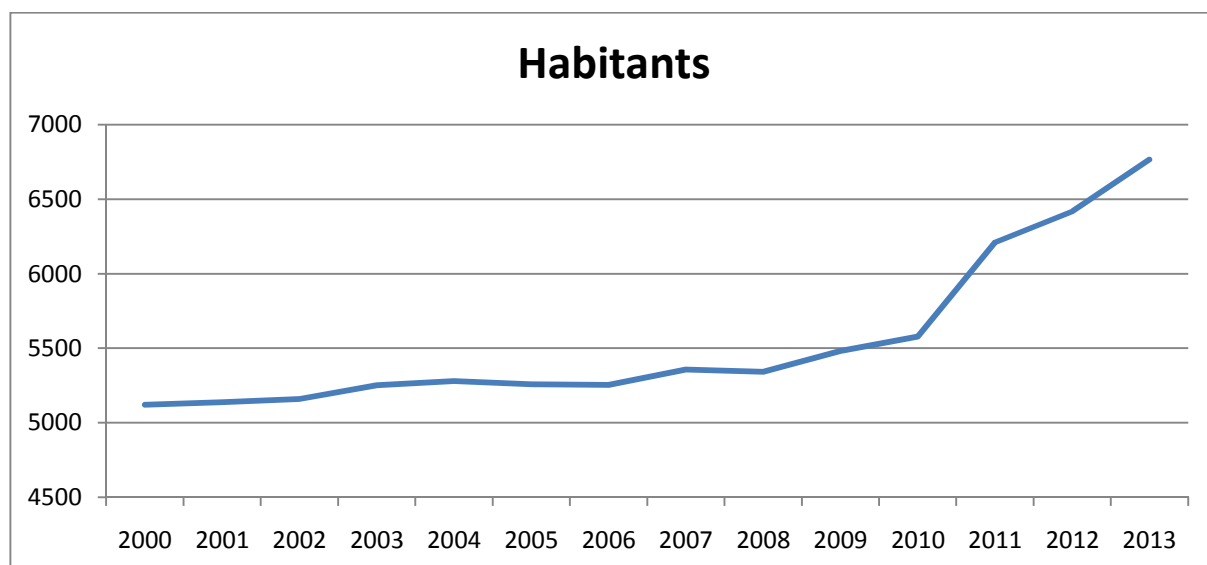
Le contrôle des habitants est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et son règlement d'application du 28 décembre 1983. Cette législation est complétée par les règlements communaux qui traitent essentiellement des émoluments.

Le 31 décembre 2013, notre Commune comptait 6'766 habitants réparti dans 2736 ménages. Deux personnes âgées de 103 ans vivent sur notre commune dont une à son domicile privé.

Courant 2013, le mouvement de la population s'est déroulé de la façon suivante :

	<b>Suisses</b>		<b>Etrangers</b>		<b>Total</b>	
Situation au 31.12.2012	4'805	74.9%	1'613	25.1%	6'418	
Population au 31.12.2013	5'087	75.18%	1'679	24.82%	6'766	
<b>Différence</b>	<b>+ 282</b>		<b>+ 66</b>		<b>+ 348</b>	<b>+ 5.14%</b>
Répartition de la population 31.12.2013						
Hommes	2'408		952	24.82%	3'360	
Femmes	2'679		727	28.33%	3'406	
<b>Total</b>	<b>5'087</b>		<b>1'679</b>		<b>6766</b>	

## Evolution démographique du Mont-sur-Lausanne



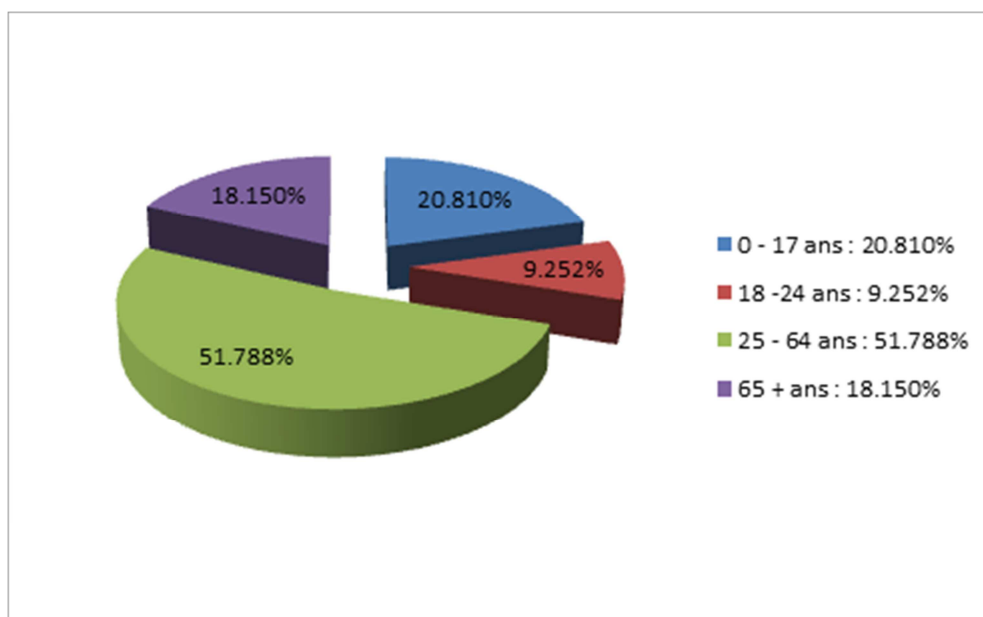
Année	Population
2000	5122
2005	5259
2010	5579

Année	Population
2011	6210
2012	6418
2013	6766

### ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2013

ÂGES	HOMMES				FEMMES				TOTAL			
	CH	ETR.	TL	%	CH	ETR.	TL	%	CH	ETR.	TL	%
00-17	531	201	732	21.79	514	162	676	19.85	1045	363	1408	20.810
18-24	237	89	326	9.70	249	51	300	8.81	486	140	626	9.252
25-64	1151	603	1754	52.20	1282	468	1750	51.38	2433	1071	3504	51.788
65+	489	59	548	16.31	634	46	680	19.96	1123	105	1228	18.150
<b>TOTAL</b>	<b>2408</b>	<b>952</b>	<b>3360</b>		<b>2679</b>	<b>727</b>	<b>3406</b>		<b>5087</b>	<b>1679</b>	<b>6766</b>	

## Répartition de la population par classes d'âge



A ceci s'ajoute :

Requérants d'asile	80
Frontaliers	231
Résidents secondaires	100
EMS La Pensée	16
(résidents temporaires dans les anciens bâtiments de l'EMS La Paix du Soir)	

Les requérants d'asile doivent être enregistrés même si leur séjour est parfois très court.

## Confessions

La nouvelle loi vaudoise sur le contrôle des habitants, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés reconnues peuvent être renseignées.

L'impôt ecclésiastique a été supprimé dans le Canton.

Protestants	2'250
Catholiques	2'522
Israélites	1
Autres confessions	675
Sans confession	1'318
<b>Total au 31 décembre 2013</b>	<b>6'766</b>

## Mouvement de la population

Arrivées	1'080
Départs	768
Naturalisations	45
Naissances	78
Décès	62

## Documents d'identité

211

Le contrôle des habitants a établi des passeports jusqu'à fin février 2010.

Dès cette date, ces documents se font directement au Centre de Biométrie et des Documents d'identité à Lausanne. Ainsi, le Contrôle des habitants établit uniquement les cartes d'identité.

## Registre civique

Electeurs / Electrices	4'663
Suisses	4'033
Etrangers	630
Jeunes citoyens suisses de 18 ans	66
Votations fédérales et cantonales	4

## Attestations

Attestations pour l'ORP – CSR - AAS	90
Attestations diverses	667

## Logements

Suite l'introduction pour les habitations des données fédérales (n° EGID et n° EWID), des contrôles sont encore nécessaires. Pour effectuer cette tâche, une collaboration avec la Police administrative est nécessaire. La mise à jour des No EGID et No EWID est intégrée dans les activités administratives courantes de la Commune (voir Police administrative).

## Gestion des déchets

Avec l'introduction des sacs à poubelle taxés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le règlement sur la taxe déchets précise la distribution, par an, de cinq rouleaux de dix sacs de 35 litres aux familles qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans révolus, ainsi que pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du CMS.

Pour 2013, il a été remis à notre guichet 1'636 rouleaux à poubelles répartis de la manière suivante :

1410	rouleaux pour les enfants de 0 à 3 ans
226	rouleaux pour raisons médicales

**ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU  
31 DECEMBRE 2013**

ÂGES	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL
00-05	150	44	<b>194</b>	142	53	<b>195</b>	292	97	<b>389</b>
06-10	164	52	<b>216</b>	122	36	<b>158</b>	286	88	<b>374</b>
11-15	140	75	<b>215</b>	134	47	<b>181</b>	274	122	<b>396</b>
16-20	143	55	<b>198</b>	190	36	<b>226</b>	333	91	<b>424</b>
21-25	171	64	<b>235</b>	175	41	<b>216</b>	346	105	<b>451</b>
26-30	129	92	<b>221</b>	131	60	<b>191</b>	260	152	<b>412</b>
31-35	132	106	<b>238</b>	148	85	<b>233</b>	280	191	<b>471</b>
36-40	116	104	<b>220</b>	150	80	<b>230</b>	266	184	<b>450</b>
41-45	157	83	<b>240</b>	174	78	<b>252</b>	331	161	<b>492</b>
46-50	182	86	<b>268</b>	196	78	<b>274</b>	378	164	<b>542</b>
51-55	174	61	<b>235</b>	193	48	<b>241</b>	367	109	<b>476</b>
56-60	148	51	<b>199</b>	151	23	<b>174</b>	299	74	<b>373</b>
61-65	133	29	<b>162</b>	167	20	<b>187</b>	300	49	<b>349</b>
66-70	150	20	<b>170</b>	168	13	<b>181</b>	318	33	<b>351</b>
71-75	117	12	<b>129</b>	127	10	<b>137</b>	244	22	<b>266</b>
76-80	71	10	<b>81</b>	103	5	<b>108</b>	174	15	<b>189</b>
81-85	64	3	<b>67</b>	90	8	<b>98</b>	154	11	<b>165</b>
86-90	43	4	<b>47</b>	58	4	<b>62</b>	101	8	<b>109</b>
91-95	20	1	<b>21</b>	40	1	<b>41</b>	60	2	<b>62</b>
96-100	4	0	<b>4</b>	16	1	<b>17</b>	20	1	<b>21</b>
100 +	0	0	<b>0</b>	4	0	<b>4</b>	4	0	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2408</b>	<b>952</b>	<b>3360</b>	<b>2679</b>	<b>727</b>	<b>3406</b>	<b>5087</b>	<b>1679</b>	<b>6766</b>

**ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'AGE DE 0 A 20 ANS ET PAR SEXE**

ÂGES	GARÇONS			FILLES			TOTAL		
	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL	CH	ETR.	TL
00-01	29	4	<b>33</b>	36	12	<b>48</b>	65	16	<b>81</b>
01-02	39	11	<b>50</b>	22	9	<b>31</b>	61	20	<b>81</b>
02-03	23	11	<b>34</b>	26	10	<b>36</b>	49	21	<b>70</b>
03-04	23	8	<b>31</b>	33	10	<b>43</b>	56	18	<b>74</b>
04-05	36	10	<b>46</b>	25	12	<b>37</b>	61	22	<b>83</b>
05-06	31	6	<b>37</b>	23	6	<b>29</b>	54	12	<b>66</b>
06-07	33	9	<b>42</b>	24	7	<b>31</b>	57	16	<b>73</b>
07-08	35	14	<b>49</b>	23	8	<b>31</b>	58	22	<b>80</b>
08-09	33	11	<b>44</b>	27	6	<b>33</b>	60	17	<b>77</b>
09-10	32	12	<b>44</b>	25	9	<b>34</b>	57	21	<b>78</b>
10-11	31	19	<b>50</b>	25	9	<b>34</b>	56	28	<b>84</b>
11-12	31	15	<b>46</b>	22	6	<b>28</b>	53	21	<b>74</b>
12-13	27	20	<b>47</b>	25	15	<b>40</b>	52	35	<b>87</b>
13-14	27	9	<b>36</b>	30	10	<b>40</b>	57	19	<b>76</b>
14-15	24	12	<b>36</b>	32	7	<b>39</b>	56	19	<b>75</b>
15-16	17	7	<b>24</b>	32	6	<b>38</b>	49	13	<b>62</b>
16-17	30	13	<b>43</b>	41	14	<b>55</b>	71	27	<b>98</b>
17-18	30	10	<b>40</b>	43	6	<b>49</b>	73	16	<b>89</b>
18-19	34	11	<b>45</b>	33	5	<b>38</b>	67	16	<b>83</b>
19-20	32	14	<b>46</b>	41	5	<b>46</b>	73	19	<b>92</b>
<b>TOTAL</b>	<b>597</b>	<b>226</b>	<b>823</b>	<b>588</b>	<b>172</b>	<b>760</b>	<b>1185</b>	<b>398</b>	<b>1583</b>

A la rentrée 2013, 731 (+ 53 élèves) enfants sont scolarisés dans l'Etablissement scolaire du Mont. Quelques dérogations sont attribuées après concertation entre la Direction des Ecoles et la Municipalité.

La Direction est assumée par M. Thierry Wolters depuis 2008.

Projet des 3 danseuses. Après l'ouverture du Mottier A en 2012, le deuxième bâtiment du projet, Mottier C, a ouvert ses portes à la rentrée 2013. Ce bâtiment est composé de 12 classes, un réfectoire avec cuisine professionnelle, une salle polyvalente et une infirmerie.

L'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) est effective depuis la rentrée 2013.

La nouvelle numérotation des années scolaires se présente ainsi :

Pour le primaire : 1P à 8P avec école obligatoire dès 4 ans révolus. L'année 8P est une année d'orientation dans un système à 2 voies en secondaire : voie générale à niveaux (ancienne VSO + VSG) et la voie pré-gymnasiale.

Pour le secondaire : les années 9 à 11<sup>ème</sup>, VG ou VP ( pré-gymnasiale).

### **Autorités scolaires**

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), par le directeur, exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement.

Tous les aspects financiers, incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par la municipale des écoles, avec l'appui du boursier communal et du directeur.

Les aspects touchant aux bâtiments scolaires sont traités par le municipal et le Service des bâtiments avec l'appui de M. R. Vega, bras droit du directeur pour ce dossier.

Les aspects touchant à la prévention et à la sécurité sont du ressort de la municipale de police avec l'appui de notre Police administrative et de la Gendarmerie.

### **Conseil d'établissement**

En 2013, le Conseil d'établissement s'est réuni à 3 reprises.

Présidence : Mme G. Hochstrasser, municipale,

Vice-présidence : M. K. Mazouni, représentant des parents, Conseiller communal,

Secrétaire : Mme S. Jaton, secrétaire à la Direction des écoles

**Il est composé de 3 personnes par représentation :**

Représentants des autorités : Mme Hochstrasser, municipale des Ecoles, Police et Cultes ; MM. A. Guex, municipal des Bâtiments ; J. Marchand, municipal des Affaires sociales et petite enfance.

Représentants des parents : Mme M. Malherbe ; Mme N. Crausaz ; M. K. Mazouni.

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie scolaire : M. F. Barrat, Président FSG ; M. Ph. Gresslin, Directeur Institution La Feuillère ; M. Ph. Jeanfavre, Chef d'entreprise.

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : M. T. Wolters, directeur ; Mme V. Luethi, enseignante CIN ; M. P. Neyroud, enseignant 7 VSO.

**Effectif des enseignant-e-s de l'EPS : 80 personnes réparties de la manière suivante :**

	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>	<b>Total</b>
<b>Primaire</b>	12	23	35
<b>Secondaire</b>	20	25	45

**Effectif et enclassement des élèves**

<b>ETABLISSEMENT PRIMAIRE</b> Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2013				<b>ETABLISSEMENT SECONDAIRE</b> Situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2013			
<b>Année</b>	<b>Elèves</b>	<b>Classes</b>	<b>Collèges</b>	<b>Année</b>	<b>Elèves</b>	<b>Classes</b>	<b>Collèges</b>
<b>1-2P</b>	139	7	C C G G M M M	<b>9VP</b>	26	1	C
<b>3-4P</b>	134	7	C C G G G M M	<b>10VSB</b>	45	2	C
<b>5-6P</b>	122	6	G M M B B B	<b>11VSB</b>	27	1	C
<b>7-8P</b>	120	6	B	<b>9VG</b>	47	3	C
<b>COES</b>	9	1	M	<b>10VSG</b>	22	1	C
<b>EI 4-6P</b>	12	1	B	<b>11VSG</b>	18	1	C
<b>01.10.13</b>	536	28	C Crétalaison =	<b>10VSO</b>	13	1	C
01.10.12	350	18	G = Grand- Mont	<b>11VSO</b>	14	1	C
01.10.11	320	17	M = Martines				
01.10.10	318	17	B = Mottier B	<b>01.10.13</b>	212	11	
01.10.09	310	18		01.10.12	328	17	
				01.10.11	332	18	B = Mottier B
				01.10.10	336	18	C = Mottier C
				01.10.09	345	18	

**Etat des classes disponibles par collège**

**Primaire**

Grand- Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines	8 classes	+ salle de gymnastique

**Primaire et secondaire :**

Mottier A	1 classe	+ 10 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 économie familiale, 3 sciences, 1 ACT
Mottier B	10 classes	+ Aula, 1 salle de travaux manuels, 1 salle de dessin, 2 salles de sciences, 1 salle informatique, Médiathèque, Secrétariat, salle des maîtres
Mottier C	12 classes	+ infirmerie + réfectoire + salle polyvalente
Mottier Complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine



Pour l'année scolaire 2013-2014, 3 classes primaires (5-6P) ont été transférées sur le site du Mottier. A terme, les effectifs des 1-4P nécessiteront le transfert des trois dernières classes 5-6P sur le site du Mottier.

### Orientation en fin de 8 P

Année 2013	VP	VG	VSO	Autres	Total
64 élèves	26	37	-	1	
%	40.60	57.80	-	1.50	100 %
2012	53.52	21.13	21.13	1.85	100 %

### Orientation postscolaire

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour des entretiens avec les élèves, les parents et fournir toutes les informations disponibles.

Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2013 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	Formation professionnelle	Ecole de maturité	Ecole de culture générale	RACC I/II	Transition 1	Autre	Total
VSO	4	0	0	5	4	1	13
VSG	8	0	4	0	3	0	15
VSB	1	23	0	0	0	3	27

### Service PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire)

Le Service PPLS de l'Etablissement scolaire du Mont est situé au chemin du Hameau 4. Le service couvre les communes de Cugy-Froideville-Epalinges et Le Mont.

En 2013, l'équipe est composée de 7 personnes (2 psychologues, 2 psychomotriciennes et 3 logopédistes) représentant 4.3 ETP dont 0.65 pour la classe COES.

La classe officielle de l'enseignement spécialisé (COES) située au collège des Martines comprend 9 enfants dont 4 élèves du Mont.

### Elèves en difficulté

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire, etc.), fonctionnant sur la base de la pluridisciplinarité est prête à intervenir dans le cadre de l'école pour assister des élèves en difficulté.

### Echange linguistique

Voilà 11 ans que notre école a créé un échange linguistique avec la ville de Cham (ZG). Les échanges entre la Commune du Mont et Cham sont très actifs et fructueux. Certains élèves peuvent passer quelques jours ou semaines en scolarité allemande. Dans ce cas, ils sont logés dans la famille d'un élève. Des contacts par déplacement de classe entière ont aussi lieu.

## **Camp à l'Île d'Yeu**

Le camp de l'Île d'Yeu en début de 8P a un impact extrêmement important et positif sur nos enfants. La sensibilisation en milieu marin dure 8 jours, et toute l'année sur le plan pédagogique. En 2013, le camp à l'Île d'Yeu a concerné 143 élèves, impliquant 14 demi-journées d'activités. Cette activité reste organisée en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2014, prévue du 3 au 12 septembre, sont déjà effectuées.

## **Tâches communales confiées à l'école**

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches dépendant des communes (organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés), sont confiées au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour l'année 2010 et suivantes et fait l'objet d'une Convention-type avec le Canton.

## **Service dentaire scolaire Intercommunal du Gros-de-Vaud**

En application de l'article de loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes doivent faire contrôler annuellement la dentition des enfants.

Pour 2013, 662 élèves ont été contrôlés.

Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents ou personnes responsables. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au Boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

## **Transports scolaires**

Depuis le printemps 2011, la Commune dispose de :

- Deux minibus scolaires ScolaCar avec 2 places adultes à l'avant et 24 places enfants à l'arrière.
- Deux minibus scolaires ScolaCar avec 2 places adultes à l'avant et 30 places enfants à l'arrière.

Ainsi, 108 enfants peuvent être transportés journalièrement.

Malgré cet investissement déjà très important, la capacité des bus scolaires ne permet pas le transport de tous les enfants et des règles de priorité sont toujours en vigueur : en premier lieu, les élèves des classes enfantines CIN, puis ceux des classes primaires de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup>, puis de la 5<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup>.

L'ouverture d'une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) en 2014 et l'établissement d'un règlement des bus scolaires sont en cours. L'élément UAPE offrant 93 places au Rionzi doit être intégré dans la problématique.

## **Etudes surveillées au Mont**

Les surveillants font partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au corps enseignant sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. Cette activité fait partie des tâches communales confiées à l'école contre rémunération définie par Convention avec le Canton. A ce jour, 29 élèves du primaire et 6 élèves du secondaire fréquentent cette offre.

## **Parascolaire à but éducatif**

L'établissement du Mont, avec le soutien de la Commune, a organisé plusieurs cours facultatifs pour les élèves du secondaire (cuisine, peinture, photographie, robotique et autre «scrap booking»). Chaque cours se déroule sur environ 10 séances avec 8 à 12 élèves.

## Sport scolaire facultatif

Plusieurs sports sont proposés aux élèves sur inscription. Les cours ont lieu principalement entre midi et 14h00. Ces cours sont gratuits pour les élèves, financés par le Canton. Ce sont : natation débutant - natation perfectionnement - sauvetage - jeux aquatiques - jeux de balle - judo.

## Accueil "Tartine"

Dès août 2012, un accueil du matin, dès 7h00, est ouvert dans la salle de paroisse. Cet accueil a été rendu possible avec l'aide de l'APE, suite à un sondage sur le besoin en accueil du matin, midi et après l'école.

L'APE prend en charge l'organisation avec la collaboration des dames du réfectoire.

L'accueil tartine va grandissant. En effet nous avons à la rentrée 2013, 25 enfants inscrits et 58 accueils /semaine (14 et 28 pour l'année scolaire 2012-2013).

## Réfectoire scolaire

Le réfectoire scolaire de la rte du Jorat a fermé ses portes fin juin 2013 pour se déplacer au réfectoire du Mottier C à la rentrée 2013- 2014. L'entreprise Novae prépare les repas sur place. Deux menus sont proposés avec entrée/plat/dessert au prix de Fr. 12.--. Les critères de confection des repas répondent aux critères " Fourchette Verte".

Depuis, environ 80 enfants, de 1 à 11<sup>ème</sup>, y mangent quotidiennement. Ils se répartissent à env. 53 - 47 % entre 2 groupes : les 1 à 6P dans la salle attenante et sous encadrement durant les 2 heures de pause par les mêmes personnes qu'auparavant, et les 7 à 11<sup>ème</sup> dans la salle principale.

Un offre de prise en charge pour les plus grands a été ouverte dès la rentrée d'octobre. Il s'agit de l'ouverture de la Médiathèque dès 12h30 et d'un espace d'accueil surveillés par des étudiants.

L'inscription au réfectoire est toujours obligatoire. Des bons nominatifs et numérotés sont vendus à la Police Administrative communale.

## Médiathèque scolaire et communale

La conduite de la médiathèque est assurée par Mmes Murielle Reynolds Henchoz, responsable (75 %) ; Fanny Vuadens, assistante en information documentaire à 100 % (80 % au Mont et 20 % à Cugy). Un total de 1 ETP est pris en charge financièrement par le Canton.

Depuis octobre, Emine Durmaz (au bénéfice d'une formation CLP d'assistante bibliothécaire) complète l'équipe et travaille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h30 à 14h00. La médiathèque peut ainsi accueillir une partie des élèves qui mangent au réfectoire scolaire à midi. Cette nouvelle plage-horaire semble répondre à un vif besoin, puisque les locaux accueillent parfois plus de 45 élèves durant ce moment.

## Horaires d'ouverture

	Scolaire	Public
<b>Lundi</b>	8h30-12h 12h30-15h30	15h30-17h30
<b>Mardi</b>	8h30-12h 12h30-15h30	15h30-17h30
<b>Mercredi</b>	8h30-12h	13h30-15h30
<b>Jeudi</b>	8h30-12h 12h30-15h30	15h30-17h30
<b>Vendredi</b>	12h30-13h55	fermé

## Acquisition des documents

Le fonds documentaire est composé d'environ 15'500 documents :

- 2'000 albums jeunesse (dont env. 150 livres tactiles et/ou cartonnés pour les 0-3 ans) ;
- 5'000 romans pour lecteurs débutants et confirmés ;
- 4'500 documentaires touchant de nombreux domaines (psychologie, pédagogie, arts, religions, sciences naturelles, économie, astronomie, ethnologie, histoire, technologie, géo, sports, etc.) ;
- 2'700 Bandes dessinées et mangas ;
- 1000 DVDs (fiction et documentaire) ;
- 250 documents en langues étrangères, principalement anglais, allemand, italien et espagnol (romans, méthodes de langue, dictionnaires, livres audio...) ;
- 35 abonnements à des périodiques ;
- Ainsi que des livres-jeu, livres-audio, kamishibai (théâtre japonais), recueils de contes, poésies, théâtre, CDs audio, ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies).

## Statistiques de fréquentation

En 2013, la médiathèque a prêté plus de 23'500 documents et compte 836 lecteurs actifs (+ 9.2 %). La grande majorité de nos lecteurs appartient à la catégorie des 4-13 ans. Les prêts de documents se partagent selon les catégories suivantes :

Enfants de 4-13 ans : 66 %

classes : 8 %

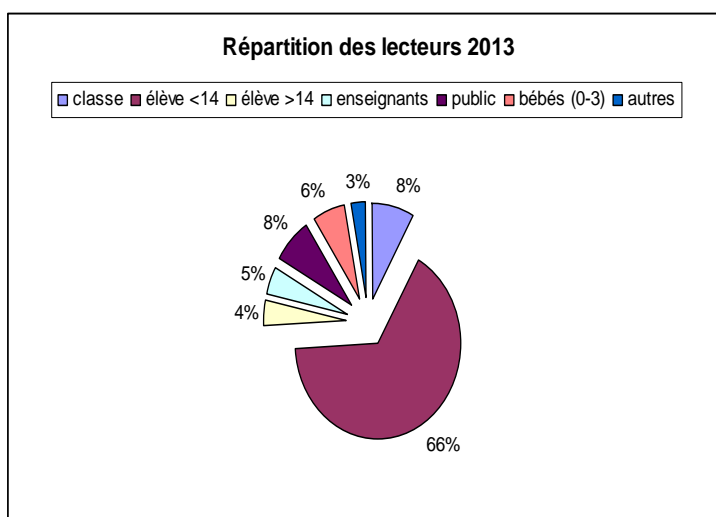
enseignants : 5 %

adolescents (14 ans et plus) : 4 %

public communal : 8 %

public communal (0-3 ans) : 6 %

autres : 3 %



## Evènements 2013

### Public

7 février : Conférence du photographe animalier et explorateur Claude Moreillon, en lien avec son dernier livre publié aux éditions Slatkine : *Une passion en Nord*.

4 mai : Participation à la fête de mai avec un stand de livres d'occasion.

Sept.-nov. : Atelier de contes durant 7 mercredis après-midis animé par le conteur professionnel Franco Rau. Ouvert aux enfants de 8 à 12 ans, dans le but de préparer la première partie de la Nuit du Conte.

Sept.-déc. : Théâtre Rikiko « *Rire de peur, peur de rire, même pas peur* », Histoires théâtralisées et racontées par la comédienne Elise Joder. Quatre représentations en 2013 et au vu de l'accueil, 5 séances sont prévues en 2014. Les séances s'adressent aux enfants et aux tout-petits dès 18 mois.

8 novembre : Nuit du conte en Suisse. Les deux spectacles (pour les 4-7 ans et les 8 ans et plus) sont assurés par les enfants de l'atelier (première partie), par Franco Rau et par la Compagnie *Pommes, Poire et Contepotes*. Environ 150 spectateurs. Un magnifique buffet a été élaboré par Mme V. Barrial (enseignante arts ménagers et cuisine) qui a motivé une douzaine de ses élèves de 9-10-11<sup>ème</sup> année pour l'occasion.

## **Scolaire**

Une commission composée d'enseignants, du directeur et de la responsable de la médiathèque a été mise sur pied afin d'améliorer la communication entre médiathèque et enseignants. Le but est de partager autour de besoins des uns et des autres, et sur les différents projets à mettre en place pour favoriser la lecture auprès des élèves. Une première séance a eu lieu le 5 février 2013, elle a débouché sur les idées de récré-lectures et ciné-club (voir ci-après), et sur un projet de quizz en ligne, qui sera mis sur pied en 2014-2015.

Des animations et des formations ont été proposées durant l'année à l'ensemble des classes. Elles ont pour thème le livre et ses spécificités, l'organisation de la bibliothèque, la recherche documentaire, l'utilisation des ressources numériques. Les séquences sont organisées selon un calendrier annuel, de la première à la onzième année. Elles sont en cours d'adaptation pour être en adéquation avec le nouveau Plan d'étude romand (PER) entré en vigueur cette année. En début d'année scolaire, une visite de la médiathèque a été proposée à tous les nouveaux enseignants et collaborateurs de l'établissement.

Des récré-lectures sont mises sur pied à partir de novembre. Selon un système de tournus, chaque classe de secondaire peut passer la récré du jeudi matin à la médiathèque pour lire en silence. Ceci afin de promouvoir la lecture auprès de certains élèves qui ne viennent jamais ou très rarement.

## **Stagiaires**

La médiathèque a accueilli du 19 août au 11 octobre Mme Amanda Morina pour un stage dans le cadre de ses études en information documentaire à la HEG de Genève. Mme Morina a oeuvré notamment à l'amélioration du site web de la médiathèque ainsi qu'à la signalétique des documentaires dans le secteur enfant.

Eve Maréchal, élève de 10<sup>e</sup> VSO à l'EPS du Mont, a effectué une semaine de stage du 18 au 22 novembre dans le but de découvrir les métiers de bibliothécaire et assistante en information documentaire.

## **Divers**

La médiathèque publie désormais une newsletter électronique. Trois courriers ont ainsi été envoyés aux abonnés en juin, octobre et décembre 2013.

En automne, la médiathèque a accueilli M. Delessert de l'association *Rendez-vous en bibliothèque*, une association qui rassemble autour du livre, adultes bénévoles et jeunes en situation de délinquance. Pour le jeune en rupture, l'objectif est de passer huit heures en bibliothèque en entretien personnel. Ces échanges dans de tels lieux favorisent le dialogue, la réflexion et la prise de conscience. Pour ce faire, la salle de travail leur a été mise à disposition durant quelques mercredis après-midis.

## **Ecole de musique**

L'école de musique fut fondée en 1989 et offre à une septantaine d'enfants montains des cours pour un choix d'une douzaine d'instruments. Les cours ont lieu dans nos bâtiments scolaires.

Au 1<sup>er</sup> août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Une fondation a été créée et soutiendra uniquement ces écoles. Cela implique que les communes verseront un montant/habitant afin de les subsidier et de favoriser sur le plan financier l'accès des élèves à un enseignement de la musique.

Afin de pouvoir continuer à offrir aux nombreux élèves montains la possibilité d'exercer la musique, la Municipalité a demandé à l'école actuelle de présenter sa candidature pour une reconnaissance de la Fondation pour les Ecoles de Musique (FEM).

### **Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise - APVRL**

La Commune du Mont, ainsi qu'une quarantaine de communes est membre de l'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise. Celle-ci a fêté ses 30 ans d'existence en 2009. Elle édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur 2 semaines en juillet et 2 semaines en août.

Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade
- Dentelle au fuseau
- Découverte champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Fabrication de produits de boulangerie
- Planche à voile, à Préverenges

La Bourse communale se charge de la vente des passeports-vacances pour les habitants de la Commune.

48 passeports Traditionnel (10-15 ans) vendus Fr. 45.-- (Fr. 40.-- pour le 2<sup>ème</sup> enfant et suivants).

15 passeports Farniente (13-15 ans) vendus Fr. 25. --.

La Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

En plus des activités et des visites proposées, chaque détenteur peut bénéficier durant la période choisie d'entrées gratuites aux piscines de Lausanne, Prilly, Pully et Renens, ainsi que dans les musées de la région lausannoise. Il peut utiliser les transports publics sans frais dans la zone et profiter de 3 entrées de cinéma gratuites du lundi au vendredi pour les séances avant 19h.

\* \* \* \* \*

---

## **CULTES**

---

### **Paroisse réformée**

En 2012, notre paroisse a intégré la région du Nord-Ouest lausannois dans une entité nommée "Les Chamberonnes". Celle-ci rassemble 9 paroisses et est présidée par un Conseil Régional.

Le pasteur Alain Wirth a bénéficié de la présence du pasteur Yann Morvant jusqu'à août 2012 puis, en décembre dernier, l'Office des Ressources Humaines de l'EERV a octroyé à la paroisse un remplaçant.

Le dynamisme de la paroisse suscite une envie de se former au "service" de la part de paroissiens. Tant et si bien que 12 personnes ont entrepris une formation.

D'autre part, dans le cadre de leur formation, 7 jeunes ont accompli un stage dans la paroisse.

Le groupe d'enfants fréquentant la paroisse est en constante augmentation, nécessitant de nombreuses personnes pour leur encadrement.

Le groupe des jeunes, animé par un animateur jeunesse rassemble une soixantaine de jeunes.

Plusieurs camps pour tous les âges sont organisés chaque année.

## **Paroisse catholique**

La paroisse catholique de Saint-Amédée se gère de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Froideville, Breteigny, Morrens, Cugy, Montheron, Le Mont, Lausanne-Bellevaux), sans correspondance immédiate avec les frontières communales. St-Amédée totalise quelques 8'000 paroissiens dont environ 30 % proviennent de la Commune du Mont. Le subventionnement cantonal et communal est régi par convention, proportionnellement au nombre effectif de catholiques déclarés.

La paroisse Saint-Amédée fait partie de l'unité pastorale "Notre Dame de Lausanne" qui regroupe également les autres paroisses de Notre-Dame (Lausanne-Valentin), de St-André (Lausanne-Blécherette), et du St-Esprit (Lausanne-Boisy).

## **Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne**

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

L'impôt ecclésiastique a été supprimé depuis quelques années.

---

## ***SOCIETES LOCALES***

---

Une quinzaine de Sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des Présidents des Sociétés locales (UPSL). Elle se réunit 2 fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives.

La société de Développement a organisé traditionnellement la Fête de Mai, la réception des nouveaux habitants, la St-Nicolas ainsi que la Torrée qui drainent à chaque fois une partie importante de la population. En février, une pièce de théâtre à la grande salle et une soirée moules-frites en collaboration avec notre Auberge communale. En septembre, la sortie champignons.

A relever, l'Union instrumentale a accueilli la fête cantonale des Jubilaires.

La Commune continue à soutenir les activités des Sociétés en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

\* \* \* \* \*

---

# AFFAIRES SOCIALES - DEFENSE INCENDIE - PROTECTION CIVILE

---

**Municipal responsable : M. Jacques MARCHAND**

---

## AFFAIRES SOCIALES

---

### **ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens**

#### **1. Rappel du contexte**

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune du Mont fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 42 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, c.-à-d. les buts auxquels participent toutes les communes membres :

L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;

L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un Conseil intercommunal (Législatif) composé de 42 Conseillers municipaux représentant les 42 communes membres, désignés par leur Municipalité.

#### **2. Comité de direction**

Les Comités de directions (CoDir) des Associations régionales d'action sociale (RAS) ont pour mandat d'exercer un contrôle politique sur l'activité des Centres sociaux régionaux et les Agences d'assurances sociales. Il faut bien reconnaître que leurs moyens sont limités. Le contrôle effectif se fait en première ligne par le biais du Conseil des régions d'action sociale et le Conseil de politique sociale. A ce niveau des audits sont menés de manière professionnelle avec des outils efficaces. Une enquête sur l'aide sociale accordée à des personnes imposées à la source par exemple a démontré qu'il y a environ 7% d'aide versée de manière induue. Les usagers ne déclarent pas toujours leurs revenus. Il s'agit de tirer les conséquences politiques et améliorer les moyens de communications entre l'administration des contributions et les RAS. D'autres audits sont en cours concernant le travail au gris.

Le Comité de direction de l'ARASPE (Exécutif) se compose de 9 Conseillers municipaux. Werner Blum (Echallens / Président), Anne Bourquin Büchi (Prilly / Vice-présidente), Michèle Gay-Vallotton (Cheseaux-sur-Lausanne), Jean-Pierre Sterchi (Cugy), Jacques Marchand (Le Mont-sur-Lausanne), Sandrine Favre (St-Barthélémy), Roger Weissbrodt (Vufflens-la-Ville), Françoise Arlaud (Jorat-Menthue), Yves Jauner (Penthalaz).

Le directeur du CSR, M. Michel Hoffman prépare et participe aux réunions (1 à 2 par mois) du Comité de direction.

Durant l'année 2013, le Municipal du Mont, M. Jacques Marchand, a participé à 9 séances de travail dans le cadre du Comité de direction de l'ARASPE, et à deux assemblées du Conseil intercommunal.



En collaboration avec le directeur M. Michel Hoffmann, le Comité de direction a traité les affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des 2 assemblées générales ordinaires. Vu les nouvelles tâches (PC familles et autres) qui sont confiées aux agences AVS et à l'ARASPE, les coûts vont inmanquablement augmenter ces prochaines années.

### **3. CSR**

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Romanel, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 42 communes de l'ARASPE et le CSR (Centre Social Régional). Ce Centre situé à Prilly offre depuis 1997 tout un soutien logistique, administratif et social afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

### **4. Revenu d'insertion (RI)**

Pour renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau RI et à la demande du Comité de direction, le CSR transmet régulièrement aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est évidemment traitée confidentiellement. Cependant, c'est au CSR d'améliorer ses moyens de surveillance en matière d'abus RI, les Syndics n'ont légalement aucun moyen de contrôle.

Environ un tiers des bénéficiaires (30 %) ont moins de 20 ans et la moitié entre 20 et 49 ans. Les proportions observées sont très similaires à celles enregistrées en 2012.

La moitié des dossiers (~65 %) concernent des personnes seules. Les familles monoparentales arrivent en deuxième position (~20 %), avant les familles avec enfant(s) (~10 %) et les couples sans enfant (~5 %). Cette répartition est pratiquement la même que celle que l'on peut observer sur l'ensemble des communes de l'ARASPE.

En 2013, l'Agence intercommunale d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne a traité 72 dossiers.

### **5. Chômage**

Parmi les éléments qui contribuent également à augmenter la facture sociale, le taux de chômage se situe en bonne place. Il est dans notre canton supérieur à la moyenne suisse, malgré une croissance économique plus favorable. Lorsqu'un travailleur perd son emploi et dans la durée, il subit une perte de son savoir-faire. Malgré son expérience professionnelle passée, son profil ne lui permet pas de trouver facilement un nouvel emploi. Le seul moyen d'y remédier est de parfaire sa formation devenue lacunaire. Le département de la santé et de l'action sociale (DSAS) est en train de mettre sur pied le programme FORMAD (formation pour adultes). Il fonctionnera de manière identique que FORJAD (formation pour jeunes adultes) qui s'est révélée comme un véritable succès. Le jeune sans emploi passe ensuite par une évaluation de compétences et sort du RI pour suivre une formation. Le taux de réussite est excellent. Entre 60 et 70 % des concernés terminent avec un CFC ou un diplôme et ce qui est plus important, parviennent à décrocher un emploi. Le CoDir salue l'effort dans le domaine de la formation du DSAS.

### **6. AIAS du Mont-sur-Lausanne – Agence intercommunale d'assurances sociales pour les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville**

Sise dans les locaux de l'ancien collège du Petit-Mont, l'agence est sous la responsabilité de l'ARASPE.

Nous l'avons déjà relevé en 2012, le travail va en augmentant d'une part en raison de l'accroissement de la population et d'autre part en liaison avec de nouvelles tâches comme par exemple la gestion des prestations complémentaires (PC) pour les familles à revenu modeste.

Mme Nadja Broccard est la responsable de l'agence (à 80 %). Elle aidée dans sa tâche par Mme Sylvia Gatti (à 50 %), collaboratrice.

Elles appliquent les directives et instructions, transmettent aux institutions tous renseignements, prêtent leur aide à la population, contrôlent l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants. Elles collaborent avec les autorités suivantes :

- La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens en matière d'AVS, AI, Prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, allocations perte de gain (APG), Allocations familiales (AF) ;
- L'Organe cantonal de contrôle de l'assurance en cas de maladie et d'accidents (OCC) ;
- L'Office de l'assurance-invalidité (OAI).

Avant d'être transmis à la Caisse cantonale, les dossiers concernant les nouvelles demandes de soutien à des habitants du Mont (demandes des prestations complémentaires à l'AVS/AI PC) sont soumises pour visa au Municipal responsable.

## **7. Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)**

Les assurés de condition économique modeste peuvent bénéficier d'un subside pour le paiement de tout ou partie de leurs primes d'assurance-maladie et accidents.

Pour notre Commune, 742 personnes bénéficient de subsides relatifs aux assurances sociales.

## **8. Budget et comptes**

Le poids de la responsabilité du CoDir à l'égard des communes est particulièrement ressenti par ses membres au moment de présenter le budget. De Fr. 4.5 millions en 2011, passant par 5 millions en 2012 et 5.6 millions en 2013, il cumule à Fr. 6'246'209.- pour 2014. Une explosion vertigineuse en peu d'années. Cette évolution, à première vue inquiétante, mérite analyse.

D'abord, une grande partie de cette augmentation n'est pas liée à l'aggravation de la situation sociale. Elle est surtout due à un report des charges de la Confédération aux cantons et dans le canton de Vaud, par ricochet, aux communes, au travers de la facture sociale.

C'est ainsi que la 5ème révision de l'AI a porté le début du droit à la rente d'invalidité au plus tôt à six mois après le dépôt de la demande. Avant la révision, le début de la rente pouvait remonter dès le constat de l'invalidité à plus d'une année avant le dépôt de la demande. Ce décalage économise à l'Assurance invalidité des rentes considérables mais a, en revanche, pour conséquence une réduction drastique des rétroactifs à rembourser à l'aide sociale.

La révision de l'Assurance chômage avec la diminution de jours de chômage indemnisés a augmenté le nombre de personnes en fin de droit.

Il faut ajouter à ces éléments l'effet de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) concernant les institutions pour personnes en situation de handicap. C'est aux cantons de se substituer à la Confédération.

Ces facteurs de croissance des dépenses sont imputables à des décisions politiques fédérales. Lors de la votation populaire, la RPT était présentée par le Conseil fédéral comme opération blanche pour les cantons. Le résultat est un peu différent. Il convient d'ajouter aussi que la population du bassin ARASPE a passé de 61'000 à 63'000 habitants. A cela s'ajoute le vieillissement de la population.

Au niveau de nos budgets et comptes communaux, les coûts, directement pris en charge par les communes et qui nous concernent, sont répartis dans les comptes 710.3525 - Participation communale au Centre Social Régional (ARASPE) avec Fr. 4'100.- (budget 2014), montant correspondant au coût de secrétariat du Conseil intercommunal et du Comité de direction, ainsi qu'une participation au Conseil des régions RAS et 711.3525 - Participation association régionale de l'action sociale, avec Fr. 177'000.- (budget 2014). A cela, il faut évidemment ajouter les frais du CSR et de l'action sociale que le Canton nous refacture par le biais de la facture sociale, comptes 720.

Les comptes 2012 de l'ARASPE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport ; ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

## **9. Locaux**

L'année 2013 était aussi celle du déménagement de l'Agence d'assurances sociales de Prilly dans de nouveaux locaux. C'est désormais à la route de Cossonay 28b, dans le Centre commercial que les usagers trouveront un accueil dans de meilleures conditions plus confortables. Ce changement a permis au CSR, rue des Métiers, de disposer aussi d'un peu plus d'espace.

\* \* \* \* \*

## **APROMAD - Association pour la Promotion de la santé et Maintien à Domicile - Couronne lausannoise**

### **Préambule**

L'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du Canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD.

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'Association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région, desservies par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

### **APROMAD - Organisation**

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (20 ans d'existence en 2013) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les CMS de la Couronne lausannoise.

Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 640 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 135'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés au Mont, en Budron C7.

### **APROMAD – Comité de direction**

En 2013, le Comité de direction de l'APROMAD s'est réuni à 6 reprises pour adopter les Comptes 2012, le Budget 2014, préparer l'assemblée générale du 17 avril 2013 et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice Mme Patrizia Clivaz-Luchez.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, Conseiller municipal au sein du Comité directeur de l'APROMAD.

### **APROMAD – Finances**

Le financement de l'APROMAD, et par conséquent des CMS repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques sont assurées par le Canton et les communes. Dans nos Budgets et Comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

L'accord intervenu entre une majorité de communes de l'UCV et le Conseil d'Etat a eu pour conséquence que la contribution maximale pour 2014, initialement prévue à Fr. 113.- par habitant, a été réduite de Fr. 30,70.

De manière générale, les mesures d'économie consistant à garder moins longtemps les personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances qui, ici comme ailleurs, disputent les décomptes présentés.

### **AVASAD – Association Vaudoise d'Aide et de Soins à domicile**

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. Elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l'objet de budgets et comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

### **CMS – Aide et soins à domicile**

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Montheron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens. Sa responsable, Mme Marie-Alix Souyris a une formation d'infirmière en soins généraux et une longue expérience dans les soins. Le CMS bénéficie de locaux administratifs dans l'ancien collège rénové du Petit-Mont.

### **Sites Internet**

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l'APROMAD [www.apromad.ch](http://www.apromad.ch)
- le site d'AVASAD [www.aide-soins-domicile-vaud.ch](http://www.aide-soins-domicile-vaud.ch)

Vous y trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

\* \* \* \* \*

## **SAF - Service d'Aide à la Famille Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville – Groupe de bénévoles.**

### **Préambule**

Selon ses statuts, révisés en 2008, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les 5 communes en :

Encourageant et en soutenant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin.

Développant et mettant sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

### **Organisation**

L'année 2013 fut celle du retour à la stabilité pour tout ce qui concerne le domaine opérationnel. L'efficacité retrouvée de cette structure est due notamment par l'arrivée en 2012 de Mme Christiane Fardel qui a repris la partie financière du SAF, en cumulant la tâche de coordinatrice centrale. Pour sa part, Mme Françoise Jaccoud a d'abord offert ses services en qualité de secrétaire. En 2013, ces deux personnes ont assuré le poste de coordinatrice centrale. De par leur enthousiasme, elles ont apporté un nouvel élan qui a rejailli sur tous les bénévoles.

### **Comité**

Le Comité s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale tenue le 20 juin 2013, à Cugy. Le Président, respectivement M. le Municipal Jacques Marchand, a traité les affaires courantes avec Mmes Fardel et Jaccoud.

Le SAF est affilié à l'Entraide Familiale Vaudoise (EFV). A ce titre, le Président, a participé à l'assemblée générale de l'EFV et répondu à trois invitations à des assemblées interrégionales.

### **Bénévoles**

En 2013, le SAF a pu compter sur 39 bénévoles, dont 12 sur la Commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital, promenades, visites et lecture. Le Service d'aide à la famille soutient activement les contacts entre les personnes en difficulté et les bénévoles disponibles.

Le tableau ci-après permet de dire que le nombre de bénévoles reste toujours constant. Il est à relever que, pour l'année 2013, il a été en légère augmentation avec l'arrivée de nouveaux bénévoles dans la tranche d'âge de 40 à 50 ans.

<b>Année 2010</b>	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2013</b>
34 bénévoles	30 bénévoles	33 bénévoles	39 bénévoles

## Activité

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes.

Ces bénévoles ne sont pas rémunérés pour le temps qu'ils consacrent à rendre service, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les malades d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2013
6'546 km	5'816 km	8218 km	7888 km
814 transports	798 transports	661 transports	475 transports

45 personnes, dont 38 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination de l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie, du CHUV et de cabinets médicaux.

Au Mont, malgré une moyenne de 12 bénévoles, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir accepter un transport et devoir solliciter l'aide des bénévoles des autres communes.

Pour l'ensemble des activités 2013, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant 1'450 heures.

\* \* \* \* \*

## **EFAJE - Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs**

### **1. Préambule**

La Commune du Mont est membre de l'«Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs» depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants (RAJE) conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants ; favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine ; améliore l'information des usagers ; distribue les subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont :

- a) 29 communes du Gros-de-Vaud (36'148 habitants),
- b) Les entreprises partenaires du réseau,
- c) Les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et chaque membre verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité Directeur et adoptés par l'Assemblée Générale.

## **2. Direction**

Compte tenu des nouvelles dimensions de l'EFAJE, consécutives à l'augmentation des garderies, du préscolaire et du parascolaire, un centre administratif a été constitué, à Echallens. Ainsi, M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur un groupe lui permettant de gérer l'ensemble des structures. Un responsable financier a également été engagé en la personne de M. Franck David-Henriet.

La construction de nouvelles structures dans le préscolaire et le parascolaire a obligé le CoDir à trouver des solutions pour que le service central soit à même de pouvoir répondre à tous les problèmes administratifs, respectivement en engageant de nouveaux employés et en recherchant de nouveaux locaux.

## **3. Comité directeur**

Les membres du CoDir sont Mme Françoise Arlaud, Présidente (Jorat-Menthue), M. Jacques Marchand, vice-président (Le Mont-sur-Lausanne) Mme Patricia Auberson (Bercher), Werner Blum (Echallens), Anne-Lise Isaz (Etagnières), Véronique Pittet-Allaz (Villars-le-Terroir), Dominique Tille (Oulens).

Excepté M. Dominique Tille, Syndic d'Oulens, toutes les personnes citées sont Conseillers-ères municipal-e-s dans leur commune.

## **4. Activités du Comité directeur**

Au cours de l'année 2013, le Comité directeur (CoDir) a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

Afin de soutenir le travail du CoDir, trois groupes de travail ont été constitués de trois membres chacun, à savoir pour le nouveau règlement du personnel, la révision de la politique tarifaire ainsi que pour la gestion financière.

En 2013, M. Jacques Marchand, Municipal au Mont, membre du CoDir de l'EFAJE, a participé à :

- 11 séances du CoDir
- deux assemblées générales
- 6 séances du groupe « Révision de la politique tarifaire »
- 12 séances pour la gestion financière
- 10 séances dans le cadre du nouveau règlement du personnel.

## **5. Domaines d'activités**

Ils sont au nombre de trois, respectivement :

- Accueil Familial de jour (AFJ) – Réseau des mamans de jour
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

## 6. Accueil Familial de Jour (AFJ)

Ce service est animé par quelque 95 mamans de jour. Toutefois, cette forme d'accueil familial a atteint ses limites pour notre commune. Compte tenu de l'urbanisation, ce réseau ne compte que deux mamans de jour sur notre territoire. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre commune sont accueillis par des mamans de jour dans d'autres communes de l'EFAJE.

Concernant les coordinatrices, Mmes Mireille Fitzé (60 %) et Martine Schibli (60 %), chargées du secteur comprenant Echallens ont été engagées par la commune d'Echallens. Mme Maïa Caduff, chargée actuellement des communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens et de Bottens est engagée à 50 % depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 par la Commune du Mont.

Les communes du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite, toutes les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

## 7. Préscolaire

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 202 places, réparties dans les structures suivantes :

Rev'eil Matin	Echallens	66 places
<b>Budron</b>	<b>Le Mont</b>	<b>44 places</b>
L'Hirondelle	Bercher	27 places
Perlimpinpin	Bettens	21 places
Les Fontaines	Villars-Tiercelin	44 places

Fin 2013, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85 %. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100 %.

## 8. Parascolaire

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en milieu scolaire (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de 198 places dans les structures suivantes :

L'Hirondelle	Bercher	12 places
Les Aventuriers	Oulens	36 places
Les Moussaillons	St-Cierges	12 places
Pop-Corn	Echallens	48 places
UAPE	Cugy	66 places (dès août 2013)
UAPE	Froideville	24 places (dès août 2013)

Au cours de l'année, la Commune du Mont a travaillé activement avec l'EFAJE pour l'ouverture d'une UAPE au Rionzi. Cette structure aura une capacité de 93 places.



## 9. Finances

Les comptes 2013 de l'EFAJE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport ; ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

Il est à préciser que les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis dans celles-ci en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « Consommateur – Payeur ».

En synthèse, le budget consolidé pour 2014 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

• Administration centrale	Fr. 173'679.-	Fr. 4.80/habitant
• Accueil familial de jour	Fr. 803'107.-	Fr. 2.90/heure
• Préscolaire	Fr. 2'024'040.-	Fr. 3.85/heure
• Parascolaire	Fr. 1'088'600.-	Fr. 3.30/heure

La Municipalité est consciente qu'en raison de la construction de nouveaux quartiers en 2014 et dans les années à venir, le nombre de places disponibles dans les garderies, déjà insuffisant dans les différentes structures d'accueil, devra être augmenté substantiellement. Suite à un postulat, une étude globale a été effectuée pour ce qui concerne le préscolaire.

\* \* \* \* \*

### Jardin d'enfants «Les Mille-Pattes»

Après avoir repris le flambeau de la direction de la Garderie Les Mille-Pattes en 2012, Mme Francine Golay a dû suivre une formation pour assumer pleinement les responsabilités liées à son poste. Ayant obtenu avec succès son diplôme au terme du premier semestre de 2013, elle a pu augmenter la capacité d'accueil de dix à quinze places par jour. Ainsi, quelque 50 enfants sont accueillis le matin, du lundi au vendredi.

Cette structure est soutenue par la commune avec une subvention dont le montant est alloué en fonction de la fréquentation. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises sur la Commune du Mont-sur-Lausanne.

\* \* \* \* \*

---

### **SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

---

Le SDIS La Mèbre, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, est placé sous le commandement du major Bernard Borgeaud de Cheseaux. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

Suite aux différentes démarches déjà énumérées dans le précédent rapport, la Commune de Jouxten-Mézery fait partie intégrante du territoire opérationnel du SDIS la Mère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Consécutivement à cette nouvelle alliance et afin de respecter les nouvelles dispositions de la nouvelle loi sur le service incendie et de secours (LSDIS), une nouvelle convention ainsi que le règlement et son annexe, réglant la marche du service du SDIS La Mère, sont également entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## 1. Effectifs au 01.01.2013

### Etat-major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Alain Blanc
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Site opérationnel du Mont		Site opérationnel de Cheseaux		Site opérationnel de Romanel	
Officiers	8	Officiers	7	Officiers	5
Sous-officier supérieur	0	Sous-officiers supérieur	2	Sous-officiers supérieur	2
Sous-officiers	9	Sous-officiers	6	Sous-officiers	4
Appointés	5	Appointés	5	Appointés	2
Sapeurs	34	Sapeurs	16	Sapeurs	22
Recrues	5	Recrues	7	Recrues	5
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>Total</b>	<b>39</b>

Total des 3 sites : 143 dont 60 au DPS et 83 au DAP.

Actuellement, aucun sapeur-pompier n'est domicilié sur la Commune de Jouxten-Mézery.

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 13 arrivées et 22 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Le SDIS est complété par une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) comprenant 20 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

## 2. Commission consultative du feu

Elle se compose comme suit :

M. S. Sandoz, municipal Cheseaux	président
M. J. Marchand, municipal Le Mont	membre
M. D. Crot, municipal Romanel	membre
M. S. Roy, syndic Jouxten-Mézery	membre
M. J.-D. Joerg, Conseiller communal Le Mont	membre
M. S. Pignet, Le Mont	membre
6 membres (Cheseaux 2 / Romanel 2 / 2 Jouxten-Mézery)	
Commandant B. Borgeaud	Cdt SDIS
Quartier-Maître N. Petit	membre

Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz	membre
Chef de site Cheseaux, cap. A. Blanc	membre
Chef de site Romanel, cap. J.-L. Blanchard	membre

La Commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour examiner les comptes 2012, approuver le budget 2014, évaluer l'acquisition de véhicules et agréer le rapport annuel 2012.

### 3. Formation

Afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs ont participé à divers cours cantonaux. Durant l'année 2013, 292 jours de cours ont été suivis au Centre de formation de la Grangette, à Lausanne, et au Centre PCi de Gollion.

**Le total général de l'ensemble des cours représente 1452 heures.**

### 4. Activités de l'année 2013

#### *Activités programmées*

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séance de la commission du feu	4
Séance d'état-major	13
Séance d'état-major de site	23
Exercice officier	3
Exercice sof	4
Exercice détachement d'appui (DAP)	5
Exercice détachement 1 <sup>er</sup> secours (DPS)	8
Exercice porteurs ARI 1	9
Exercice porteurs ARI 2	9
Exercice porteurs ARI 3	6
Exercice recrues	6
Cours de cadre recrues	4
Exercice JSP	8
Séance EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

Les thèmes de l'instruction ont été :

- les ascenseurs
- les monte-charges
- les installations de détection
- la gestion de diverses interventions
- les échelles

Un JSP a passé brillamment la flamme 3 lors d'un examen cantonal.

Un JSP a participé au concours de la FVSP (gymkhana), à Genolier.

Le SDIS a organisé les journées cantonales JSP sur 3 jours. Cette manifestation a vu l'engagement de 110 moniteurs, 99 cadets et 230 JSP.

## 5. Interventions

Durant l'année 2013, le SDIS La Mère est intervenu à 96 reprises (116 en 2012) ; lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 1'228 heures.

Elles se répartissent comme suit :

Feu	17
Alarme automatique	32
Inondation	28
Sauvetage	5
Assistance sanitaire	4
Officier de service	0
Renfort éléments naturels	4
Divers	6

## 6. Véhicules

Le 30 août 2013, l'ECA a attribué au SDIS La Mère un nouveau camion tonne-pompe (2'000 litres), d'une valeur de CHF 600'000.--. Ce véhicule est stationné sur le site de Cheseaux.

## 7. Promotions

Les promotions 2013 sont les suivantes :

Adj	Frédéric GYGAX	Lieutenant
Cpl	Olivier DESCLOUX	Sergent
Cpl	Alain GAILLE	Sergent
Cpl	Sergio DUMAS	Sergent
Cpl	Stéphane DESPONDS	Sergent
App	Yanick VAUTHY	Caporal
App	Robin DUPORT	Caporal
Sap	Sébastien GRAF	Caporal
Sap	Andréa PENZA	Caporal
Sap	Alessio FREDA	Appointé
Sap	Olivier LAMMER	Appointé
Sap	André LEHMANN	Appointé
Sap	David RITTER	Appointé

## 8. Services de garde

Fête nationale du 1er août dans les trois communes  
Passeport vacances dans les trois communes  
Sécurité feu match FC Le Mont sur le site du Châtaignier

## 9. Représentations

Le SDIS La Mère a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers, au rapport annuel de la PCi et à celui du SPSL.

\* \* \* \* \*

## 1. Préambule

Pour rappel, la PCi Lausanne-Nord a subi un éclatement de la présente organisation puisque chaque commune a dû rejoindre son district. Tout au long de l'année 2011, afin de préparer cette mutation, une nouvelle convention a été élaborée sous la direction de M. le Préfet Terribilini. Avec l'aide de ce magistrat, un préavis municipal, unique pour toutes les communes concernées, a été élaboré et présenté aux différents Conseils dans le deuxième semestre de 2011. Pour le Mont, il a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2011. Il en a été de même pour les autres communes concernées, sauf pour la commune de Lausanne. En effet, sa Municipalité prétextait qu'il fallait attendre que la nouvelle loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur la protection civile soit votée par le législatif cantonal. Face à cette situation, M. le Préfet Terribilini fut informé de la situation. Une séance a été agendée au 5 décembre 2012 avec la participation des six municipaux. Lors de cette rencontre, M. Vuilleumier, conseiller municipal de Lausanne en charge de la PCi, proposa à ses collègues un contrat de prestations. Face à l'opposition de non-entrée en matière des autres municipaux, il fut convenu de reprendre la discussion à la prochaine séance, respectivement le 6 février 2013. Lors de celle-ci, M. Vuilleumier s'est engagé, au nom de la Municipalité de Lausanne, à présenter un préavis au législatif lausannois. Le 12 avril 2013, M. Vuilleumier nous informait en résumé que l'ORPC de Lausanne-District devrait être soumis à la TVA, selon les inspecteurs de l'Administration fédérale des contributions. Or, les autres ORPC du canton ne sont pas soumis à la TVA. Dans le cas présent, seules les activités commerciales du centre de formation de La RAMA sont concernées et doivent être dissociées de la PCi de Lausanne-District. En attendant un avis de droit, les municipalités des autres communes n'ont pas accepté le budget 2014. Suite à cette décision, M. Vuilleumier nous a informés que le budget 2014 serait à l'égal du montant par habitant lors de l'exercice 2012. Lors de la visite des communes, M. le Préfet Terribilini fut renseigné de ce qui précède pour activer et trouver une issue favorable à cette situation.

Sur le plan opérationnel, l'intégration de cinq communes, rattachées au district de Lausanne (Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) est réalisé à satisfaction de tout le personnel rattaché à la PCi Lausanne-District.

## 2. Comité directeur

Le nouveau comité directeur s'est réuni seulement une seule fois en raison de la situation déjà évoquée dans le préambule.

Les municipaux membres de comité directeur sont :

<b>Cheseaux-sur-Lausanne</b>	Serge Sandoz	Conseiller municipal
<b>Epalinges</b>	Alain Monod	Conseiller municipal
<b>Jouxens-Mézery</b>	Serge Roy	Syndic
<b>Lausanne</b>	Marc Vuilleumier	Conseiller municipal
<b>Le Mont-sur-Lausanne</b>	Jacques Marchand	Conseiller municipal
<b>Romanel-sur-Lausanne</b>	Daniel Crot	Conseiller municipal

## 3. Direction PCi Lausanne-District

Le corps de la PCi Lausanne-District est placé sous le commandement du Lt col Marc-André Marchand et de son remplaçant, le Major Jean-Marc Rudaz.

#### 4. Principales tâches

- gérer et garantir les effectifs de l'organisation de la PCi de Lausanne-District ;
- mettre sur pied les cours de compétence communale ;
- participer, d'entente avec le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la formation des astreints et des cadres ;
- garantir l'état opérationnel et les engagements de la PCi Lausanne-District avec les partenaires.

#### 5. Effectifs

Evolution de l'effectif professionnel de la protection civile

2009	2010	2011	2012	2013
20*	20*	19*	20*	20*

\* sans le personnel du Centre de formation de La Rama

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile

2009	2010	2011	2012	2013
1'322	1'155	1'069	1'035	1'112

Effectifs de la PCi Lausanne-District

Module	Effectifs règlementaires	Effectifs réels
Formation FIR	130	108
Formation FAR	918	1'004
Total	1'048	1'112

#### 6. Instruction

Les jours de service sont composés de cours de cadres, de cours de répétition, de prestations au profit de tiers, ainsi que d'engagements en situation d'urgence.

Le taux de fréquentation des miliciens avoisine le 70% de l'effectif convoqué. Il s'agit ici d'un léger recul par rapport à l'année précédente, ceci notamment en raison de plusieurs engagements planifiés en périodes de vacances.

Dans le domaine de l'instruction à proprement parler, l'effort a été mis sur l'assistance, la construction d'ouvrages ainsi que du perfectionnement, particulièrement dans les domaines de :

- Conduite en état-major
- Recherche de personnes disparues en collaboration avec la gendarmerie
- Prise en charge de personnes à mobilité réduite
- Constructions de ponts dans le cadre de la commémoration du jubilé de la PCi
- Exercice d'assistance, sur 24 heures, en collaboration avec l'école fédérale d'instructeurs

#### 7. Jours de service

Désignation	Jours de service 2012	Jours de service 2013
Cours dans cadre communal	5'146	4'917
Cours de formation au SSCM	1'309	955
Cours de formation au centre fédéral	67	76
Total	6'522	5'948

La diminution des jours de service s'explique de deux façons:

- Le SSCM a formé moins de recrues habitant le district de Lausanne. En effet, les mises en réserve sont plus nombreuses et les reports de cours liés aux écoles de cadres sont plus importants.
- Les cours de répétitions des compagnies assistance se sont principalement déroulés pendant les vacances scolaires de l'été ; ce qui a eu pour conséquence un nombre plus important de dispenses pour cette période.

## 8. Service de piquet

Le personnel assurant les piquets de « conduite » et de « logistique » est intervenu à sept reprises durant l'année.

## 9. Matériel, constructions et abris

Durant l'année, le personnel de la section logistique a mis, à vingt reprises, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours de plus ou moins courte durée.

La répartition des locations a été la suivante :

	Occupation	Nuitées
Grand-Vennes	7	177
Prélaz	7	280
Rouvraie	4	168
Prazqueron	2	27
Total	20	652

La construction de Coteau-Fleuri est toujours louée par l'EVAM pour l'accueil des réfugiés, alors que la construction de la Vallée de la Jeunesse est à disposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, pour l'opération « Accueil des sans-abri », depuis le mois septembre jusqu'au mois d'avril 2014.

Au surplus, notons que la construction du Mont-sur-Lausanne (Crétalaison) est également occupée par l'EVAM.

## 10. Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés s'élève à 343. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante:

227 abris jugés en ordre	(72 %)
18 abris comportant des défauts mineurs	(6 %)
53 abris comportant des défauts graves	(22 %)

\* \* \* \* \*

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons ; nous lui savons gré de la confiance qu'il témoigne à l'Exécutif.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des Commissions permanentes et des Commissions ad hoc, plus particulièrement chargées d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de Gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de l'Exécutif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Sueur

J. Freymond

\* \* \* \* \*



---

## Glossaire

---

AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Constructions et aménagement du territoire
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CIN	Cycle initial
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
Cpl	Caporal
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
CYP	Cycle primaire
CYT	Cycle de transition
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DM	Domage matériel
DPS	Détachement de premiers secours
EC - EU	Eaux claires - Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EWID	Identificateur fédéral de logement
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat-major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GED - GID	Gestion électronique des documents - Gestion intégrée des documents
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
HEP	Haute école pédagogique

HT	Hors taxes
ISP	Institut suisse de police
JSP	Jeune sapeur-pompier
LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
OSP	Orientation scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
SAF	Service d'aide à la famille
SAF	Service cantonal des améliorations foncières
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT (SAT)	Service du développement territorial (anc. aménagement du territoire)
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAP	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
Sgt	Sergent
SIT	Service intercommunal des taxis
SMHab	Surveillance mutuelle des habitations
SPOP	Service de la population
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC - CDAP	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public (anc. TA)
TF	Tribunal Fédéral
TP	Tonne pompe
TTC	Toute taxe comprise
TUP	Travaux utilité publique
VAPKO	Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options

